



ÉTUDE D'ACCEPTABILITÉ

D'UNE PROTECTION PÉRIPHÉRIQUE DE LA RNN DES MARAIS DE MÜLLEMBOURG

Rédaction 2021
Lou Dumaine
Ligue pour la protection des oiseaux LPO.

Sommaire



Introduction	6
SECTION I Balisage de l'étude	8
Politiques publiques et protection des réserves	9
1. Politiques publiques des « aires protégées » et stratification de stratégies.....	9
2. Protéger la périphérie de la RN : un projet ancien	11
Six axes pour amorcer le travail	12
1. Méthode d'identification des axes de travail	12
2. Appréhension des axes de travail.....	14
3. Superposition et inter-relation des axes de travail.....	20
Une méthode sur mesure	21
1. L'acceptabilité des acteurs du territoire, ingrédient d'un projet de protection	21
2. Les tensions dans la recherche d'acceptabilité, un «inévitable»	22
3. Méthodologie d'une enquête par entretiens	24
4. Echantillonnage des acteurs par critère d'axes de travail	26
SECTION II Acceptabilité ambiguë	28
Acceptabilité variable par Axe	29
1. Axe de travail relatif à la surfréquentation	29
2. Axe de travail relatif au dérangement cynégétique	36
3. Axe de travail relatif à la défense contre la mer.....	41
4. Axe de travail relatif à la qualité de l'eau.....	47
5. Axe de travail relatif à l'artificialisation	55
6. Axe de travail relatif à l'agriculture	61
Perception globale d'une protection.....	67
1. Hiérarchisation et Interrelation des axes de travail.....	67
2. Le jeu des groupes d'appartenances	70
3. Représentation de la réserve : moteur et frein à l'acceptation	72
4. Entités spatiales entre terre et mer.....	74
SECTION III A la recherche d'outils de protection acceptables	76
Identification des outils adaptés	77
1. Fiches outils	78
2. Mesure des capacités des outils.....	90
Prospectives et Scénarios	93
Conclusion.....	98
Bibliographie	100
Table des Figures.....	102
Table des Annexes.....	104
Annexes.....	104

INTRODUCTION

Le 13 février 2020, le Président de la République a annoncé l'objectif de classer 30 % du territoire en aires protégées dont un tiers en protection forte à horizon 2030. Cette annonce illustre l'importance et le besoin de prolonger la dynamique de développement des aires protégées. Afin d'atteindre ces objectifs, la démarche enclenchée par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité est aujourd'hui suivie par la stratégie « Aires protégées 2020-2030 ». Les collectivités et les services de l'Etat devront donc poursuivre la création et les renforcements des espaces protégés telles les réserves naturelles (Ministère de la transition écologique, 2019).

La volonté nationale entre en résonance avec les réalités des territoires. Les espaces protégés tels que les réserves naturelles doivent se saisir d'enjeux environnementaux, dépassant leurs frontières, mais impactant leur propre périmètre. La réserve naturelle nationale des marais de Müllembourg (RNN) est préoccupée par la nécessité de se saisir de ces enjeux par le biais de axes de réflexions afin de mener à bien sa mission de protection. Pour ce faire, cette réserve a inscrit dans son plan de gestion 2015-2025 :

- « Restaurer la connectivité entre la réserve naturelle et les autres milieux naturels de l'île de Noirmoutier » OLT6
- « Sécuriser les connexions existantes et la zone fonctionnelle. » OP6.2
- « Réfléchir à l'opportunité de création d'un périmètre de protection » MS6.

Dans ce contexte, l'étude ici développée est née des questionnements suivants :

Quel serait le zonage le plus efficace pour préserver les habitats et espèces abrités par la réserve ? Quel doit être son niveau de protection pour qu'il soit efficient ?

Mais au-delà de la protection environnementale, la réflexion de gestion ce porte aussi sur l'intégration des acteurs :

Quels impacts aura ce périmètre sur les acteurs et leurs usages ? Comment s'assurer de son respect auprès des acteurs ? Comment le projet de zonage et sa réalisation vont ils être perçus, respectés et soutenus ? Quels outils juridiques seront les plus adaptés aux réalités environnementales et sociales du terrain ?

La problématique à laquelle cherche à répondre l'étude est donc la suivante :

Quel zonage périphérique à la réserve pourrait bénéficier d'une protection environnementale et d'une acceptation sociale optimale ?

Plusieurs hypothèses pourront alors être éprouvées :

1. Une acceptation sociale optimale dépend d'une capacité à se rassembler autour d'éléments communs afin de dépasser les distanciations concernant d'autres éléments. L'intérêt commun pourrait être de différentes natures : avantage effectif commun (de court ou long terme, affection commune, valeur commune, norme commune, identité commune, « ennemi » commun, etc.).
2. Les conditions d'acceptabilité mettent en lumière des éléments de tension et distension, si ils sont révélés et sujets au débat en amont du projet, leurs impacts négatifs pourront être limités. Ici, ce sont les leviers de conciliation qui sont recherchés, mais aussi la démarche d'échange comme levier en soi.

L'étude s'ancre donc en amont du projet pour permettre d'intégrer les acteurs à sa phase de construction afin de concourir au mieux à son acceptation lors de sa validation et au cours de son effectivité.

Le travail en amont se concentre dans un premier temps sur l'identification des conditions d'acceptabilité du projet et leurs limites. Dans un second temps l'étude a pour objectif d'intégrer ces conditions au projet en proposant l'outil le plus adapté, en comprenant les éléments limitants afin de proposer des leviers de solution, et en proposant un périmètre idéal pour un équilibre viable entre niveaux d'acceptabilité et enjeux environnementaux.

Les principaux attendus de l'étude

Mesurer le niveau d'acceptabilité au projet de protection des différents acteurs et groupes d'acteurs.

Identifier les outils de protection adaptés aux acteurs territoriaux et à la mission de protection de la réserve.

Proposer des leviers permettant de dépasser les limites d'acceptabilité.

Construire un socle au projet de protection périphérique de la réserve acceptable par les acteurs, et cohérent avec les enjeux environnementaux.

Les avantages indirects de l'étude

Participer à une démarche « intégrative » des acteurs territoriaux au choix de gestion de la réserve.

Dynamiser le dialogue avec les acteurs rencontrés.

Légitimer le projet par un travail collectif en amont.

Favoriser à long terme l'ancrage territorial de la réserve.

Finalement, l'étude a pour objectif d'identifier ce qui est possible de réaliser aux côtés des acteurs du territoire dans une démarche de co-construction, et d'identifier ce qui ne l'est pas.

Les curseurs permettraient de centrer le projet de protection périphérique de la réserve dans le champ du faisable. Accompagnées par la DREAL Pays de la Loire, les RNN de St Denis du Payré et de Müllembourg se sont alors associées pour que cette étude soit menée de concert et adaptée pour chacune. Le document qui va suivre correspond donc à la réflexion adaptée au cas de la RNN de Müllembourg.



SECTION I

Balisage de l'étude

POLITIQUES PUBLIQUES ET PROTECTION DES RÉSERVES

1. POLITIQUES PUBLIQUES DES « AIRES PROTÉGÉES » ET STRATIFICATION DE STRATÉGIES

Les réserves naturelles nationales sont des « aires protégées » et le contexte des politiques publiques environnementales impacte directement leurs moyens et leurs choix de gestion. Ces politiques publiques résultent d'un ensemble de stratégies qui, avec leurs objectifs, montrent la direction à suivre. Les stratégies se déclinent dans une stratification d'un échelon territorial à un autre. La figure 1 représente les différents niveaux de stratégie auxquels participe le projet de protection périphérique de la réserve.

Le Sommet de la terre à Rio de Janeiro entraîne une prise de conscience collective quant aux enjeux environnementaux à relever comme le réchauffement climatique et la nécessité d'adopter un modèle de développement durable. À cette occasion, la Convention sur la Diversité biologique (CDB) est signée et la France s'engage à agir. De cet engagement naît la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et sa déclinaison au niveau régional.

En 2010, se réunit la dixième conférence des parties à Nagoya (COP10). À cette occasion la CDB est révisée et 20 objectifs, dit d'Aichi, sont identifiés et partagés dans la stratégie européenne, nationale et infra nationale. Un de ces objectifs cités comme des plus ambitieux est « la création d'un réseau d'espaces protégés représentant au moins 17 % de la surface terrestre et de 10 % de la

surface marine » Objectif C.11. (Ministère de la transition écologique, 2018). En 2019, seulement 15% des surfaces terrestres mondiales sont protégées (INPM, 2019)

En complémentarité, le Ministère de la transition écologique entreprend de réaliser une Stratégie de création d'aires protégées, SCAP, afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement. Elle « vise à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique. » (INPM, 2020).

L'objectif fixé par le Grenelle 2 est un minimum de 2% de la superficie terrestre du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2019. En 2018, seulement 1,4 % est concerné par ce type de protection selon l'Observatoire de la Biodiversité (ONB, 2018).

La DREAL Pays de la Loire a décliné cette stratégie en identifiant les zones prioritaires. Ainsi, par une méthode de maillage reposant sur la présence, 121 espèces SCAP ont été identifiées.

Rappel : la RNN de Müllembourg est sur la SCAP057.

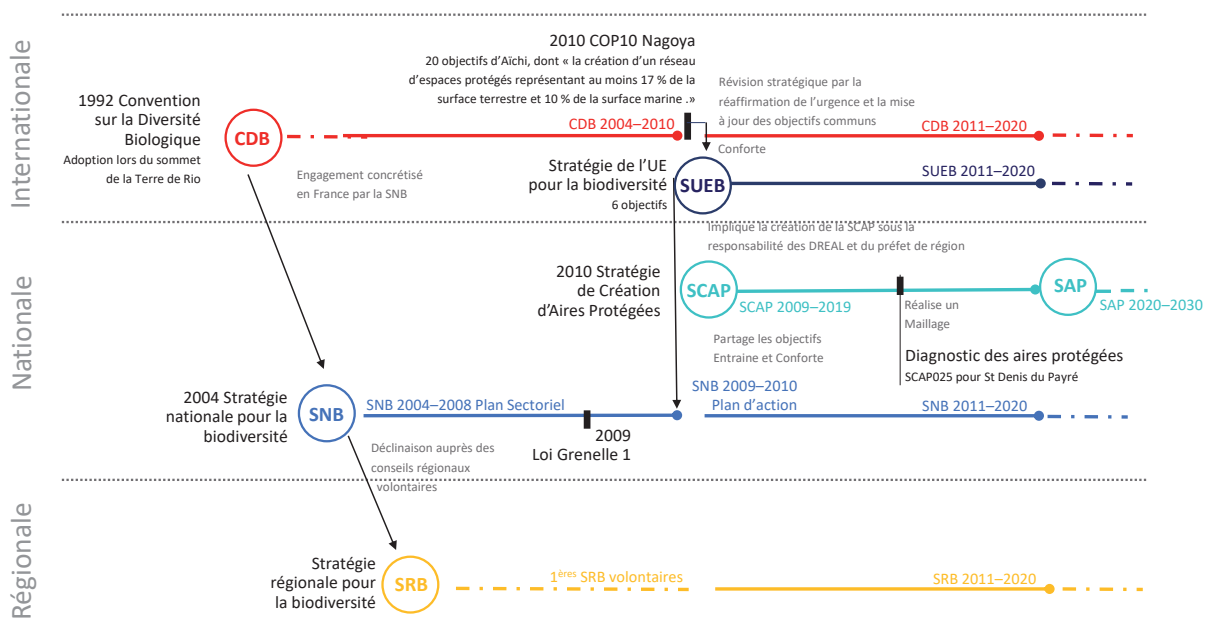


FIGURE 1. STRATIFICATION DES STRATÉGIES AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Les « aires protégées » sont définies comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature p13 SAP2020/2030. Les réserves naturelles nationales sont donc directement concernées.

Aujourd'hui, c'est la stratégie « Aires protégées 2020-2030 » qui reprend le flambeau, elle doit répondre aux attentes du président qui est de classer 30 % du territoire en aires protégées dont un tiers en protection forte à horizon 2030. Sachant que d'après la DREAL Pays de la Loire seulement 0,2% du territoire de la région est aujourd'hui en protection forte.

La stratégie se divise en 7 objectifs et 18 mesures à accomplir d'ici 2030, la gestion des RN permet de participer à l'ensemble de ces objectifs de façon transversale. L'étude d'acceptabilité participe elle directement aux Objectif 1 et 4.

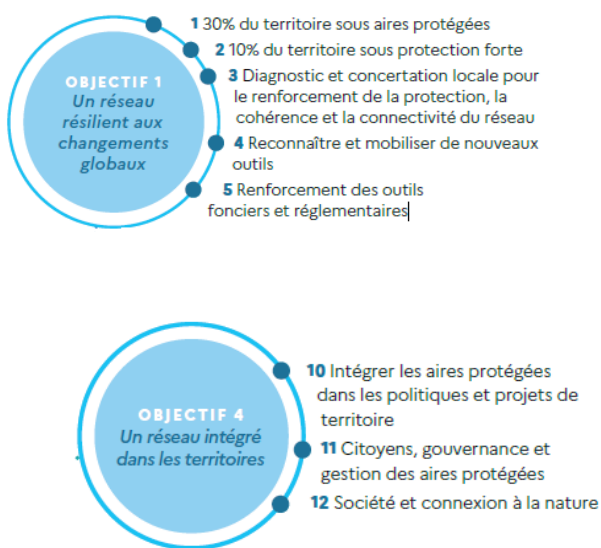


FIGURE 2. OBJECTIFS 1 ET 4 EXTRAITS DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

Pour atteindre ces objectifs la stratégie se déploie en 3 plans d'action successifs 2021/23, 2024/26 2027/2033. Aujourd'hui les actions proposées concernent le premier plan seulement. Ces actions sont avant tout à destination des organismes étatiques mais concernent aussi les choix de gestions.

La mise en place de ces plans d'action repose sur 2 dimensions :

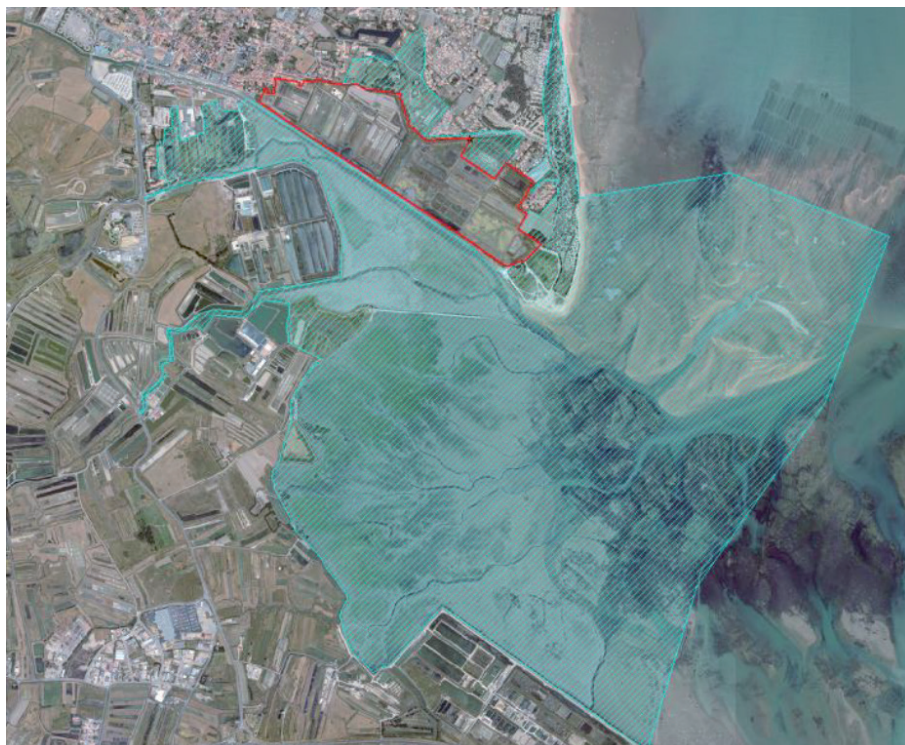
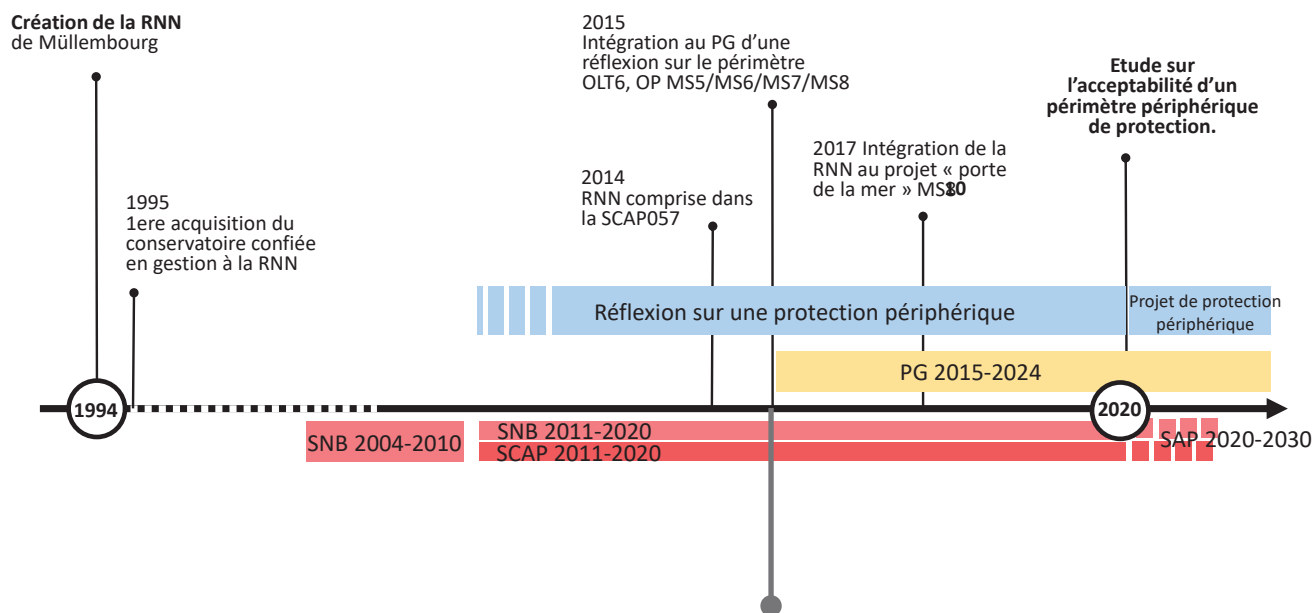
1. La gouvernance territoriale de la stratégie, incluant une adaptation territoriale des plans d'action au moyen de la mise en place par le préfet d'instances de pilotage régionales. Instances qui se devront d'être en association étroite avec des acteurs dont les gestionnaires d'aires protégées (conservateurs pour les RN) et des associations de protection de l'environnement (ici la LPO).
2. La mobilisation des opérateurs de l'Etat dans l'animation, le suivi et l'évaluation de la stratégie, dont prioritairement l'OFB au service du ministère de la transition écologique.

La stratégie nationale concentre ses efforts sur les espaces maritimes en priorité mais aussi forestiers et de zones humides. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de démultiplier les espaces protégés. Pour ce faire, un ensemble de démarches peuvent être mobilisées : rachat du foncier, création de contrat, réglementation durcie, etc. ceci dans une démarche de concertation souhaitée dans une dynamique « d'ouverture » des réserves aux acteurs du territoire.

2. PROTÉGER LA PÉRIPHÉRIE DE LA RN : UN PROJET ANCIEN

La RNN a intégré rapidement la nécessité d'assurer une protection en périphérie de son territoire. Ainsi un ensemble d'actions ont été menées au cours du temps et cette étude s'inscrit dans leur continuité.

FIGURE 3. FRISE CONTEXTUELLE



Réprésentation du scénario de protection optimale en périphérie de la RNN soumis au conseil scientifique de 2018. Cette image illustre une réflexion qui s'ancre dans le temps.

SIX AXES POUR AMORCER LE TRAVAIL

1. MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL

Lors de l'amorce de l'étude, certains facteurs menaçaient la réserve, les combats par une protection périphérique s'imposait donc. Cette réflexion pour les relever fut nommée dans un premier temps « enjeux », or les enjeux de la RNN sont déjà définis dans son plan de gestion ainsi que ses menaces sous la forme de facteurs anthropiques. Pour cette étude, prémices à un projet de protection périphérique, il a donc été choisi d'aborder ces éléments en les synthétisant sous le terme d'« axes de travail ».

Pourquoi mobiliser les axes de travail dans une étude d'acceptabilité ?

1. Les axes peuvent être spatialisés comparés à des cartes administratives comme le parcellaire, perceptions spatiales, etc.

2. Les axes peuvent être modifiés car encore non fixés, nous ne sommes pas dans un projet de périmètre mais des idées d'objectifs et d'actions à débattre à partir d'axes de travail qui eux-mêmes sont posés du point de vue naturaliste, mais doivent être complétés par les perceptions des acteurs.

3. Les axes peuvent être partagés C'une vision des conservateurs, une façon de percevoir les choses pour les porteurs de projet qui peut être contestée mais aussi soutenue par les acteurs.

4. Les axes peuvent être des socles au projet. c'est la première étape en amont des objectifs et des actions, ainsi, si les conservateurs peuvent avoir une idée de future protection, les perceptions et les échanges avec les acteurs doivent être intégrés dès la phase enjeu pour ensuite influencer sur les objectifs et actions.

5. Les axes peuvent mettre l'environnement au centre le risque étant dans des échanges sociaux de perdre de vue la dimension environnementale.

Comment sélectionner les axes de travail ?

1. Identifier les axes par l'expertise des conservateurs. Ce sont eux qui au quotidien perçoivent les axes de travail pour relever des enjeux environnementaux auxquels est soumise leur réserve.

2. Confronter les axes de travail perçus à une grille de critères. 4 critères cumulés : critère de légitimité au regard du PG (correspond aux facteurs anthropiques et enjeux cf figure 4), critère de fiabilité, critère de risques environnementaux, critère d'impact sur la RNN.

3. Préciser ces axes de travail avec les conservateurs et les acteurs du territoire 1er échange avec les conservateurs, 2ème échange avec les acteurs non pas comme une introduction au projet mais comme un temps, après la perception personnelle des acteurs, à la confrontation de celle-ci avec ceux de la réserve.

Comment mobiliser les axes de travail dans une étude d'acceptabilité ?

1. Par la spatialisation des acteurs. Proposer dans un 1er temps d'échanger sur leur perception des enjeux du territoire et plus spécifiquement les enjeux environnementaux tout en les faisant spatialiser sur un fond de carte neutre. Puis, proposer ceux perçus par la réserve. Et par effet de transparence (calque) « confronter » les perceptions et les enjeux.

2. Identifier les détenteurs d'enjeux au regard de l'importance de leur influence et de leur intérêt dans le projet.

3. Support et départ pour un échange permettant d'identifier les divers niveaux d'acceptabilité :

- Deparaz, 2014, perception de l'espace protégé (cognitif/affectif sur une double balance positif/négatif), réaction (conative de la réactance à l'acceptance) et ampleur du potentiel conflictuel (échelle du conflit au consensus).
- Mesurer la résistance au changement d'un groupe face à des projets.

FIGURE 4.A SYNTHÈSE DES CRITÈRES D'ENJEUX

Enjeux \ Critères		Niveau de risques environnementaux	Niveau d'impact sur la RNN	Etude et observation en appui	Identifié dans le PG	Analyse croisée
	Contenir l'artificialisation des sols	3/3. Réduction du risque nécessaire et immédiat	2/3. Direct secondaire	3/3. Etude ciblée	3/3. Identifié comme une action	11/12. Enjeu prioritaire
	Etablir un projet de défense contre la mer écoresponsable	3/3. Réduction du risque nécessaire et immédiat	2/3. Direct secondaire	1/3. Avis d'experts	3/3. Identifié comme une action	9/12. Enjeu fort
	Modérer les effets de la surfréquentation	3/3. Réduction du risque nécessaire et immédiat	1/3. Indirect périphérique	2/3 Etude Générale	1/3. Identifié comme facteur d'influence	7/12. Enjeu à saisir
	Assurer la quiétude des espèces contre les dérangements	3/3. Réduction du risque nécessaire et immédiat	3/3. Direct Principal	2/3 Etude Générale	1/3. Identifié comme facteur d'influence	9/12. Enjeu fort
	Gestion de la qualité des eaux	3/3. Réduction du risque nécessaire et immédiat	3/3. Direct Principal	3/3. Etude ciblée	3/3. Identifié comme une action	12/12. Enjeu prioritaire
	L'impact des exploitations agricoles	2/3. Mesure d'atténuation nécessaire	2/3. Direct secondaire	3/3. Etude ciblée	3/3. Identifié comme une action	10/12. Enjeu fort

Six axes de travail ont donc été identifiés. Chaque axe de travail sera présenté au regard de la situation actuelle, de ses impacts environnementaux, mais aussi du niveau d'acceptabilité des acteurs à faire autrement, et les potentielles actions qui peuvent être menées pour les saisir. (Figure 4.A)

FIGURE 4.B TABLEAUX EXTRAITS DU PLAN DE GESTION AVEC AXES ASSOCIÉS

Les réserves naturelles sont des espaces connectés à leur environnement et au contexte socioéconomique des territoires dans lesquelles elles sont implantées. Les espèces et habitats qu'héberge et protège la réserve de Müllembourg sont directement liés aux usages dans sa périphérie. Ces effets peuvent être traduits sous forme de facteurs d'influences et d'enjeux à saisir pour protéger au mieux les espèces et habitats de la réserve. Les axes de travail reposent sur une approche transversale de ces éléments du Plan de gestion. A noter que le facteur de la saliculture n'est pas intégré car interne à la RNN dans le petit Müllembourg. (Figure 4.B).

Catégorie	Intitulé facteurs d'influence
Manque de connaissance	Connaissances du fonctionnement de l'avifaune à l'échelle du site « Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, Marais Breton ».
	Faible connaissance des exigences biologiques des végétations lagunaires
	Manque de connaissance sur l'impact des traitements de démolition sur les espèces et les habitats
Facteurs "naturels"	Dynamique de la végétation
	Espèces invasives et espèces envahissantes
	Exigences biologiques de l'avifaune
	Gestion hydraulique
	Naturalité des boisements
	Prédation
Facteurs anthropiques	Agriculture intensive →
	Artificialisation / Urbanisation / Aménagement du territoire →
	Défense contre la mer →
	Dérangement humain →
	Pression anthropique →
	Qualité des eaux →
Facteurs directement liés au fonctionnement et à la gouvernance de la réserve	Saliculture
	Moyens humains, moyens financiers, opportunités Sensibilisation des riverains et des élus

ENJEUX	Objectifs à long terme
Un système lagunaire fonctionnel.	OLT 1 : Maintenir la diversité des faciès de l'habitat lagunaire et la richesse des végétations associées →
	OLT 2 : Maintenir l'expression de la diversité des habitats complémentaires des lagunes. →
Un site « acteur » pour l'avifaune, à l'échelle du complexe « Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, marais Breton ».	OLT 3 : Maintenir la capacité d'accueil des Marais de Müllembourg comme zone de reposoir et de reproduction des oiseaux à forte valeur patrimoniale (larolimicoles, anatidés et grands échassiers en particulier) au sein du site fonctionnel « Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, Marais Breton ». →
Une diversité des habitats annexes, y compris ceux de « nature ordinaire », particulièrement rarefiés à l'échelle de l'île de Noirmoutier.	OLT 4 : Retrouver et préserver la dynamique dunaire. →
	OLT 5 : Maintenir les « petits habitats annexes » de « nature ordinaire ». →
	OLT 6 : Restaurer la connectivité entre la réserve naturelle et les autres milieux naturels de l'île de Noirmoutier →
Une réserve naturelle actrice du développement des connaissances et de la conservation du patrimoine naturel	OLT 7 : Impliquer la réserve naturelle dans le monde naturaliste et scientifique de la conservation de la nature
Un lieu de sensibilisation du public	OLT 8 : Utiliser la réserve comme lieu de diffusion et de partage de l'information
Une gestion administrative optimisée	OLT 9 : Assurer et optimiser le fonctionnement administratif de la réserve



2. APPRÉHENSION DES AXES DE TRAVAIL

Axe de travail - Surfréquentation

Objectif de la réserve : limiter la détérioration de l'habitat dunaire et lagunaire, canaliser la fréquentation humaine de la Pointe des Sableaux (OLT4 ; OP4.1 PDG 2015-2024)

SITUATION ACTUELLE

Tourisme de masse | Surfréquentation des plages | Augmentation des déchets

Accueillant une forte activité saisonnière, l'île a une capacité d'accueil de 18 000 lits, avec 20 hôtels et 10 campings. En Juillet / Août : 1,2 M passages sur le pont et 200 000 passages sur le Gois sont comptabilisés (cdc île de Noirmoutier). Ce flux entraînant en saison une hausse de fréquentation de la Jetée Jacobsen, de la plage des Sableaux mais aussi des campings et résidences en périphérie directe à la réserve. Ce secteur nord-est de l'île est ainsi l'une des zones de plus forte densité humaine sur l'île pendant les périodes touristiques (week-end, grandes marées, vacances scolaires...)

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Erosion du littoral | Pollution humaine | Habitats dunaires et lagunaires détériorés

Les impacts environnementaux perçus par la réserve sont l'augmentation des déchets humains polluants (organiques et matériels) ainsi qu'une démultiplication des pressions d'usages. Le flux et le stationnement automobile n'est pas géré, la pêche à pied de loisirs, bien souvent interdite pour des raisons d'ordre sanitaire (mais interdiction non respectée), détériore les habitats benthiques marins et altère la qualité du site pour l'alimentation des limicoles. Quant à l'usage de la plage (touristes, stationnement d'annexes de bateaux...), il entraîne un piétinement des habitats dunaires (destruction de la végétation annuelle des lasses de mer affectant la résilience du cordon dunaire et favorisant l'érosion marine donc le risque de submersion de la réserve naturelle notamment au niveau des accès à la mer). Enfin, les micro-habitats périphériques à la réserve, essentiels pour assurer une continuité écologique sont mis à mal et les eaux arrivent plus polluées dans la réserve.



FIGURE 5. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL SURFRÉQUENTATION



Axe de travail - Dérangement cynégétique

Objectif de la réserve : Maintenir la capacité d'accueil des Marais de Müllembourg comme zone de reposoir et de reproduction des oiseaux à forte valeur) au sein du site fonctionnel « Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, Marais Breton (OLT 3 PDG2014-2024)

SITUATION ACTUELLE

Chasse de gibier d'eau | Jetée des îleaux limite sud chassable

« La chasse est interdite sur la réserve naturelle. La chasse en bordure du Grand Müllembourg a quasiment disparu, quant à la chasse sur le Domaine Public Maritime, la réserve naturelle est bordée depuis 2005 d'une zone de chasse interdite, jusqu'à la jetée des îleaux. Reste le problème de l'anse des Brémauds, utilisée par quelques chasseurs, sur une courte période (début de la période de chasse au gibier d'eau), mais elle contribue à déstabiliser le reposoir ». (PDG 2015-2024)

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Dérangement de l'avifaune | Zone dortoir de la réserve non fonctionnelle

La présence de chasseurs, en faible effectif au pied de cette jetée, entraîne un dérangement des limicoles. D'une part, les détonations provoquent des perturbations du reposoir situé sur la réserve naturelle et de son complément fonctionnel indispensable : la partie Est de la jetée des îleaux (la zone de dérangement par un poste de chasse peut être comprise dans un rayon minimum de 250 m (Borgmann 2010) et pour certaines espèces plus craintives 500m). D'autre part, les prélèvements effectués à cet endroit, sur le trajet réserve/zone d'alimentation, sont de nature à déstabiliser le reposoir et en contradiction avec la mission d'intérêt général de la réserve naturelle d'assurer la conservation de ces limicoles. La chasse entraîne un dérangement aviaire important en particulier des limicoles et anatidés impactant ainsi leurs activités, énergie, reproduction, taille de population, choix de site et déplacements quotidiens (A. Tamisier 2003). A ce contexte s'ajoute plus récemment des inquiétudes quant au développement de la chasse sur les parcelles agricoles au nord-est immédiat de la RNN.

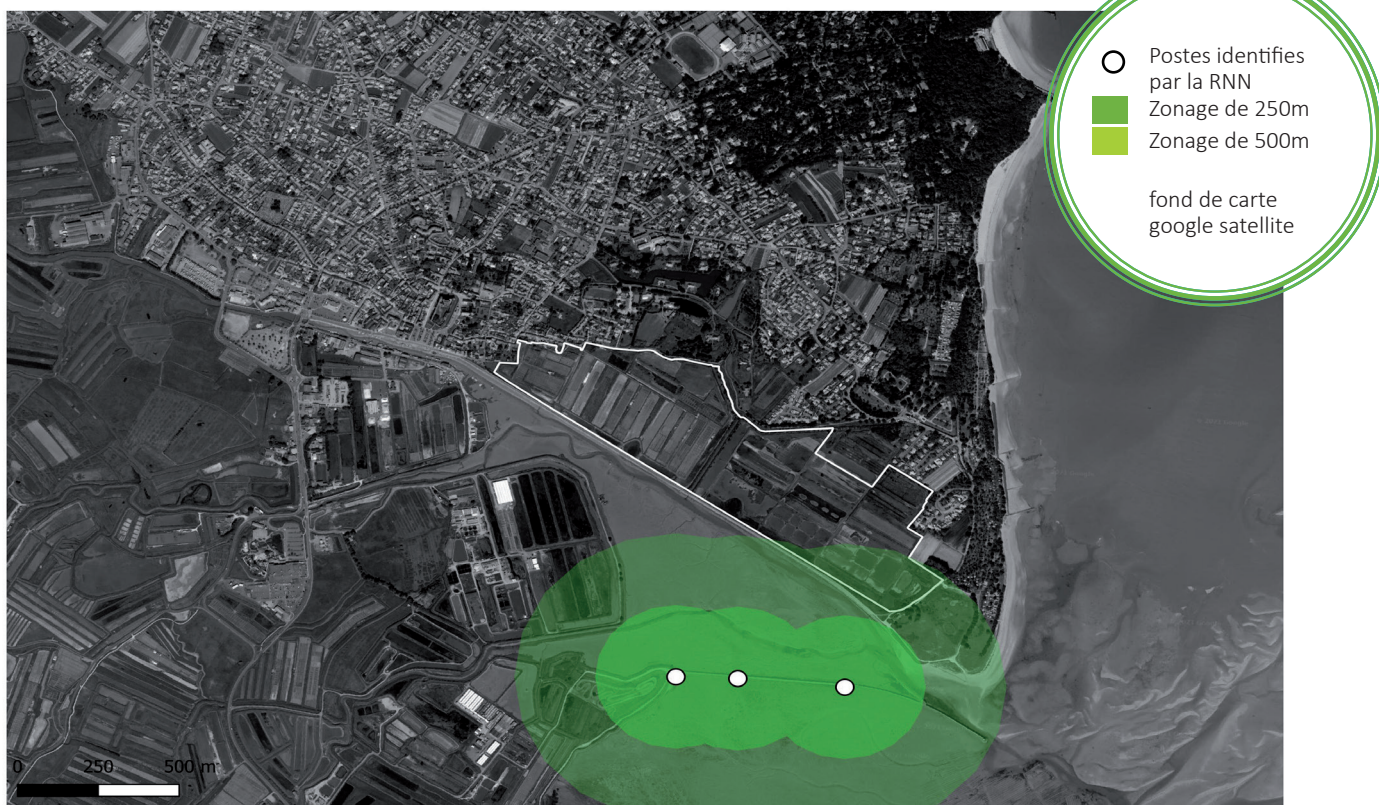


FIGURE 6. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL DÉRANGEMENT CYNÉGÉTIQUE



Axe de travail - Défense contre la mer

Objectif de la réserve : « éviter une destruction des milieux et habitats dunaires, maintenir la connectivité de la réserve naturelle avec les autres milieux naturels : concilier « Défense contre la mer » et intérêt biologique » (OP6.4 PDG 2015-2024)

SITUATION ACTUELLE

PAPI impose une défense contre la mer | Projet de Digue | Projet de portes

Le PAPI impose une uniformisation de la côte des ouvrages de défense contre la mer à 5m NGF. La réalisation de trois portes à marée est projetée : une pour chaque étier (moulin, l'arceau, et coefs), afin de sécuriser notamment le centre-ville de Noirmoutier en l'île. De plus, des travaux à l'Est de la réserve sont prévus bien qu'encore en discussion. Une digue pourrait longer la réserve au niveau du fort Larron.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Erosion du littoral | Population isolée | Habitats de vase détruits

La digue impacterait la pointe des Sableaux, et indirectement la réserve naturelle, en fonction de son emplacement. La réserve souhaite que ce projet de défense contre la mer intègre la gestion de la fréquentation du public dans ce secteur nord-est de l'île et la restauration des connexions biologiques entre la réserve et les autres espaces naturels de l'île.

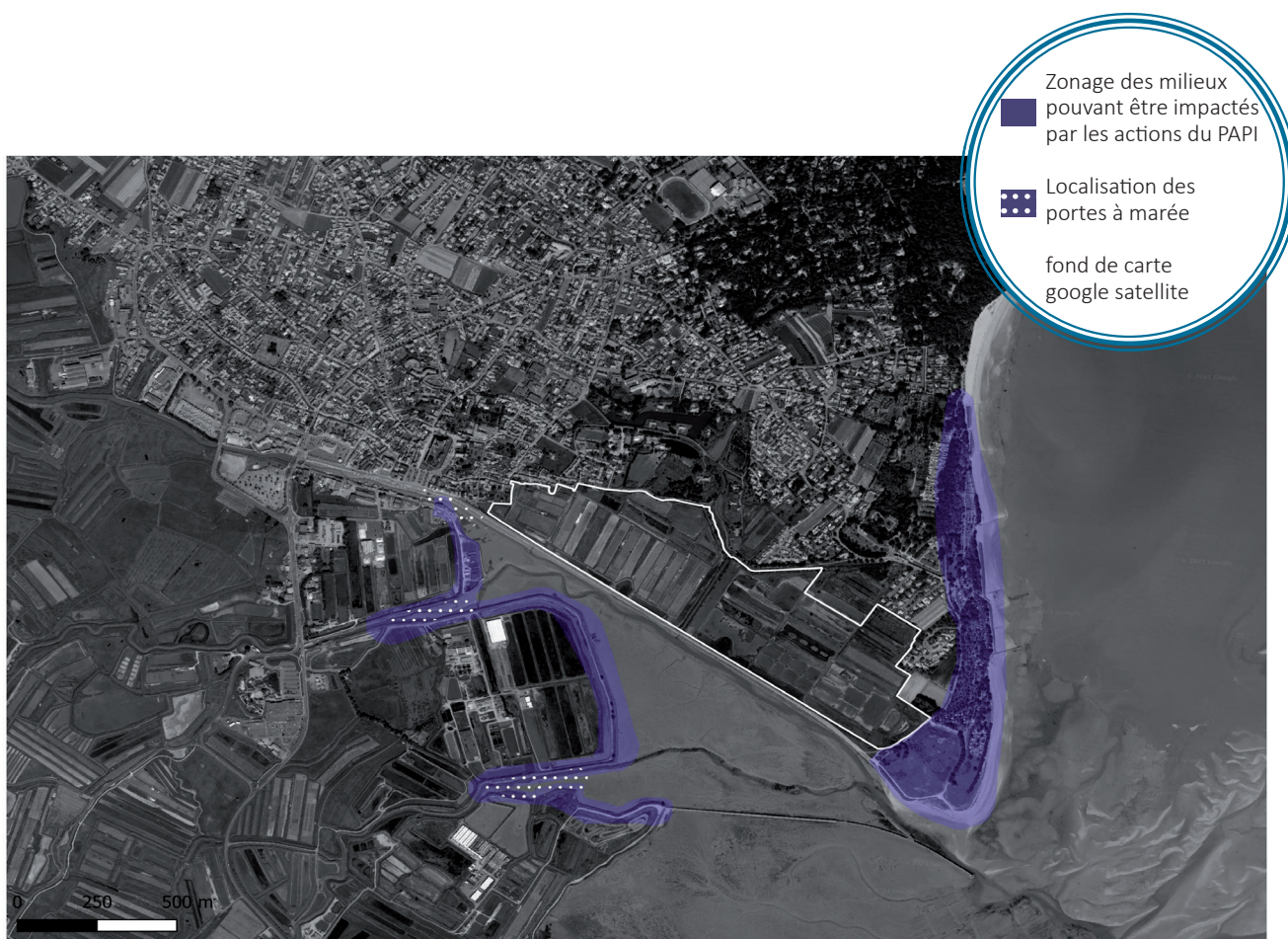


FIGURE 7. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL DÉFENSE CONTRE LA MER



Axe de travail - Qualité de l'eau

Objectif de la réserve : Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux entrant dans la réserve naturelle (OP1.3 PDG 20152015)

SITUATION ACTUELLE

Pollution multisources

L'eau présente dans la réserve naturelle a plusieurs origines :

- L'eau de l'avant-port, prise par des ouvrages traversant la jetée Jacobsen. Il s'agit d'une eau marine, plus ou moins mélangée à l'eau pluviale provenant des 3 étiers principaux de l'île. Les suivis réalisés par divers organismes (ARS, Ifremer...) montrent des contaminations bactériologiques récurrentes de cette eau. Peu d'éléments sont disponibles quant à sa contenance en molécules chimiques.
- L'eau pluviale d'une partie du nord de l'île, une partie se déversant dans le Petit Müllembourg et une autre dans le Grand Müllembourg. Une étude sur un an des eaux de cette dernière a montré une forte contamination par diverses molécules (glyphosate notamment). Agriculture intensive, traitement des façades, des toitures, écoulements des produits phytosanitaires épandus sur les parcelles de jardins, écoulements des campings, de la voirie... sont à l'origine de cette pollution.
- L'eau issue d'une résurgence de la nappe, dont la qualité et le fonctionnement sont quasi inconnus.
- L'impluvium qui alimente les bassins déconnectés de l'alimentation en eau salée.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pollution des milieux

Globalement, l'eau est d'une qualité très mauvaise et reflète l'intensité et la diversité des usages sur l'ensemble du bassin versant..

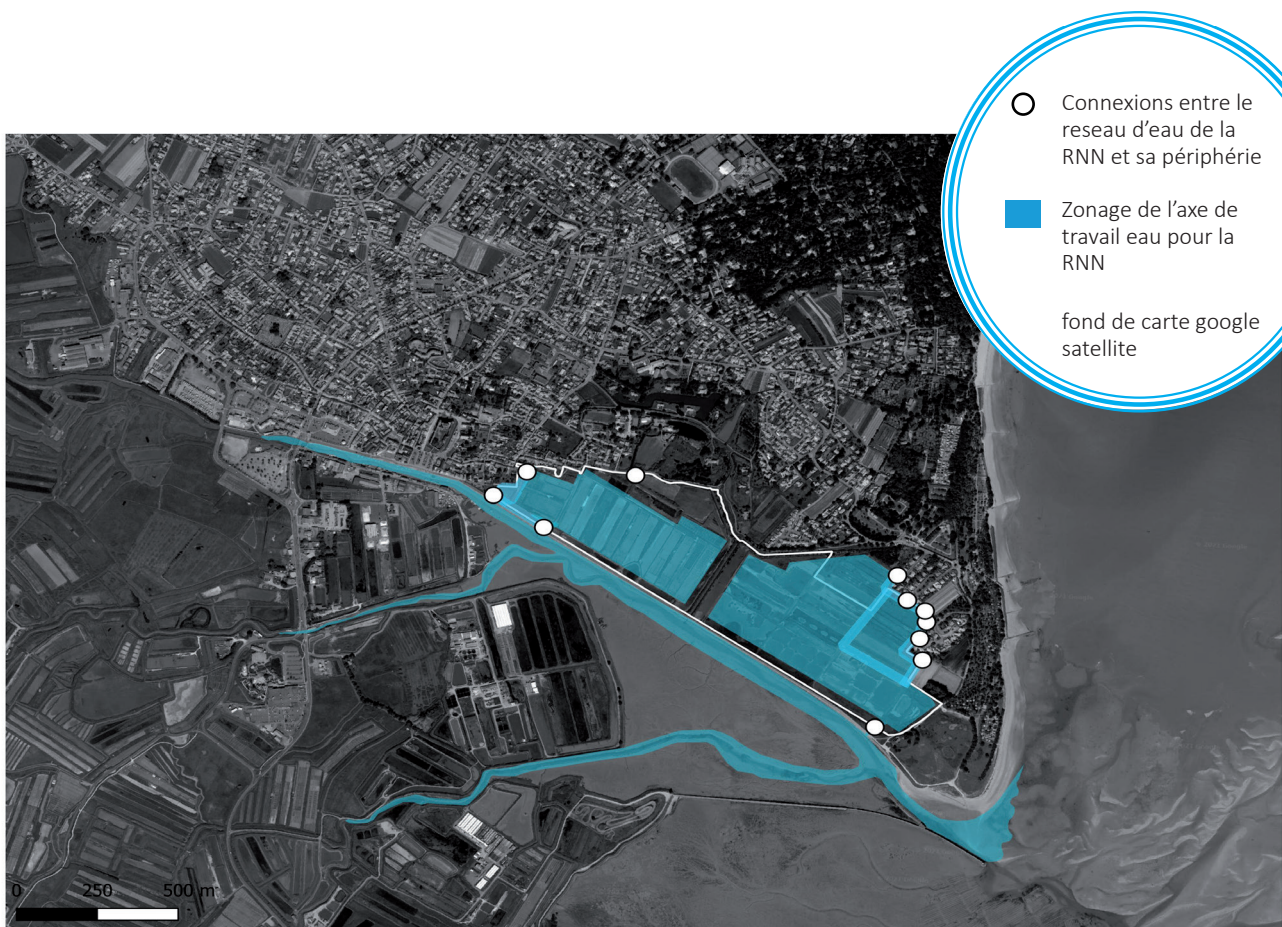


FIGURE 8. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL QUALITÉ DE L'EAU



Axe de travail - Artificialisation des sols

Objectif de la réserve : Sécuriser les connexions existantes et la zone fonctionnelle (OP6.2PDG 2015-2024)

SITUATION ACTUELLE

Réserve « isolée » | Pression Foncière | Densification des campings « en dur »

La réserve apparaît comme un « îlot » de biodiversité, de plus en plus coupé des autres espaces naturels (bois de la chaise, Prés Patouillards, Roussières, marais du Boucaud...) par la jetée Jacobsen au sud et par l'artificialisation des sols qui ceinture la réserve de l'Ouest à l'Est en passant par le nord.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Erosion du littoral | Population isolée | Habitats dunaires sensibles détruits

L'artificialisation n'a de cesse d'augmenter avec la pression agricole, touristique et foncière. Les campings situés en bord de mer par l'intensification de leur pratique et la pose d'équipements permanents, aggravent ce phénomène et fragilisent le cordon dunaire. L'urbanisation autour de la réserve et son corollaire d'aménagements (murs de séparation de propriété, terrasses, préaux qui deviennent des extensions...) entraînent un isolement des espèces se trouvant coupées d'autres espaces « naturels ». D'ores et déjà, certaines espèces sont en voie de raréfaction sur la réserve, c'est notamment le cas des amphibiens. La réserve ne représente pour eux qu'une zone de reproduction qu'ils vont fréquenter uniquement au printemps. Le reste de l'année, ils se répartissent sur un vaste territoire périphérique. Désormais, il leur est quasiment impossible de « migrer » entre leur zone de vie et leur zone de reproduction. Pour bien d'autres espèces (invertébrés) les données sont indisponibles mais le problème est semblable.

L'enjeu de l'artificialisation est diffus dans l'espace et entraîne directement une aggravation d'autres axes de travail : surfréquentation sur les plages, quantité d'eau usée, ruissèlement, accélération de l'érosion et donc défense contre la mer.



FIGURE 9. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL ARTIFICIALISATION



Axe de travail - Agriculture intensive

Objectif de la réserve : valoriser des pratiques agricoles raisonnées

SITUATION ACTUELLE

Production de pommes de terre

La culture des pommes de terre, produit symbolique de Noirmoutier, entraînent un modèle d'agriculture intensive dans un contexte où le foncier résidentiel est dominant. Cette culture peut concerner des petites parcelles (deux entités à proximité directe de la réserve et 5 entités entre le bois de la chaise et la RNN).

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pollution des eaux et des terres

L'agriculture intensive à proximité de la RNN est identifiée dans le plan de gestion comme facteur d'influence sur la biodiversité (PG 2015-2024). L'exploitation de pommes de terre ne permet pas de roulement et nécessite des intrants et phytosanitaires. Dans un contexte national d'intensification, l'agriculture a un impact significatif sur la biodiversité et la qualité des eaux.

Les pratiques actuelles autour de la réserve devraient pouvoir évoluer afin que le milieu dans lequel elle est ancrée connaisse un désenclavement et offre un accueil optimal à la biodiversité.



FIGURE 10. REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'AXE DE TRAVAIL AGRICULTURE

3. SUPERPOSITION ET INTER-RELATION DES AXES DE TRAVAIL

Les axes sont liés et se confortent souvent entre eux, la figure 11 l'illustre.

L'ensemble de ces axes en interrelation compose un enjeu transversal : la protection des espaces naturels. En effet si les axes ne sont pas travaillés la RNN ne pourra pas mener à bien sa mission sur son propre espace et les habitats périphériques auxquels elle est liée seront morcelés, fragilisés voire détruits.

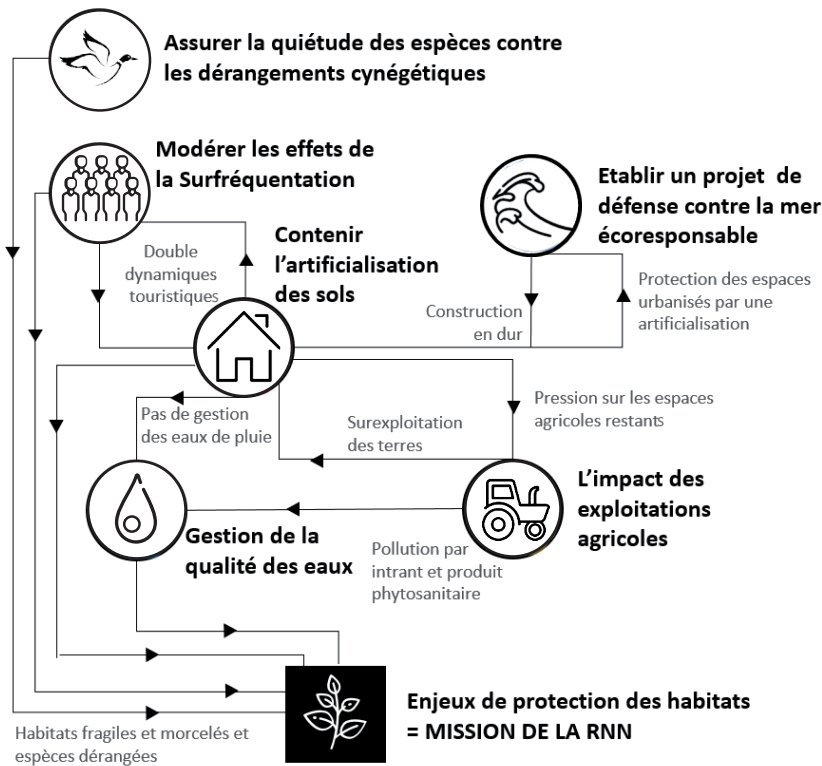
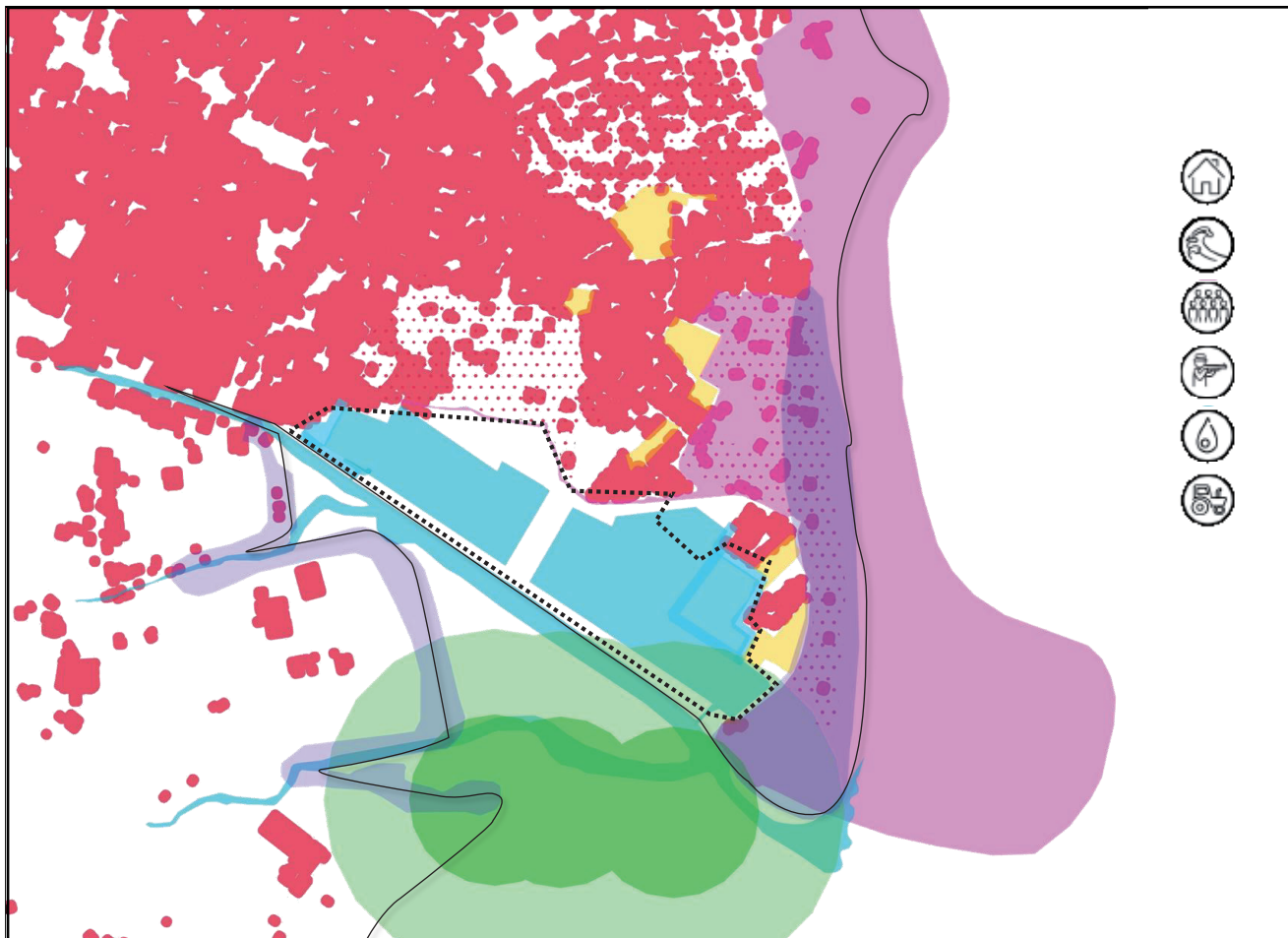


FIGURE 11. SCHÉMA D'INTERRELATION DES AXES DE TRAVAIL

FIGURE 12. REPRÉSENTATION SPATIALE DE LA SUPERPOSITION DES AXES DE TRAVAIL



UNE MÉTHODE SUR MESURE

1. L'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS DU TERRITOIRE, INGRÉDIENT D'UN PROJET DE PROTECTION

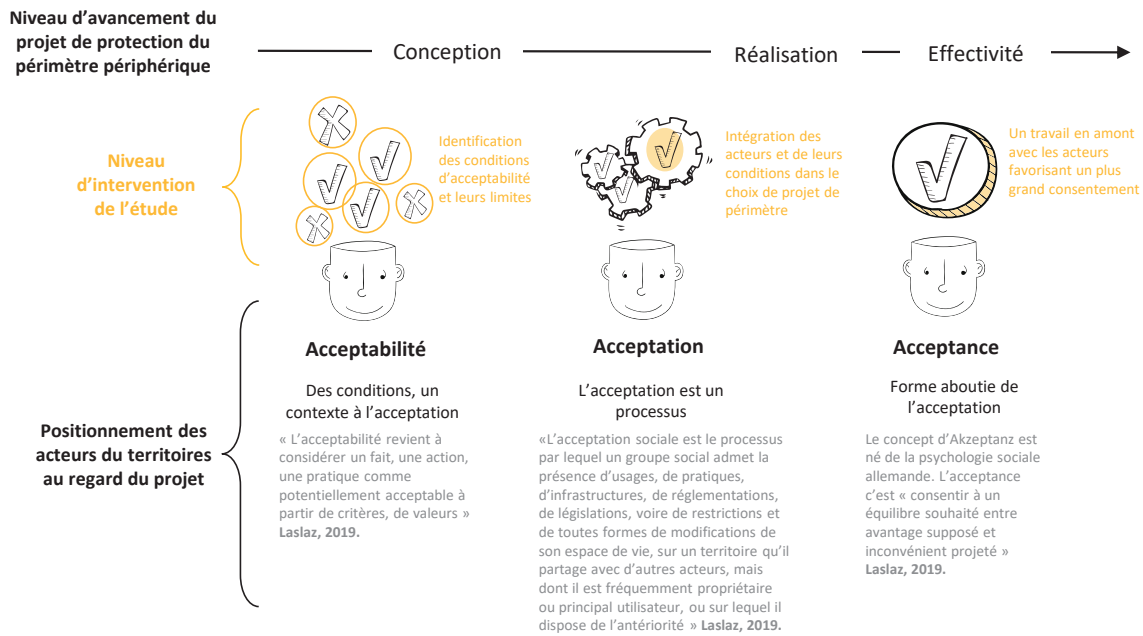


FIGURE 13. SCHÉMA TERMINOLOGIQUE DE L'ACCEPTABILITÉ

Un projet de réglementation tel qu'un périmètre de protection ne peut plus faire l'économie d'une prise en compte des acteurs du territoire dans lequel il s'implante, la notion d'acceptabilité est un moyen de répondre à cette dimension. L'acceptabilité est liée à deux autres termes qu'il convient de distinguer et d'appréhender pour mener à bien l'étude : l'acceptabilité est la considération d'un élément, l'acceptation est un processus d'intégration de ces éléments, et l'acceptance est une forme aboutie de l'acceptation (Laslaz, 2019).

L'étude intervient dans l'identification des conditions d'acceptabilité du projet de périmètre, elle permet de concourir à son processus d'acceptation par l'intégration des acteurs aux choix de gestion afin que le périmètre-projet fasse l'objet de la plus grande acceptation possible.

Comment identifier les conditions d'acceptabilité ?

Les conditions d'acceptabilité correspondent à un triptyque de comportements s'auto influençant (cognitif, affectif, conatif) ainsi que d'une dimension collective inter acteurs. C'est dans ces dernières que les groupes sont constitutifs de normes et valeurs influençant directement les conditions d'acceptabilité. Pour compléter l'analyse de discours qualitative; un indicateur de 1 à 5 donne des indices de mesures pour chaque dimension du triptyque.

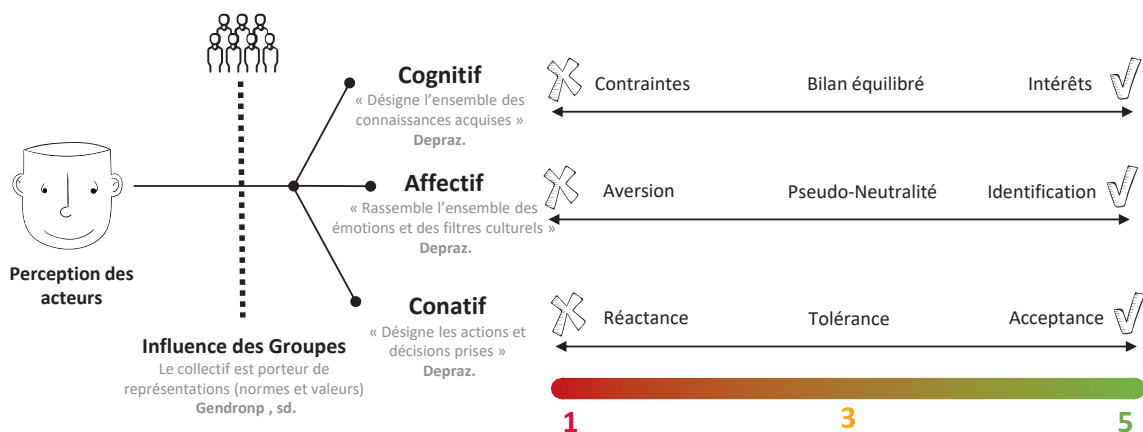


FIGURE 14. SCHÉMA D'IDENTIFICATION DE L'ACCEPTABILITÉ

2. LES TENSIONS DANS LA RECHERCHE D'ACCEPTABILITÉ, UN «INÉVITABLE»

Travailler sur l'acceptabilité ne va pas de soi, ainsi Laslaz, constate dans le Parc de la Vanoise un rejet de la charte dans un contexte de négociation inter acteurs ayant pour but de favoriser son acceptabilité. C'est oublier que le concept d'acceptabilité vient d'un contexte technique de risque « c'est un taux limite d'exposition à un aléa, un seuil à ne pas dépasser pour rester socialement reconnu et intégré – donc une réduction maximale des incertitudes introduites par l'élément soumis à notre analyse. La tension sociale peut être définie comme la manifestation (verbale, symbolique) de jeux d'opposition n'ayant pas encore produit de démonstrations effectives et collectives de refus. » Depraz 2016. Ainsi l'étude de l'acceptabilité va de pair avec l'étude des tensions.

Les conditions d'acceptabilité ne vont pas sans les limites d'acceptabilité.

Depraz a ainsi identifié 3 grandes dimensions de limites d'acceptabilité au regard des aires protégées :

- La dimension politique serait liée à une décision « top-down » création de plus d'aire protégée par l'Etat à laquelle les acteurs locaux devraient se soumettre. Cette dimension correspond à la procédure d'un périmètre de protection, outil réglementaire socle du projet.
- La dimension sociale peut être liée à un sentiment d'impuissance face à des acteurs doués d'une autorité supérieure de fait ou ressentie, « respect contraint » entraîné par l'autorité scientifique (Stoll, 1998 in Depraz, 2011).
- Enfin, la dimension psychologique impose une série d'interdits sur des espaces appartenant à des territoires identitaires et cette protection peut être assimilée à un acte de dépossession « Ce ressenti psychologique vient sensiblement peser sur toute recherche de compromis raisonnés » (Rentsch, 1988 in Depraz, 2005).

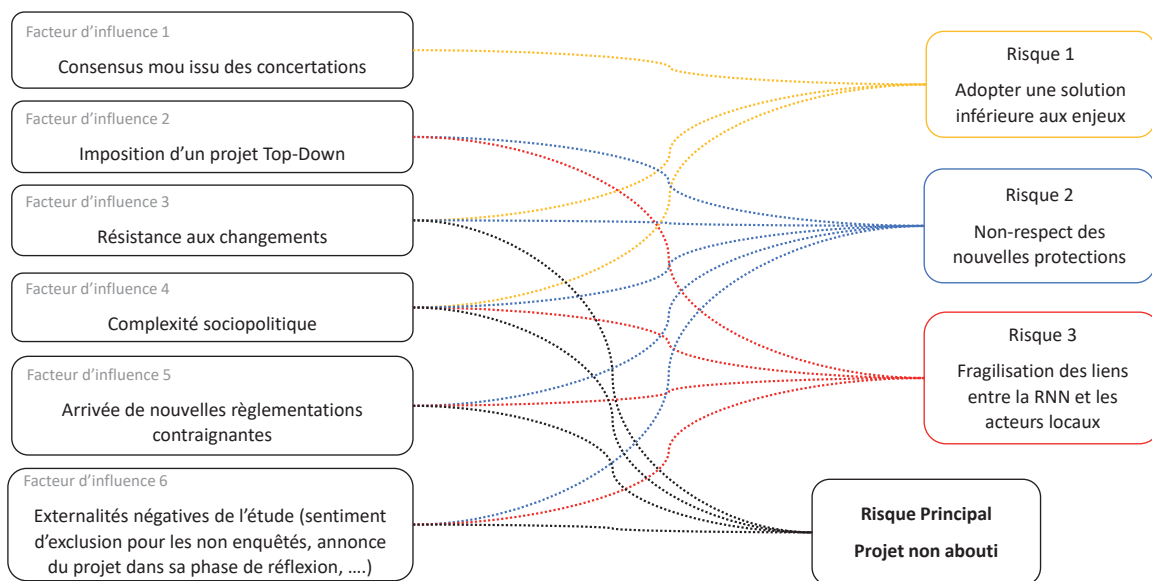
Ces trois dimensions limitant l'acceptabilité d'un projet de protection de l'environnement peuvent se manifester dans ceux menés par la RNN de St Denis du Payré.

Un objectif de cette étude est donc d'identifier les

leviers adaptés permettant de dépasser ces limites. La non-acceptabilité d'un projet c'est un risque pour sa réalisation et son efficacité. Un des thèmes de cette étude est donc comment limiter le risque de réactance ? Cette réactance peut se manifester par différentes échelles : divergences, tensions, conflits, etc.

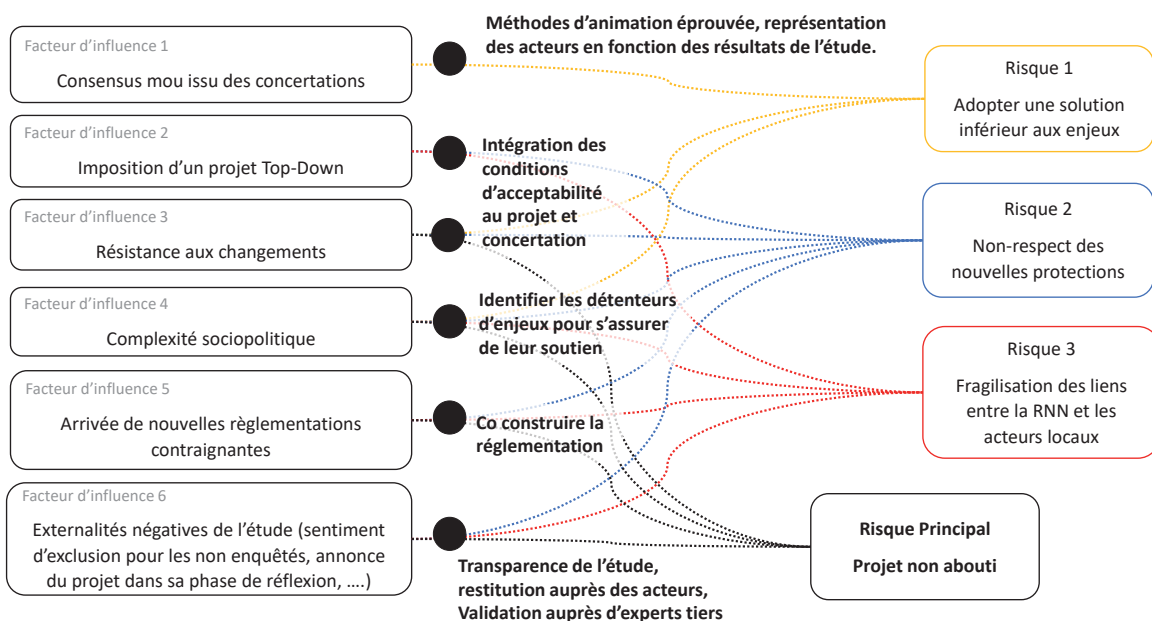
Une des approches théoriques peut donc être la gestion du risque d'un projet. La gestion du risque comprend l'exposition au risque d'un projet qui est le rapport entre les résultats indésirables et leur ampleur (relatives en fonction des acteurs) (Castonguay and all, 2007). Une tentative d'appréhension des risques d'un projet du point de vue de la RNN peut être proposée et être accompagnée de leurs facteurs d'influences (figure 11). Les facteurs d'influences peuvent être de différentes natures (politiques, sociales, réglementaires, environnementales du projet, expertises des personnes mobilisées, etc.) (ibid).

Ces risques sont communs pour l'ensemble du projet de zonage. Suite à cette étude ils pourront être déclinés et complétés pour chaque zonage potentiel. Au-delà de l'identification, des points de minimisation des facteurs d'influence pourront être pensés pour chacun. Ci-contre (Figure 12) un exemple de points de minimalisations au moment de la phase d'élaboration de l'étude, ces derniers pourront donc être éprouvés.



Source : Figure 2 : LIEN ENTRE FACTEURS ET RÉSULTATS INDÉSIRABLES CASTONGUAY Joanne and all, 2007, « Guide pratique pour l'identification et la gestion des enjeux sociopolitiques », Cirano, Montréal, p8 Elle-même Adaptée de Bourdeau, S., Rivard, S. Barki, H. et Bernard J.-G., « Évaluation du risque en gestion de projet » tiré du chapitre 3 de « Mesure intégrée du risque dans l'organisation », Presse de l'Université de Montréal, 2006, p. 122

FIGURE 15. FACTEURS D'INFLUENCE ET RISQUES DU PROJET DE PROTECTION



Source : Figure 2 : LIEN ENTRE FACTEURS ET RÉSULTATS INDÉSIRABLES, CASTONGUAY Joanne and all, 2007, « Guide pratique pour l'identification et la gestion des enjeux sociopolitiques », Cirano, Montréal, p8 Elle-même Adaptée de Bourdeau, S., Rivard, S. Barki, H. et Bernard J.-G., « Évaluation du risque en gestion de projet » tiré du chapitre 3 de « Mesure intégrée du risque dans l'organisation », Presse de l'Université de Montréal, 2006, p. 122

FIGURE 16. MINIMISATION DES FACTEURS D'INFLUENCE POUR UNE GESTION DES RISQUES

3. MÉTHODOLOGIE D'UNE ENQUÊTE PAR ENTRETIENS

1. L'élaboration du protocole d'étude,
2. La récolte des données d'acceptabilité par enquêtes qualitatives auprès des acteurs,
3. Le traitement et l'analyse des données, la proposition d'outils de protection selon le niveau d'acceptabilité.

Ces étapes permettent de croiser 3 dimensions du projet de périmètre :

- La mobilisation des axes de travail constitués de la prise en compte des enjeux environnementaux de la RNN : relever les axes de travail est le moteur du projet, et concentrer les échanges avec les acteurs du territoire sur ces enjeux est un moyen de partir de la base du projet afin d'adapter les caractéristiques du projet.
- Parmi les outils de protection, lesquels sont les plus adaptés ? Ou comment plusieurs d'entre eux peuvent se compléter en fonction des conditions d'acceptabilité des acteurs ? C'est donc la recherche de la forme administrative et juridique la plus optimale que peut prendre ce projet.
- La troisième dimension est transversale aux deux autres, c'est la mesure des conditions d'acceptabilité.

Ce croisement des dimensions repose sur la méthode d'enquête qualitative. L'outil choisi est l'entretien semi directif, il permet une liberté des acteurs dans l'échange offrant une analyse fine de leur perception des axes de travail et de leurs conditions d'acceptabilité. Le principe est d'avoir une trame, avec des questions et des relances ainsi qu'une grille d'analyse. Les questions sont ouvertes, elles peuvent être posées dans le désordre et permettent d'intégrer des dimensions nouvelles amenées par l'acteur interrogé. La grille mobilisée dans cette étude repose sur l'appréhension des enjeux dans la représentation spatiale de l'acteur (annexe grille d'entretien). Pour être suffisamment représentatif de la diversité des acteurs et permettre une approche comparative, l'échantillon doit être d'une trentaine de personnes.

Un diagramme de Gantt présent en annexe permet de comprendre ce cheminement en détail. Cette organisation a été particulièrement impactée par la pandémie du coronavirus et le confinement qui en a découlé a entraîné une difficulté à rencontrer des acteurs en face-à-face. L'ensemble des étapes de l'étude est présenté sur le schéma suivant (Figure 17).

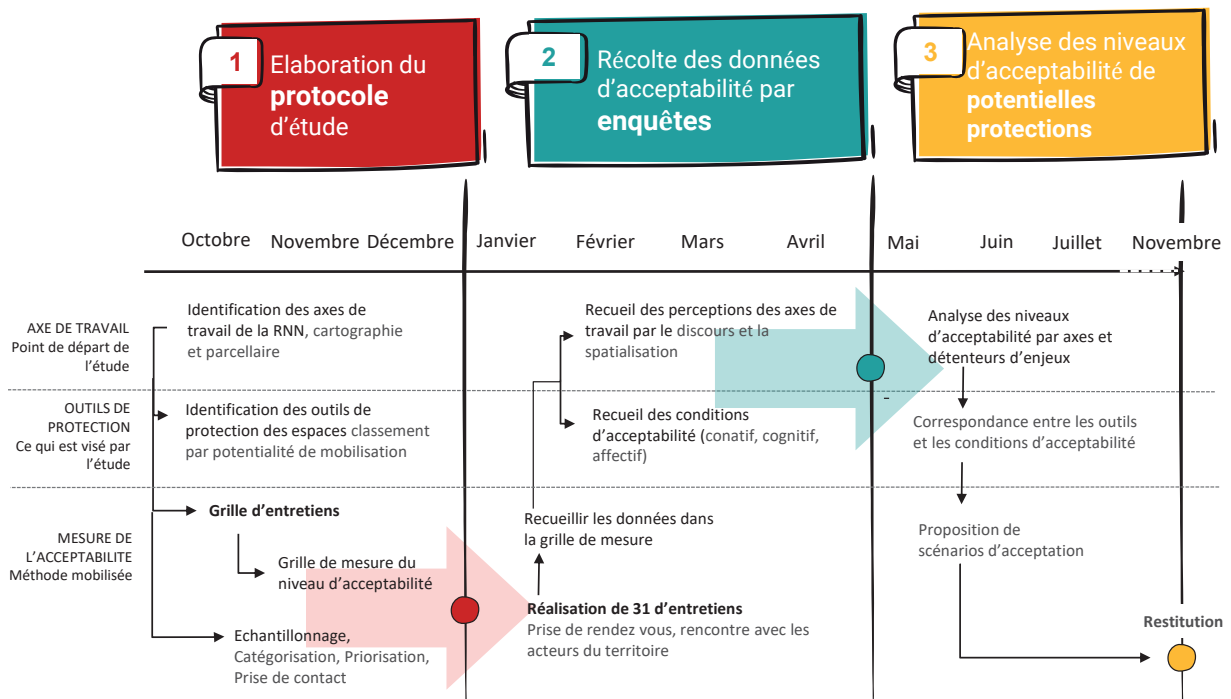


FIGURE 17. SCHÉMA MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE



FIGURE 18. APERÇU DES SUPPORTS SPATIAUX MOBILISÉS LORS DES ENTRETIENS

4. ECHANTILLONNAGE DES ACTEURS PAR CRITÈRE D'AXES DE TRAVAIL

Afin d'établir l'échantillon de l'enquête, la première étape a été d'identifier la nébuleuse d'acteurs liés à la RNN de Müllembourg et à ses axes de travail afin d'obtenir un panorama d'ensemble. Le schéma ci-dessous permet d'identifier les principaux acteurs par groupe et par périmètre d'influence.

Six grandes catégories de groupe de référence ont été déterminées par niveau d'intervention spatiale (locale, départementale, régionale et nationale) et auxquelles des sous-groupes de référence adaptés au contexte de l'étude ont été associés. Ainsi un même acteur peut avoir pour référence plusieurs groupes (Figure 14).

- Les structures publiques sont subdivisées entre les déconcentrées dans le groupe « état », et les décentralisées dans le groupe « collectivités ».
- Les « activités primaires » rassemblent les exploitants agriculteurs/conchyliculteurs/sauniers et pêche à pied professionnelle et leurs représentants.

- Le groupe d'acteur « à vocation environnementale » rassemble des acteurs missionnés dans le cadre professionnel à la protection de l'environnement. Ils peuvent être issus de structure privée (association) ou publique (collectivité, état). Dans une étude portant directement sur l'acceptabilité d'une protection de l'environnement, cette vocation transcende la structure dans la catégorisation des acteurs.
- Les acteurs de « loisirs » se distinguent par leurs usages relevant d'un temps librement disposé en dehors du temps professionnel (ex : naturaliste) ou de leurs représentants (FDs).
- Enfin les « tiers privés » sont dans le cadre de cette étude l'ensemble des acteurs privés n'intégrant pas les autres catégories. Dans le contexte local, ce groupe concerne notamment les gestionnaires de campings ou les résidents en proximité directe.

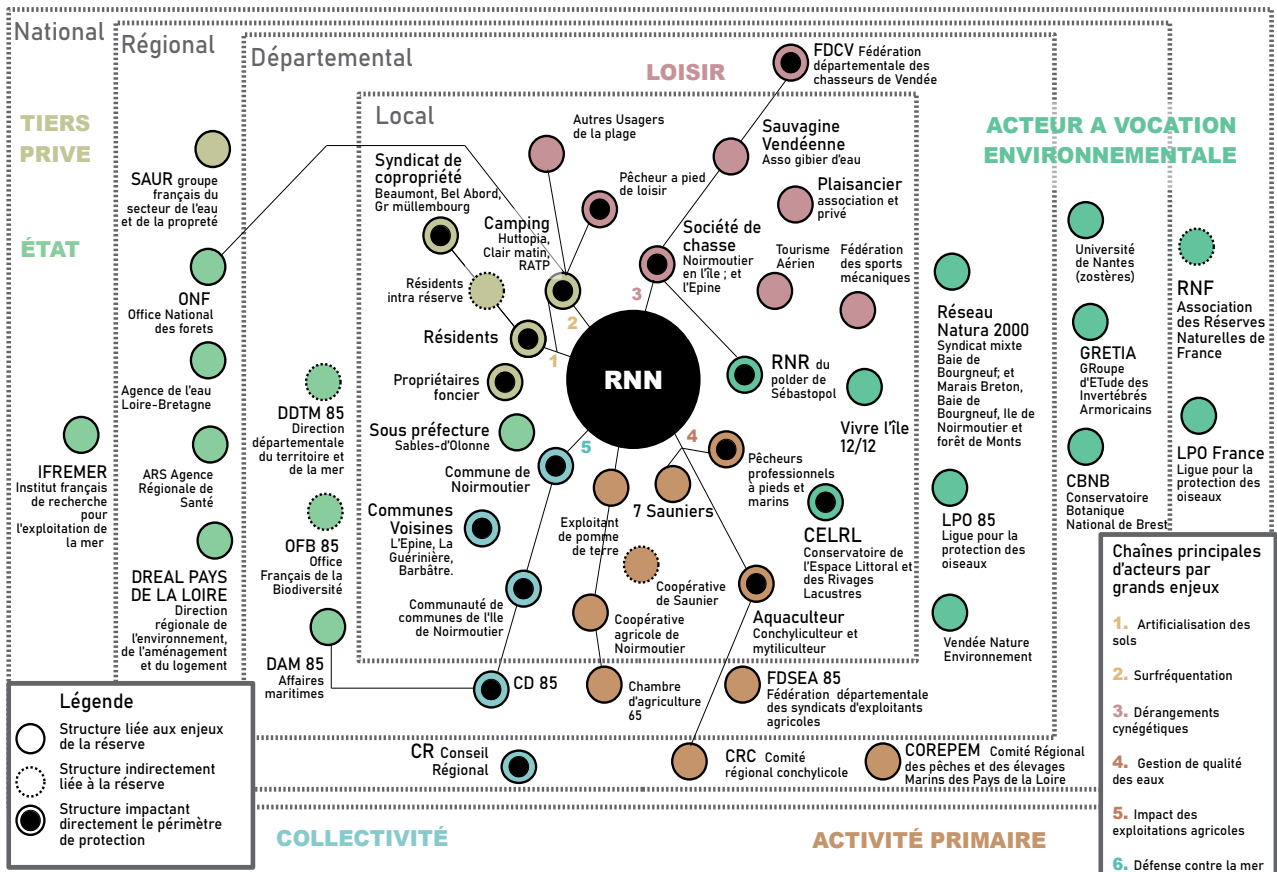


FIGURE 19. IDENTIFICATION GLOBALE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE PROJET

31 Acteurs rencontrés

À la suite de cette catégorisation, et en concertation avec le gestionnaire, il a été décidé de prioriser les acteurs de structures selon les critères de lien réciproques entre les acteurs et les enjeux préalablement identifiés :

- Critère 1 : L'acteur (ou la structure qu'il représente) est-il affecté directement par un enjeu ou est-il susceptible de l'affecter ? Le projet de zonage se construisant sur les enjeux à saisir, l'acceptabilité du projet est alors à mesurer chez les acteurs impliqués et constitutifs de ces enjeux. Cette approche regroupant un grand nombre d'acteurs, ceux qui étaient concernés par 2 enjeux au minimum ont été favorisés.
- Critère 2 : L'acteur (ou la structure qu'il représente) est-il susceptible d'influencer la résolution de l'axe ? L'étude doit pouvoir évaluer spécifiquement l'acceptabilité d'acteurs qui peuvent paraître éloignés des axes de travail mais qui ont un « pouvoir décisionnel » officiel et officieux sur sa réalisation.
- Critère 3 : L'acteur (ou la structure qu'il représente) est-il propriétaire ou locataire d'un espace où les axes de travail sont superposés ?

Les détenteurs d'enjeux correspondant à ces critères, sont les « acteurs de la société qui pourraient contribuer positivement au projet et les acteurs susceptibles d'y nuire » (Castonguay and all, 2007, p22). Ces trois critères théoriques ont aussi été confrontés aux réalités du terrain et ont été réajustés avec le conservateur.

- Critère 4 : L'acteur (ou la structure qu'il représente) est-il un élément clef selon l'expérience du conservateur ? A-t-il plusieurs casquettes ? Son groupe de référence est-il déjà sur-représenté ? Est-il le deuxième représentant d'une structure déjà enquêtée ?

La méthode repose ainsi sur une sélection par catégorie. La méthode par saturation ne semblait pas pertinente dans le cadre d'un travail de 3 mois sur 2 réserves empêchant que cette démarche « s'étende » dans le temps.

ACTEURS PAR ECHELLE D'ACTION

16 À L'ÉCHELLE D'ACTION LOCALE

10 DÉPARTEMENTALE

5 RÉGIONALE OU PLUS

ACTEURS PAR CATÉGORISATION

7 PROPRIÉTAIRES

9 ISSUS DE COLLECTIVITÉS

5 ÉLUS

4 AGENTS

6 ISSUS DE L'ÉTAT

6 AGRICULTEURS

4 ÉLEVEURS

2 CÉRÉALISERS

14 USAGERS PÉRIPHÉRIQUES

8 USAGERS DE LOISIRS

3 CHASSEURS

1 PÊCHEUR À PIED

4 NATURALISTES

7 ACTIVITÉS PRIMAIRES

3 SAUNIERS

1 EXPLOITANT DE POMMES DE TERRE

1 CONCHYLICULTEUR

2 REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS

5 TIERS PRIVÉS

Atout de l'échantillon

- Suit la méthode d'identification des détenteurs d'enjeux de Castonguay and all, 2007.
- Représente la nébuleuse d'acteurs de la RNN et des structures partenaires.
- Intègre les acteurs clefs du projet de zonage
- Intègre en amont la parole d'acteurs administratifs comme d'usagers du quotidien sur un même degré d'importance.

Biais de l'échantillon

- Malgré une représentativité dans l'échantillon, la démarche qualitative ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des acteurs du groupe.
- L'ensemble des propriétaires de parcelles des espaces concernés n'a pu être interrogé.
- Certains acteurs sont venus à plusieurs lors de l'entretien. Partageant le même discours ils ont été considérés comme une unité dans l'analyse.



SECTION II

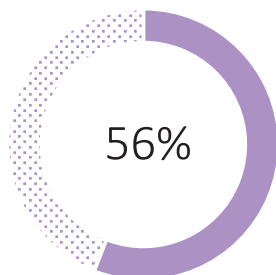
Acceptabilité ambiguë



ACCEPTABILITÉ VARIABLE PAR AXE

1. AXE DE TRAVAIL RELATIF À LA SURFRÉQUENTATION

Niveau d'acceptabilité positif



La moyenne d'acceptation pour l'axe surfréquentation est de 3,2 sur une échelle de 1 à 5, soit un niveau d'acceptabilité de 56%.

La répartition éparse des enquêtés fait apparaître un axe de travail complexe où il sera difficile d'obtenir une acceptabilité solide. 4 enquêtés sont neutres, 17 ont un profil qui tend à l'acceptabilité et 10 à l'opposition.

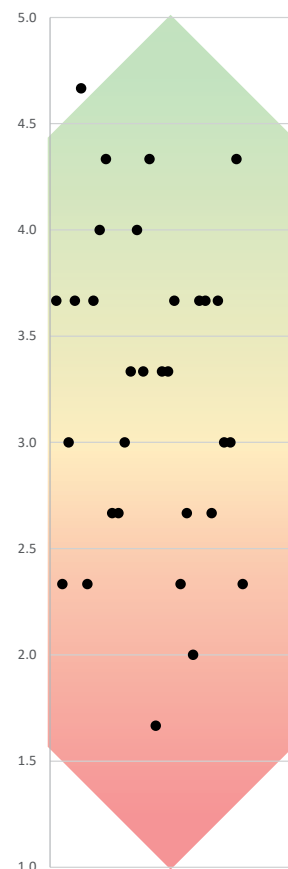


FIGURE 20. RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE SURFRÉQUENTATION

Si on groupe les niveaux d'acceptabilité de chaque acteur en fonction de leur catégorie d'appartenance, on obtient le schéma ci-dessous. Les acteurs acceptent en majorité (moyenne >3) mais leurs niveaux d'acceptabilité ne sont pas affirmés (moyenne <3,5). Cette dominance quant à une acceptabilité fragile par groupe s'explique par des perceptions différentes entre enquêtés d'un même groupe. Ainsi, les groupes de référence ne sont ni en position de force pour soutenir ni s'opposer à une protection périphérique. Seuls les naturalistes, propriétaires périphériques et conchyliculteurs sont en soutien, car directement touchés par les externalités négatives d'une surfréquentation (fragilisation d'un milieu dunaire, incivilité, et potentielle pollution de l'eau). Les pêcheurs à pied acteurs de cette fréquentation sont donc en opposition à une protection visant à la limiter, ainsi que les sauniers. On peut formuler l'hypothèse que les espaces de fréquentation et les marais sont différenciés et donc s'impactent peu et que l'opposition se trouve dans la dimension « affective » de l'accès aux plages.

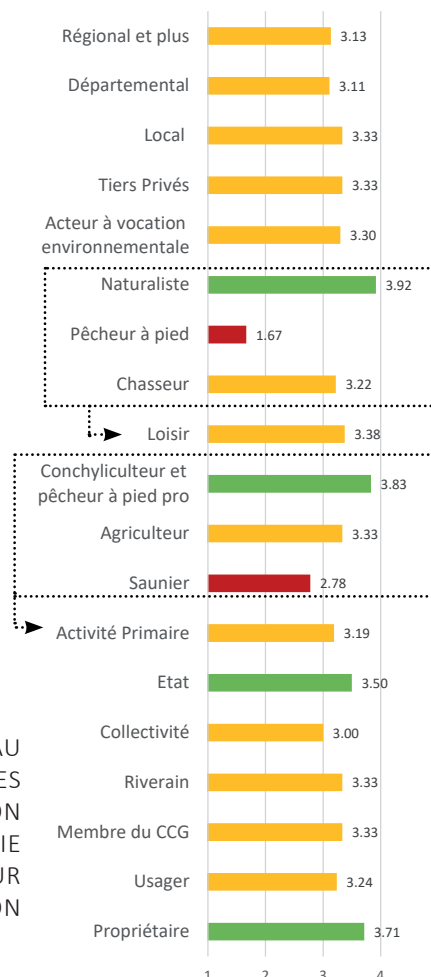


FIGURE 21. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE SUR L'AXE SURFRÉQUENTATION

Représentations des acteurs relatif à un travail de protection périphérique de la RNN sur l'axe surfréquentation

L'appréhension la plus fréquente à l'évocation d'une protection de la réserve face à une surfréquentation est liée aux accès, notamment auprès des usagers locaux.

La réserve est associée pour certains à une restriction de l'accès « J'ai des souvenirs d'un temps où les gens allaient où ils voulaient comme ils voulaient : moi quand je vais là-bas je suis en « révolution » on n'a plus le droit d'aller nulle part » Act2. Les campings sont bien acceptés localement, mais là encore l'accès est un sujet sensible « le camping, même cas de figure que la réserve. A l'époque le camping n'était pas clos, on pouvait y aller comme on voulait. Mais bon on en a fait notre deuil. » Act14.

Les accès à la plage sont aussi sujets à inquiétude. Paradoxalement les sauniers souhaitent davantage de rigueur quant à l'application de la réglementation de la RNN, interdisant l'accès du public sur le chemin d'accès à leur marais.

La fréquentation est perçue comme un problème non pas au regard de la densité des personnes mais de

leurs pratiques dérangeantes voire destructrices « La fréquentation du camping pas de problème ! La pêche à pied c'est vraiment des gens juste pour pêcher et ils repartent avec un stock monumental... Pas « d'avantages » pour l'île... après on ne peut pas les empêcher de venir... » Act15.

Ainsi si la diminution de ces pratiques est bienvenue et attendue sur le plan de l'aménagement : « Normalement la commune réfléchit pour mettre en place des toilettes » Act5, une limitation de la fréquentation en soi pour sa densité ne semble pas être un élément que les acteurs soient prêts à accepter. La pression touristique doit être démontrée pour certains, quand d'autres perçoivent un tourisme de plus en plus responsable « on a une clientèle qui respecte l'environnement » Act22 pour des campings eux aussi, de plus en plus responsables « on lave nos toiles sans produit » (ibid) ; et « le camping RATP va passer à la moitié en capacité avec de la construction durable. » Act16





Représentation spatiale relatif à un travail de portection périphérique de la RNN sur l'axe surfréquentation

Lors des entretiens les acteurs pouvaient être amenés à tracer et ou échanger sur des éléments structurants du paysage pour eux mais aussi des éléments particuliers pouvant être impactés positivement ou négativement par l'axes de travail. Ces éléments forment des entités marqueuses de discours. La figure 22 est tirée des entretiens, elle permet de spatialiser ces espaces. Elle résulte d'une superposition de couches issues des échanges avec les acteurs sur l'axes de travail surfréquentation et est complétée d'extraits de discours. La figure 23, quant à elle, synthétise les entités spatiales et permet de les visualiser (méthode en anexe).

Certains espaces apparaissent tels que la zone d'estran de la pointe des Sableaux. Elle est identifiée comme un espace de forte fréquentation, le rouge apparaît, car un enquêté a souhaité que cet espace reste préservé d'une potentielle protection. Un autre acteur a inscrit en vert le tronçon de route entre la plage et le camping, car il souhaiterait une protection limitant l'usage aux professionnels. Ces 2 éléments ne permettent pas une connaissance globale de l'acceptabilité, mais ils viennent appuyer le discours selon lequel le problème de la fréquentation est perçu avant tout par le dérangement lié au stationnement et non pas à l'usage

même des espaces maritimes, et c'est du traitement de ce problème que découlera le niveau d'acceptabilité. La pointe des Sableaux fait l'objet d'une reconnaissance d'amélioration suite à sa fermeture comme espace de stationnement « beaucoup d'améliorations, avant c'était camping-car land, maintenant beaucoup d'avancées » Act10 « ce qui est intéressant, c'est d'avoir fermé le parking ; ça s'est bien arrangé » Act30. Pour autant des éléments perçus par la réserve n'ont pas été évoqués par les enquêtés tels que le stationnement en été de bateaux de plaisance le long de la plage, seule la DAM en a pris note.

L'axe de travail de sur-fréquentation a été abordé le plus souvent à l'échelle de l'île « Nous ça ne nous impacte pas, la pêche à pied est un enjeu important sur l'ensemble de l'île » Act30. A cette échelle, une volonté se dessine pour les collectivités d'avoir une fréquentation touristique diffuse sur l'ensemble de l'île et non concentrée sur certaines zones telles que la plage des Sableaux, mais aussi le Gois.

Le Gois, route submersible entre l'île et le continent, est fréquemment évoqué comme point de comparaison par les enquêtés lors des échanges sur la fréquentation. « Le passage du Gois est ce qui pose le plus de questions en termes de fréquentation dans le coin. » Act10.

FIGURE 22. DISCOURS SPATIALISÉS DES ÉCHANGES SUR L'AXE SUFRÉQUENTATION

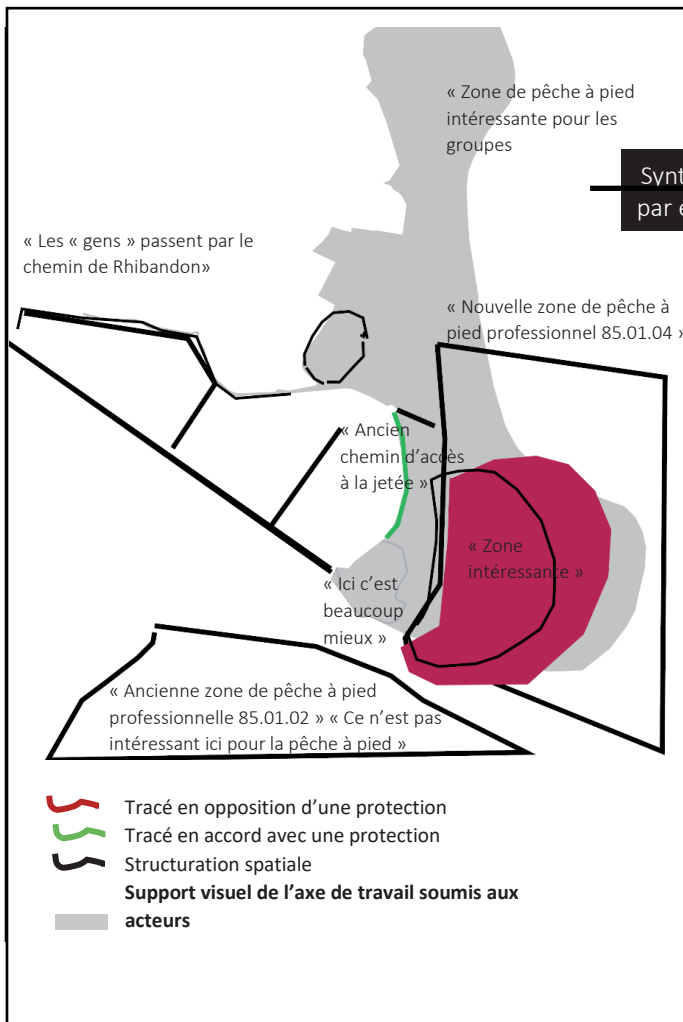
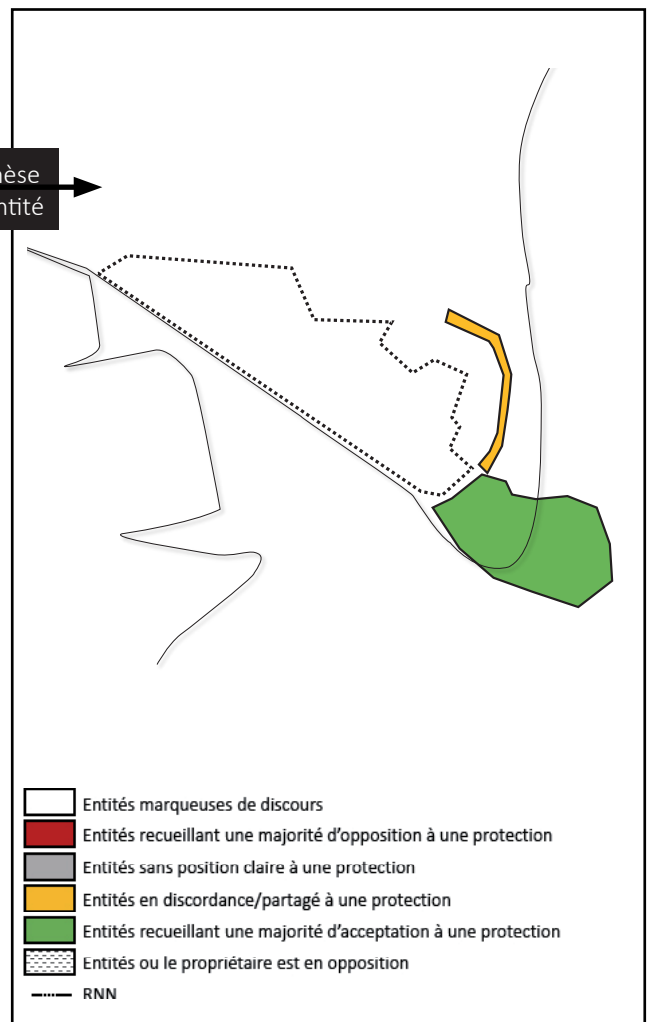


FIGURE 23. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ DE L'AXE SUFRÉQUENTATION



Les conditions d'acceptabilité

Les conditions d'acceptabilité ont été identifiées aux Questions 8 et 9 suite à la présentation de l'axe de travail : « Des éléments vous posent question ? Si la RNN devait protéger ces espaces par rapport à l'axe/élément vu précédemment, est-ce que cela impliquerait des changements pour vous ? Si la RNN cherche à travailler sur cet axe/élément, quels seraient les potentiels intérêts et/ou contraintes pour vous ? ».

Elles se sont inscrites dans le discours de façon directe (condition globale d'acceptabilité), ou sont « insinuées » indirectement à travers 3 dimensions (cognitive/conative/affective).

Les conditions d'acceptabilité énoncées directement sont des indices sur le discours « réflexe » qui peut apparaître chez un acteur, les connaître peut être intéressant pour avoir une réponse pertinente à ces conditions dans le zonage de protection.

La fréquentation du site par les pêcheurs à pied est perçue par une externalité négative de la pratique. Le stationnement le long de la route dessert la réserve, la plage des sableaux, les exploitations de pommes de terre, 3 quartiers résidentiels et des campings. Le stationnement en masse rend plus difficile l'accès et est source de d'incivilité.

Les conditions d'acceptabilité ont été peu évoquées directement par les acteurs (9 non prononcés). Cela peut s'expliquer en partie par la difficulté de projection.

Conditions d'acceptabilité exprimées directement	Nbr d'act
Sans condition particulière	9
Solutionner le problème de stationnement	4
La RNN doit démontrer un impact fort	3
Préserver l'accessibilité	3
Ne doit pas engendrer de contrainte sur le camping	2
Préserver les accès pour les professionnels	2
Impliquer les professionnels impactés	2
Consensus des acteurs	2
Non énoncé	2
Ne pas rajouter des contraintes de circulation	1
Limiter les flux	1
Appui politique	1
Conserver et capter les clients	1
Mise à disposition des poubelles	1
Transformer les campings pour une pratique écoresponsable	1

La fréquentation est reconnue par les acteurs mais certains restent sceptiques quant à ses effets négatifs sur la RN et sont en attente d'une étude d'impact « Avant de parler il faut des chiffres, il faut faire une étude d'impact » Act26

Si une meilleure accessibilité est demandée au regard de la situation actuelle sur le stationnement, l'accessibilité fait aussi l'objet d'une préoccupation quant à un périmètre potentiel de protection de la Réserve sur cet axe de travail et plus particulièrement l'accès aux plages

« il faut qu'on puisse garder un accès » Act8

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

Une fréquentation des touristes estivants est bienvenue, la limiter serait synonyme pour les acteurs de perte de revenu. La fréquentation des pêcheurs à pied de loisir à marée basse semble plus problématique pour le quotidien des acteurs rencontrés et les limiter représente un intérêt. « Pour le tourisme il y a suffisamment de plage sur l'île pour accueillir tout le monde [...] Les jours de la pêche à pied il y a des centaines de « baignoles » et de personnes partout » Act24 « On a plus d'impact avec la pêche loisir qu'avec les campings. » Act8. « Il faut conserver la population de vacanciers, mais mieux gérer les pêcheurs à pied » Act16.

Mieux gérer la fréquentation représente plusieurs atouts pour les acteurs : obtenir un stationnement qui ne limite pas l'accès à la plage (5 occurrences) « Garder l'accès à chez nous et à la plage, c'est important. » Act14 et limiter les incivilités liées au stationnement (4 occurrences) « Plus que les gens qui passent, ce sont les voitures : ils déballent leurs matériels, ils nettoient les bottes contre les murs, urinent, certains balancent les petites palourdes dans les propriétés. Au départ, on les laissait rentrer, mais il faut faire le gendarme » Act5. Les contraintes craintes sont celles d'une limitation de l'accès pour les professionnels et les résidents. La fréquentation touristique, elle, apparaît comme bien vécue dans l'ensemble et il est d'intérêt de la préserver pour les revenus que les acteurs en tirent directement (campings, mais aussi clients potentiels pour les circuits court des agriculteurs, sauniers et ostréiculteurs) et indirectement (collectivités).

Dimension Conative

Comportement

Le comportement potentiel des acteurs sur l'axes de travail de fréquentation est dans l'ensemble passif, c'est-à-dire que peu d'initiatives seront prises pour une protection de la fréquentation. Pour autant, certains acteurs sont mobilisés sur l'axe de travail : L'ONF, gestionnaire d'un espace limitrophe à la réserve (camping) établit son schéma d'accueil du public à l'échelle de l'île.

Schéma par compartimentage (Treemap), permet de représenter visuellement la répartition quantitative des conditions énoncées sur l'ensemble des enquêtés (à travers les 3 dimensions cognitive/ conative/ affective)



Natura 2000 porte aussi un travail pour canaliser et réduire le nombre d'accès aux plages, action déjà menée sur la plage des Sableaux.

Enfin, les propriétaires réalisent déjà des actions pour limiter le « dérangement » du stationnement. « On a été obligé de mettre une chaîne » Act15 ; « on met de faux avertissements de PV » Act5. Enfin, l'association APLAV est très impliquée quant au droit d'accéder sur la zone d'estran. C'est donc dans le champ des conditions d'accès à négocier que l'acceptabilité d'une protection se jouerait.

Dimension Affective

Sentiment

La préoccupation de la fréquentation sur la dune et la plage des Sableaux est partagée (3 occurrences) par certains et pas pour d'autres (4 occurrences). En revanche, une préoccupation sur la fréquentation de la jetée émerge : « Moi mon inquiétude, c'était la digue. » Act20.

Affirmer une position de la réserve sur l'impact de cette fréquentation sur son périmètre paraît essentiel surtout si une protection de fréquentation est portée. La pêche à pied de loisir est dans le domaine affectif défendue par les acteurs « contrairement aux activités estivales, c'est plus une fréquentation toute l'année [...] c'est populaire » Act14. Elle est même pour certains attachés à l'identité de l'île « il ne faut pas changer « le paysage de l'île », la pêche à pied, c'est une tradition » Act31. Au-delà du dérangement, la préoccupation liée à la fréquentation due à la pêche à pied est d'ordre sanitaire au regard des bactéries dans l'eau, mais il semble y avoir peu de préoccupation environnementale. Si la question peut se poser elle reste en suspens pour les acteurs : « Ce qu'il faut savoir, c'est quel est l'impact sur la réduction de la fréquentation, quel est l'impact sur la réserve de cette diminution. S'il n'y a pas d'incidence, cela pose problème » Act21.

La pêche à pied bien que faisant l'objet d'un dérangement fait de la fréquentation estivale un non-problème elle reste une pratique défendue par les acteurs. La protection périphérique à la réserve sera plus acceptée si elle se fonde à un projet d'aménagement afin de résoudre les incivilités dues au stationnement.

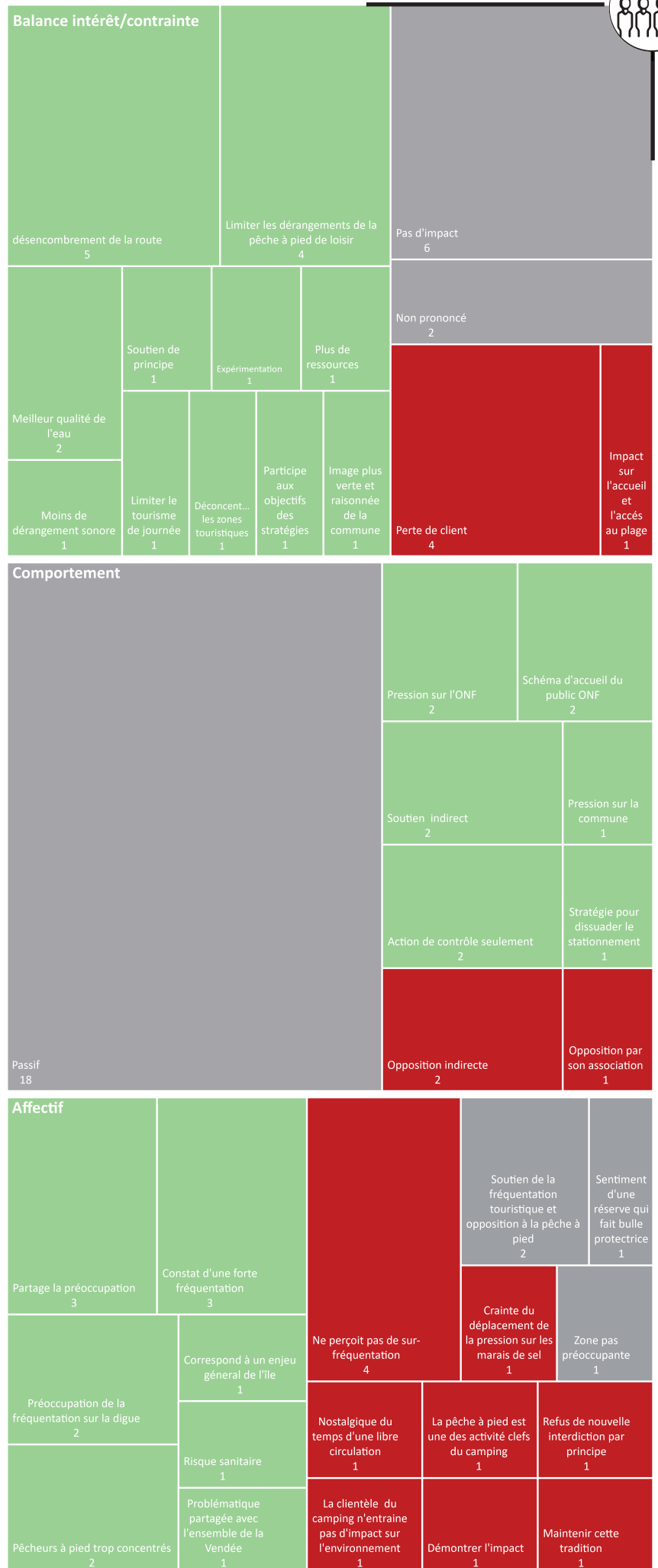


FIGURE 24. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION POUR L'AXE SURFRÉQUENTATION 33

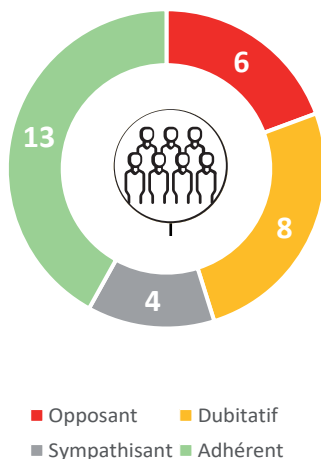
Synthèse de l'acceptabilité de l'axe surfréquentation

Les détenteurs d'enjeux

Les « détenteurs d'enjeux » désignent les « acteurs de la société qui pourraient contribuer positivement au projet et les acteurs susceptibles d'y nuire » (Castonguay and all, 2007, p22). Ils sont catégorisés en fonction de leur niveau d'influence sur le projet et leur niveau d'acceptabilité.

Moyenne de l'importance de l'influence	4 à 5	Opposant		Adhérent	
	3 à 4	Dubitatif		Sympathisant	
	2 à 3				
	1 à 2				
	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	
Moyenne niveau d'acceptabilité/interet dans le projet					

FIGURE 25. TABLEAU MÉTHODOLOGIQUE D'IDENTIFICATION DES DÉTENTEURS D'ENJEUX



L'enquête a permis d'identifier une majorité d'adhérents. Leur niveau d'acceptabilité et l'influence sur le projet est forte. Mais le socle d'opposants (réactance et influence forte) est suffisamment élevé pour représenter un risque. Cela rend nécessaire le compromis car une « imposition » du projet pourrait provoquer une réaction forte.

Pour l'enjeu eau, les adhérents sont à impliquer davantage, les sympathisants à informer, les dubitatifs à convaincre. Pour les opposants de l'enjeu il peut être favorable de prendre en compte les points de clivage pour les résoudre, négocier, et/ou établir un positionnement.

FIGURE 26. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS DE L'ENJEU RELATIF À L'AXE DE SURFRÉQUENTATION

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

Un dérangement dû au stationnement en trop forte densité, et également dû à la fréquentation des pêcheurs à pieds de loisir.

Une volonté politique à l'échelle de l'île de déconcentrer le tourisme.

Démarche en cours menée par l'ONF pour réfléchir à un schéma d'accueil du public, au moins comme opportunité de dialogue.

La pointe des Sableaux comme projet exemplaire de gestion de la sur-fréquentation, apprécié par les acteurs.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

Le tourisme estival est soutenu et bienvenu par l'ensemble des enquêtés.

Appréhension de l'impact de la fréquentation de la digue sur l'avifaune plus préoccupant que l'impact sur l'espace dunaire.

Un impact environnemental sur la réserve dû à la sur-fréquentation, qui rend sceptique.

Un attachement à la liberté d'accès fort.

Leviers potentiels

Participer aux besoins d'un aménagement local pour la gestion de la pêche à pied de loisir :

- Pour lui associer des critères environnementaux.
- Pour limiter l'accès à la route au-delà de l'entrée du camping Huttofia.

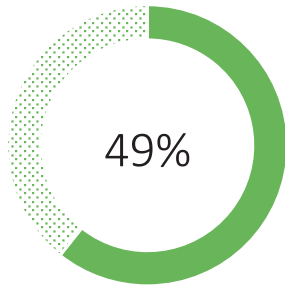
Continuer à maintenir une pression/veille sur la présence de mouillage illégaux sur le DPM



FIGURE 27. PHOTOGRAPHIES DE DIFFÉRENTS USAGES DE LA PLAGE DES SABLEAUX

2. AXE DE TRAVAIL RELATIF AU DÉRANGEMENT CYNÉGÉTIQUE

Niveau d'acceptabilité partagé

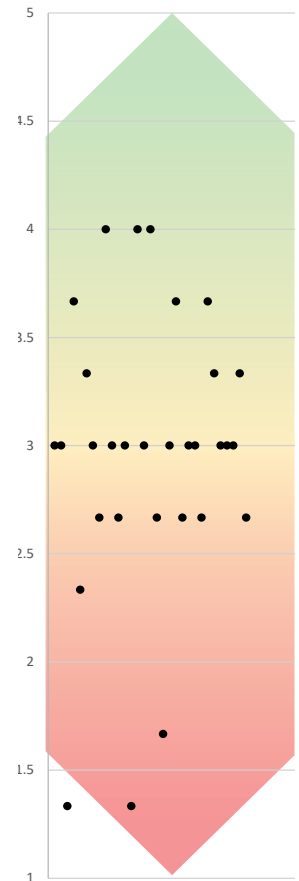


La moyenne d'acceptation pour l'axe de dérangement cynégétique est de 2,9 sur une échelle de 1 à 5 soit un niveau d'acceptabilité de 49%.

Malgré une vision dichotomique et générique des acteurs en soutien ou en opposition ces derniers sont numériquement peu représentés. 12/31 enquêtés ont une acceptabilité mitigée, et seulement 4 en opposition et 6 en acceptabilité assurée.

À ce stade, l'acceptabilité d'une protection contre le dérangement sonore ne va pas de soi et doit être travaillée pour être, un jour, acceptée.

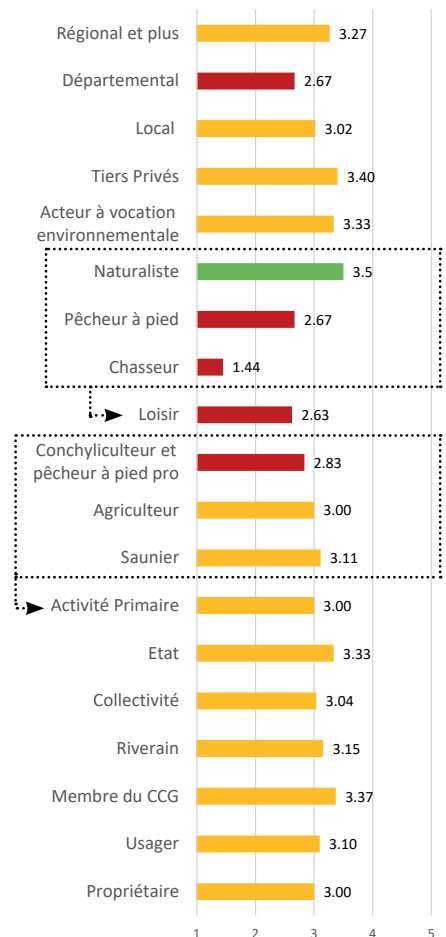
FIGURE 28. RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE DÉRANGEMENT



Les chasseurs sont en opposition de principe, mais ils représentent seulement 3 acteurs interrogés. Ces enquêtés ont une échelle d'intervention départementale (Fédération, Sauvagine et CMV), 1 seul est îlien. Aucun d'eux ne chasse au pied de la jetée des Îleaux, ils se positionnent en opposition à de nouvelles contraintes de leur pratique, le lieu pour lui-même n'est pas sujet à des spécificités lors des échanges. Ainsi, le groupe des chasseurs inclus dans le groupe des acteurs de loisirs et des acteurs départementaux est en réactance à une protection de la RNN dans sa dimension cynégétique.

Le pêcheur à pied de loisir représentant du groupe est aussi en réactance par rapport à une mise en contrainte de tout type de loisirs pour des raisons environnementales. Le conchyliculteur représentant du groupe est lui aussi en réactance au regard des problématiques causées par le goéland sur les exploitations. Enfin la majorité des groupes sont en position fragile d'acceptabilité moyenne comprise entre 3 et 3,5. Ils ne s'opposent pas au projet, mais ne le porteront pas pour autant. Finalement, seuls les naturalistes sont « en soutien ».

FIGURE 29. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE POUR L'AXE DÉRANGEMENT





Le dérangement cynégétique un axe peu connu des acteurs

L'approche de la chasse par les acteurs est générique. Ils n'intègrent pas le dérangement sonore en soi, ni sur la pratique à proximité spatiale de la réserve, mais un regard global sur l'activité de chasse. Ainsi les enquêtés n'ont pas tracé ni énoncé des éléments spatiaux lors des entretiens.

Démontrer la présence de la chasse et sa capacité perturbatrice semble être le premier levier pour favoriser l'acceptabilité. Le second levier est d'explicitier la différenciation entre cette protection et la gestion des nuisibles. Et enfin, le dernier levier pourrait être de rééquilibrer la balance gain/perte pour les chasseurs, sachant que la perte n'est pas lourde de fait, mais symbolique.

La moitié des acteurs interrogés ne se prononce pas sur le sujet. La présence de tirs au niveau de la jetée des Îleaux n'avait pas été constatée par 8 acteurs « J'ai vu des pêcheurs, et pas des chasseurs » Act27 ; « Nous on n'entend pas du tout la chasse, et ils ne chassent pas » Act23. De plus aucun acteur n'a réalisé de tracé sur le support spatial pour cet axe de travail. Enfin au regard de l'axe de travail du dérangement sonore la chasse n'est pas considérée comme une pratique répréhensible au regard d'autres pratiques à proximité de la réserve « la chasse ce n'est rien, le survol intensif de drone et hélicoptère VIP, ça c'est dérangeant » Act1 ; « Je suis sûr que beaucoup de bateaux entrant dans le port ne respectent pas les vitesses » ibid ; « moi je n'entends plus parler du bruit du motocross derrière » Act2.

Le rapport des chasseurs aux territoires est fort en terme de gain et perte : « On ne veut pas perdre de territoire et on a déjà perdu l'avant-port » Act13 ; « J'entends que Mullembourg veuille faire une zone de protection, mais que ça serait bien de mettre la baie de Bourgneuf non chassée, là on est contre. » Act3.

Les échanges sur la dimension cynégétique avec des acteurs non-chasseurs ont été souvent associés à la nécessaire régulation des nuisibles. Si le terme de nuisibles ne revient que 3 fois dans les entretiens, la préoccupation de la trop forte présence d'une espèce selon la logique de « l'excès qui menace » (Eric Naim-Gesbert ; 2014) est présente dans les entretiens. Cette crainte peut concerner un bestiaire varié, dont le classique ragondin (6 occ) « Je leur dis « il y a un ragondin dans le fond de ton marais » et eux « oui, mais je ne vais pas le tuer » moi, je n'aime pas faire ça, mais je le fais » Act1 ; mais plus particulièrement le goéland (10 occ) « Nous la plus grosse de notre problématique, ce sont les goélands [...] il mangent tout et diminuent la quantité de ressource » Act8. D'autres oiseaux sont mal perçus « on en a une douzaine qui viennent nous embêter » Act14. L'augmentation de la présence du chat errant (2 occ) ou du sanglier préoccupe (5occ) « je ne peux pas vous dire grand-chose, on n'a pas à faire à la chasse [...] on a juste eu un sanglier qui se baladait » Act22.

Ces problématiques de cohabitation sont facilement associées à l'axe de travail chasse lors des entretiens, mais ne sont pas déterminantes quant à l'acceptabilité ou non du projet de protection. Nombre d'espèces ne sont d'ailleurs pas concernées par la pratique cynégétique, notamment les plus dérangeantes pour l'accueil des touristes sont les « chenilles » et les « moustiques » « En 2019 les gens portaient, ils ne pouvaient pas manger dehors, une maman avec son fils avec une trentaine de boutons, ce ne sont pas des vacances... » Act23.

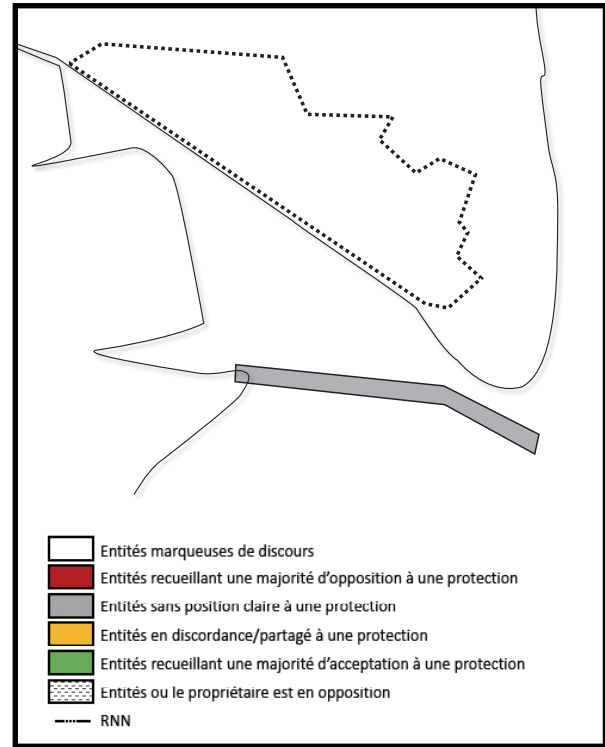


FIGURE 30. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ DE L'AXE DÉRANGEMENT

4 acteurs sont en acceptabilité complète pour une protection et n'émettent pas de condition particulière à sa réalisation.

Conditions d'acceptabilité exprimées directement	Nbr d'act
Ne se prononce pas	15
Continuer la régulation des nuisibles	5
Sans condition particulière à la réalisation d'une protection	4
Ne doit pas engendrer de perte du territoire	3
Ne pas engendrer de nouvelle interdiction	2
Compensation de territoire sur le continent	1
Garder la chasse autorisée dans la baie de Bourgneuf	1
Avoir les moyens d'assurer l'interdiction	1
Consensus des acteurs	1

Dimension Conative

Comportement

Le comportement est à deux tiers passifs face à une potentielle protection de la réserve en ce qui concerne le dérangement cynégétique. Les comportements en réaction sont de l'ordre de la prise de position publique, du discours, tout en laissant une ouverture sur la négociation « je pense que le monde de la chasse n'est pas d'accord pour une protection, après s'il y a des compensations pourquoi pas, réattribuer des zones,

ouvrir sur le continent » Act18 Les actions en soutien sont indirectes et peu nombreuses (4). La responsabilité des actions est par trois fois associées à l'état : « C'est de la chasse sur le DPM, avec l'état qui attribue des zones de chasse, donc il y a incohérence ! Il faudrait que ça reste interdit par non-attribution. » Act4. La réserve ne bénéficiera donc pas de soutien direct de la majorité des acteurs interrogés et devra interagir directement avec les structures étatiques pour la résolution de cet axe de travail.

Dimension Affective

Sentiment

La dimension affective est celle où l'acceptabilité est la plus ambiguë. Si là encore la majorité d'acteurs reste neutre (ceci est dû au sentiment de certain enquêtés que la chasse ne dérange pas.). Autant d'affects positifs (7) que négatifs (6) ont été énoncés dans le panel d'enquêtés, illustrant l'ambivalence des positions.

Une sympathie envers les chasseurs est présente « Quand on côtoie la mort, c'est différent de l'image d'Épinal. J'ai changé d'avis sur les chasseurs, je les soutiens d'avantage » mais ceci est contre balancé par l'inimitié de certains autres enquêtés envers les chasseurs « Je suis un anti-chasse. Les coups de fusils tout ça. Alors là, qu'il y ai une protection, je suis à 100% d'accord » Act14. Ces émotions dichotomiques et génériques sur la pratique de la chasse joueront indirectement sur le niveau d'acceptabilité par une prise de position par principe des acteurs et pourront générer des tensions dans les échanges.

La négation d'un dérangement de l'avifaune par les tirs : « Le tir d'un fusil de chasse ça ne les fait pas envoler [...]

ça ne canarde pas toute la journée, on ne dérange pas » Act13 ; « Oui, ça dérange, mais les oiseaux s'adaptent » Act17 ; « L'aspect sonore ça ne va pas déranger (les oiseaux) car ils sont adaptés » Act18. Or, le discours antithétique est tout autant présent : « Je les entends, précisément dans ce secteur-là... Un coup de fusil, on voit bien ça s'envole, c'est (les oiseaux) dérangé » Act14. Pour d'autres, la protection souhaitée par la réserve relève du « bon sens » « ça, c'est typiquement le truc ou ça pourrait se résoudre, c'est un non-sens, » Act20 ; « je dirais oui, ça semble (limiter la chasse à proximité) être du bon sens, c'est tout » Act24. Le « sens commun » est défini par les philosophes comme croyance à vocation universelle, quant aux sociologues, ils le définissent comme un acquis socioculturel de savoir local (Panagiotis Christias, 2005). Ainsi, la démarche du projet va de soi pour certains, mais pas pour d'autres. L'acceptabilité pour être concrète devra dépasser ces positions globales pour assurer un soutien à cette protection précise. De la même façon pour les acteurs qui considèrent qu'il n'y a pas de dérangement lors des tirs, démontrer cet impact précisément peut permettre d'améliorer leur niveau d'acceptabilité.

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

La majorité des acteurs ne sont pas impactés par cet axe de travail. S'il y a dérangement sonore de l'avifaune, les acteurs enquêtés eux ne sont pas dérangés. « Moi, je ne me mêle pas, la chasse ne me gêne pas ». Act3. Les intérêts d'une protection périphérique reposent sur l'optimisation d'une réserve « la chasse [...] ça gêne la réserve » Act20.

Les contraintes concernent les chasseurs en termes de perte de territoire. La surface perdue ou ce territoire-ci en particulier ne semble pas être au cœur de la réactance, c'est avant tout une posture de principe. « Je ne veux pas perdre certaines zones de chasse même si c'est une seule personne qui vient. » Act13 ; « On

ne cédera pas cette zone sans compensation » Act18. Une autre contrainte pour les acteurs découle de la précédente et est là encore déterritorialisée : c'est le risque de tension avec le monde cynégétique « On est en partenariat avec les chasseurs » Act11.

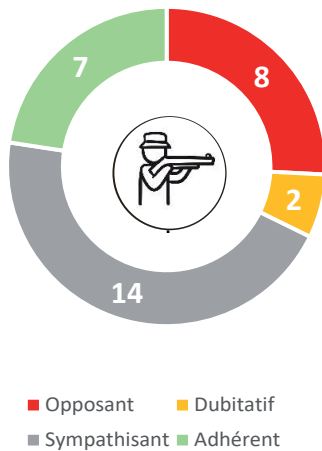
La balance intérêt/contrainte est donc équilibrée pour les acteurs. Les contraintes des chasseurs ne sont pas liées au sud de la jetée des Îleaux (aucun des enquêtés ne chasse sur ces postes.) et relèvent plus de contraintes génériques.



FIGURE 31. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION DE L'AXE DÉRANGEMENT

Synthèse de l'acceptabilité de l'axe dérangement

FIGURE 32. RÉPARTITION DES DÉTENEURS DE L'ENJEU RELATIF À L'AXE DE DÉRANGEMENT



L'enquête a permis d'identifier une majorité de « sympathisants » (14/31) pour une protection limitant le dérangement sonore, ils sont à informer pour en faire des « adhérents », notamment sur la présence avérée de chasse près de la jetée pour laquelle ils ont aujourd'hui une position sceptique. L'opposition est composée d'un corps fort dépassant les seuls chasseurs, mais là encore cette opposition est générique et une négociation sur la jetée des Îleaux qui n'est pas présentée comme un espace particulièrement intéressant et fréquentée par les chasseurs est envisageable.

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

Espace peu fréquenté par les chasseurs notamment par la pression urbaine et l'affluence de personnes qui posent des questions de sécurité.

Préoccupation par un dérangement sonore sur l'avant-port
Espace concerné en DPM donc sous la responsabilité de l'état seulement.

La représentation de l'axes de travail ne s'ancre pas spatialement en proximité direct de la réserve, aucune entité d'acceptabilité n'a été perçue.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

Pas de pression cynégétique ressentie pas les acteurs.
Des oiseaux qui s'adaptent au dérangement sonore.

Sentiment de « perte » de territoire de la part des chasseurs notamment pour des raisons de sécurité avec les touristes.

Un niveau d'acceptabilité des acteurs mitigé, pour la majorité.

Leviers potentiels

Démontrer la présence de dérangement sonore dû à la chasse.

Expliciter la différenciation entre cette protection et la gestion des nuisibles.

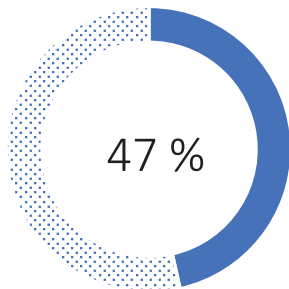
Rééquilibrer la balance gain/perte pour les chasseurs, la perte au niveau de la jetée des Îleaux étant surtout symbolique.

La Représentation dichotomique et générique de l'axes de travail par les acteurs peut évoluer si le projet et les échanges se portent sur les particularités techniques d'une protection.



3. AXE DE TRAVAIL RELATIF À LA DÉFENSE CONTRE LA MER

Niveau d'acceptabilité majoritairement en opposition



La moyenne d'acceptation pour l'axe défense contre la mer est de 2,8 sur une échelle de 1 à 5 soit un niveau d'acceptabilité de 47%.

Le niveau d'acceptabilité d'une potentielle protection dans le projet de défense contre la mer n'est pas atteint

La répartition des enquêtés est concentrée sur un niveau d'acceptabilité neutre (7 acteurs) ou en légère réactance (8). Le positionnement éparés des enquêtés fait apparaître un axe de travail complexe où il sera difficile d'obtenir une acceptabilité solide.

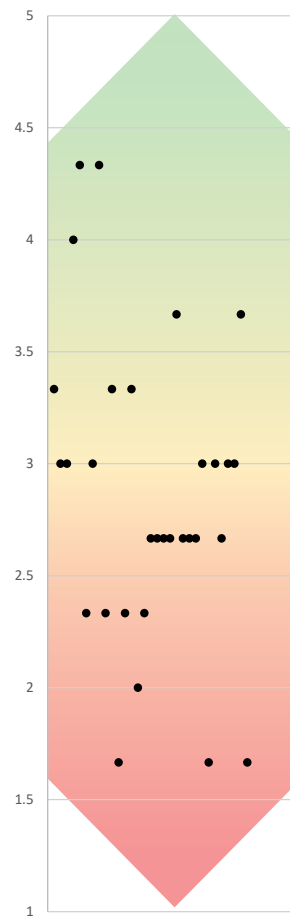


FIGURE 33. RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE DÉFENSE CONTRE LA MER

Si on groupe les niveaux d'acceptabilité de chaque acteur en fonction de leur catégorie d'appartenance, on obtient le schéma ci-contre.

La majorité des groupes d'acteurs sont en réactance face à une adaptation du projet de défense contre la mer (moyenne < 3). Les représentants agricoles rencontrés sont ceux qui cumulent le moins bon niveau d'acceptabilité pour la protection des cultures « Il faut protéger les parcelles » Act15. Les collectivités responsables des projets de défense et plus particulièrement la communauté de communes sont aussi en réactance au regard d'un principe de responsabilité.

À cela, se rajoute aussi la volonté de construire de nouveaux habitats dans des espaces non-inondables. Les résidents priorisent aussi la protection de leurs habitations et l'Etat la question de sécurité face au risque. Les acteurs au niveau d'acceptabilité légèrement positifs sont constitués des acteurs à vocation environnementale et naturaliste qui souhaitent des aménagements les moins destructeurs possible du milieu ; préoccupation partagée par les chasseurs. Seul le « conchyliculteur représentant » était en soutien fort d'une adaptation des ouvrages, notamment des portes à marées et de leurs impacts sur l'entretien des digues en amont des étiers.

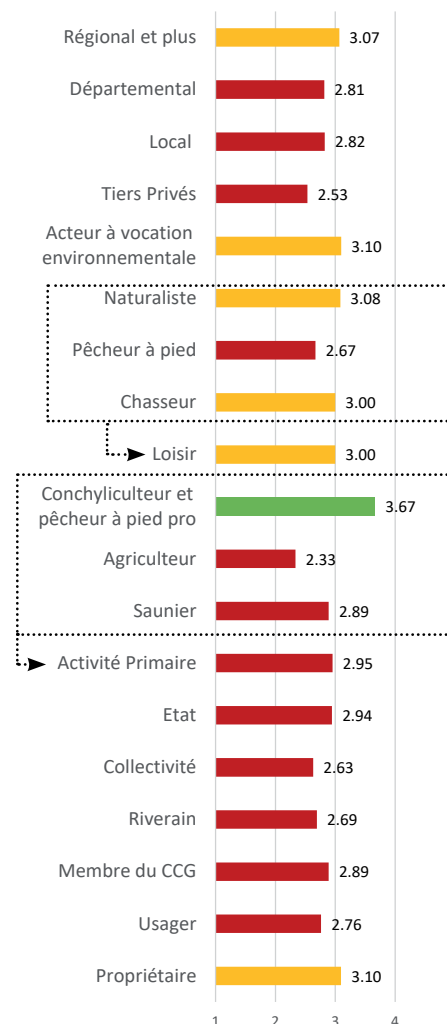


FIGURE 34. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE POUR L'AXE DÉFENSE CONTRE LA MER

La protection contre la mer une priorité non spatialisée

Les acteurs se sont peu appropriés l'axes de travail de défense contre la mer, ainsi aucun d'eux n'a mobilisé le support spatial pour réaliser des tracés. Cette faible appropriation est due pour 5 personnes à une méconnaissance des projets de portes à la mer et de digue.

L'axe de travail de la défense contre la mer peut être abordé par la culture du risque, notion développée par Giddens. La culture du risque est « un aspect culturel fondamental de la modernité, par lequel la conscience des risques encourus devient un moyen de coloniser le futur » (Giddens in Patrick Peretti-Watel 2005). Lors de la présentation de l'axe de travail de défense contre la mer, les acteurs ont été sensibles aux risques de submersion marine comme une priorité à favoriser dans les projections futures de l'espace « Plus on protège le lieu mieux c'est. Et les oiseaux je m'en moque, qu'ils aillent à Sébastopol [...] C'est là où le côté environnement veut figer le présent. Si le fort était encore une île, la RNN n'existerait pas » Act6. Cette évolution favorable à des aménagements est majoritaire bien que certains le perçoivent sous l'angle d'une évolution infinie qui perd de son sens « on en voit jamais la fin, ça rehausse, ça rehausse » Act10.

La culture du risque est présente sur l'ensemble du littoral : « L'idée, c'est de protéger l'ensemble du littoral vendéen quand il y en a besoin, » Act25, mais trouve aussi sa source localement avec la plage des Sableaux : « Nous le risque en cas de submersion vient de la plage des Sableaux » Act14, « Si on ne ferme pas le système de protection, on a des problèmes, il y a un risque de prendre à revers la digue ça la casse et ça condamne la réserve. » Act28 ; « J'ai vu l'eau aller dans la maison blanche. Là, ça manque de sable... Je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose. Poursuivre l'enrochement... » Act5.

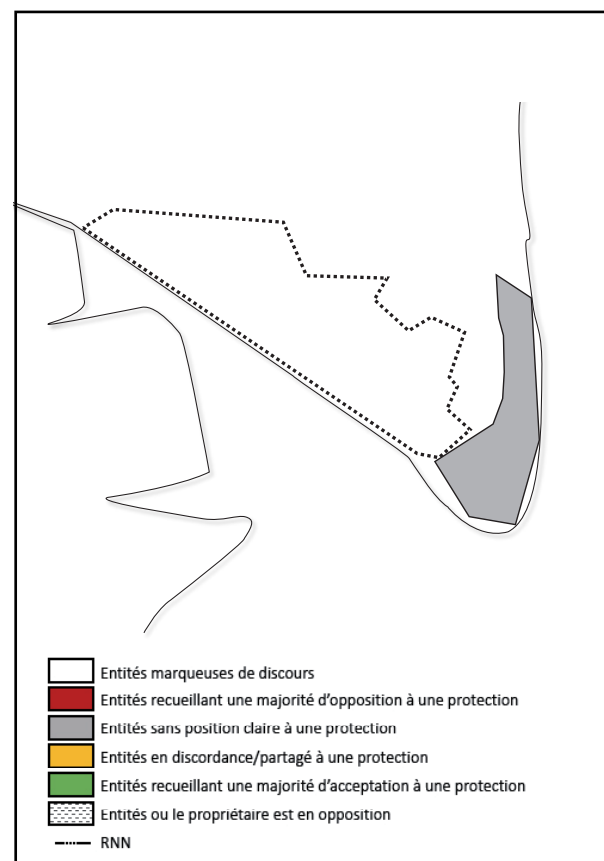
La culture du risque est traversée d'ambiguïté, ainsi, il restera primordial pour les acteurs de conserver leurs accès à la plage ou à leurs biens à proximité malgré une priorisation du risque de submersion. « Je lève les deux bras pour une protection afin de protéger les maisons... Je me « fous » du camping. » Act 5. Or d'autres paradoxes mis en hypothèse comme la déstructuration du paysage ne fut pas évoquée par les acteurs, cette dimension ne rentre donc pas (du moins spontanément) dans les critères d'acceptabilité.

Enfin, le risque structure le collectif (Patrick Peretti-Watel 2005), c'est-à-dire que cette projection au regard du risque va entraîner une norme difficilement poreuse. La protection de l'environnement n'est ainsi pas intégrée par les acteurs comme un risque. Mais le

risque de submersion est quant à lui élevé à l'échelle de la responsabilité collective assurée par l'Etat, mais aussi par les collectivités « On est obligé, on est engagé dans un PAPI prioritaire... Ce sont des engagements avec l'Etat. » Act27. À ce titre, un troisième projet a été évoqué concernant la jetée Jacobsen: sa gestion par la communauté de communes pourrait à terme impacter la RNN par le biais des servitudes d'entretien et de potentiels remblais de marais en pied de digue.

Les projets de défense contre la mer sont soutenus par une culture du risque de la submersion marine. Un sentiment de lutte à mener contre la mer domine et c'est par ce biais que l'axe de travail est approprié par les acteurs. Les portes à la mer sont déjà validées en l'état, mais pas encore la digue du fort Larron. Ainsi, les acteurs seront difficilement en posture d'acceptabilité si la digue est considérée comme nécessaire. La marge de manœuvre pour l'environnement résidera dans la dimension de compensation. Pour la localisation de la digue, les acteurs rencontrés n'ont pas souhaité se positionner.

FIGURE 35. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ SUR L'AXE DÉFENSE CONTRE LA MER





Les conditions d'acceptabilité

Les projets de défense contre la mer tels que les portes et la digue sont soutenus par la majorité des acteurs, adapter cette protection pour ne pas qu'elle impacte l'environnement est tout à fait envisageable sous certaines conditions.

L'axe de travail de « **défense contre la mer** » est l'axe de travail sur lequel la majorité des acteurs n'a pas souhaité se prononcer (18) directement en terme de condition d'acceptabilité. Cela peut s'expliquer en partie par la difficulté de projection. « **Je ne me sens pas de répondre** » Act3, « **Cela pose question, j'ai du mal à me rendre compte de ce que cela va impliquer...** » Act10, mais aussi par prudence laissant présager des prises de positions complexes « **Nous participons à ces réunions, et quand il s'agit de relation plurilatérale, je me refuse de parler sans toutes les parties** » Act11. Les conditions d'acceptabilité ne vont pas de soi, et ne se sont pas toutes dévoilées.

« **J'ai l'impression que les projets de défense contre la mer n'ont pas de lien avec des habitats périphériques de la RNN** » Act19

Conditions d'acceptabilité exprimées directement	Nbr d'act
Ne se prononce pas	18
Pour une digue derrière le camping	3
Association des professionnels si impact sur leurs activités	2
Penser à l'accessibilité des activités	2
Voir le rapport coût/bénéfice	1
Protéger les marais avec les portes	1
Démontrer par des études l'impact local	1
Consensus des acteurs	1
Faire respecter au mieux la séquence ERC	1
Penser à l'accessibilité des maisons	1
Assumer les exigences réglementaire	1

Si la digue doit être faite, pour certains elle serait pertinente à l'arrière du camping Huttoopia le long de la route. « **Ils n'ont qu'à sacrifier le camping** » Act3. Ou encore « **cette option de l'arrière du camping est envisageable, je ne pense pas qu'ils voudront perdre leurs vues sur mer.** » Act31. Pour une minorité, cette approche reste à démontrer « **je ne vois pas l'intérêt de rehausser la route** » Act10

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

S'il y a la volonté de réaliser une défense contre la mer le moins possible destructrice pour l'environnement, aucun intérêt direct pour les acteurs n'a été évoqué, mais seulement des contraintes ou alors les acteurs « restent neutres ». Les contraintes sont exprimées sous forme de risque de vulnérabilité : vulnérabilité des activités « Si l'eau salée rentre dans les terres, il faudrait 2/3 ans avant de refaire une culture » Act15 ; « Nous, on est sur la zone rouge, on est comme nos autres partenaires du 1er octobre jusque 31 mars, on est « fermé » par arrêté préfectoral [...] ce sont les vestiges de la tempête Xynthia » Act23 et vulnérabilité pour le bâti, « Si le marais est envahi, ce sont les maisons qui « trinqueront » Act17.

L'activité économique et la sécurité des personnes sont alors intimement associées et confondues « quand il y a activité humaine, il faut réfléchir à la sécurité publique avant tout » Act25. En revanche, les préoccupations environnementales sont-elles bien dissociées ? « L'environnement ok, mais jamais au détriment de la protection face à la mer, le préfet quand il arrive, il sait que ce n'est pas sa priorité n° 1 » Act25. Éviter la submersion marine sur les activités et les personnes est donc la priorité. Un projet d'adaptation de cet évitement est perçu comme une fragilisation. Pour une acceptation plus forte la réserve peut convaincre la majorité neutre (17 enquêtés) qu'une adaptation du projet ne fragilisera pas la protection des activités humaines contre la mer.

Dimension Affective

Sentiment

Deux principaux éléments affectifs sont associés à cet axe de travail pour les acteurs :

- Une logique de lutte entre l'île et la mer : « C'est la base de Noirmoutier, il faut d'abord se défendre contre la mer pour être sûr d'exister s'il n'y a plus d'île ou un quart de l'île ça ne sert rien. » Act15. « Noirmoutier a été construit sur un modèle de lutte contre la mer » Act16 ; « On ne peut pas être contre un projet de défense contre la mer » Act14 ; « Il y a un dicton qui dit : l'île de Noirmoutier périra par l'eau ou par le feu », Act9. Cette lutte a été ravivée par l'épisode de la tempête Xynthia de 2010 évoqué par 10 acteurs lors des échanges : « Xynthia nous a saignés à blanc » Act25.

- La pertinence de tels travaux et leurs impacts environnementaux est tout de même mis en doute par certains acteurs. En premier lieu les portes à la mer posent question quant à leur dérèglement des étiers en amont « le risque, c'est d'envaser les étiers, plus les coefficients sont forts, plus c'est dur d'entretenir » Act8. Et en second la potentielle digue « Les séquences ERC sont difficile à appliquer sur les digues. » Act30 ; « Nous, on se pose la question de l'intérêt de faire ça, ils n'ont pas démontré que la digue soit indispensable » Act4; « Pour le PAPI d'accord, mais est-ce que c'est nécessaire ? » Act16

Dimension Conative

Comportement

La majorité des acteurs (18/32) a un comportement « passif » quant au souhait de la réserve d'adapter le projet de défense contre la mer. Les comportements positifs sont de nature à accompagner la position de la réserve « On va se poser par rapport à l'impact de l'aménagement sur la biodiversité. Qu'on soit sollicité ou pas, ils le feront. » Act30 ; « On peut discuter de ça avec nos collègues, soutenir les besoins de la réserve » Act20.

prise en compte des obligations que l'on va avoir en tant que GEMAPIEN » Act31. Portés par la communauté de communes, les projets de défense contre la mer sont débattus lors de réunion ou un ensemble d'acteurs sont consultés tel que l'ONF et la RNN, gestionnaire d'espace.

Or certains comportements se posent en opposition sous la notion de « responsabilité : « Il faut avoir une

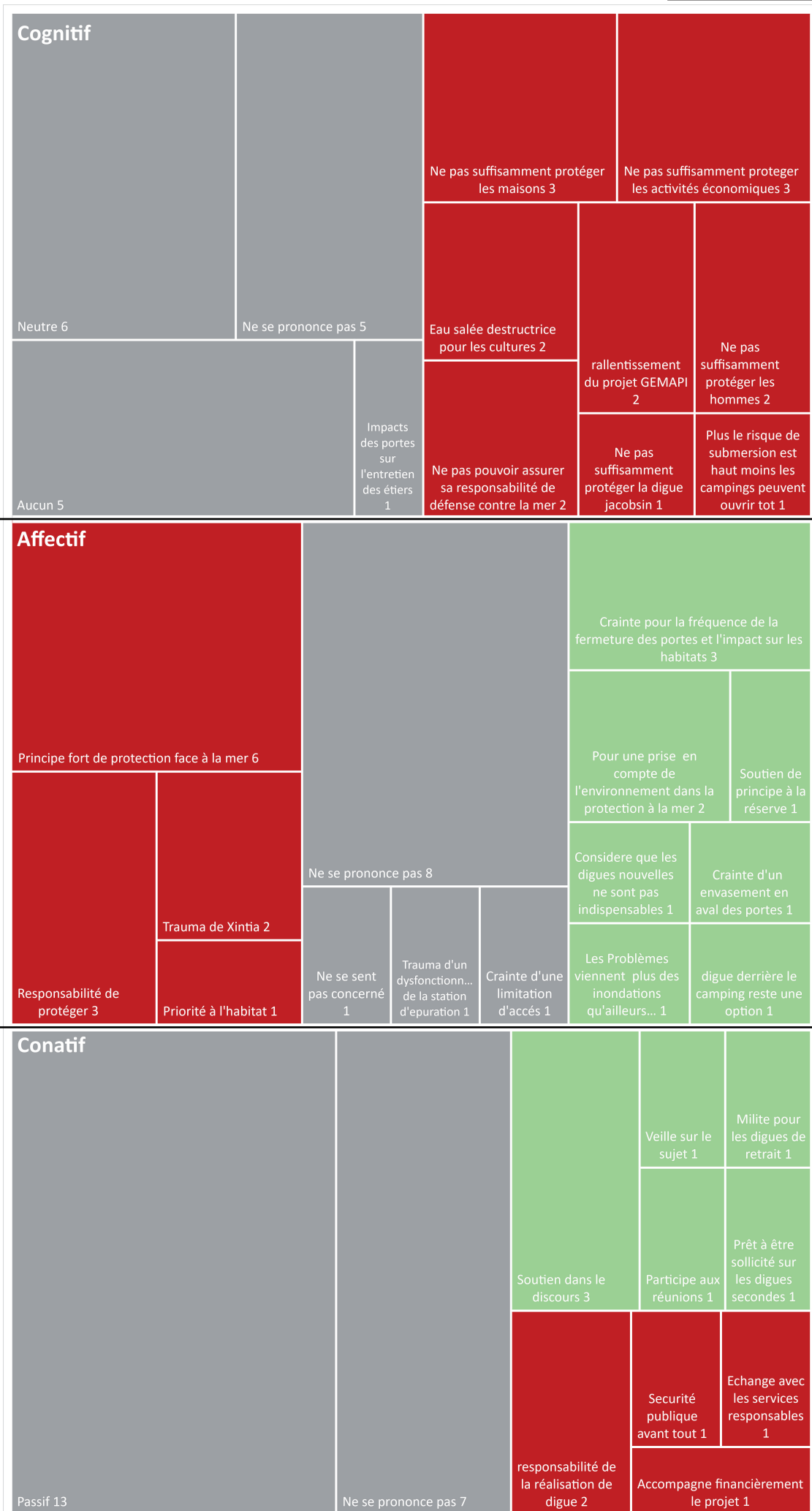
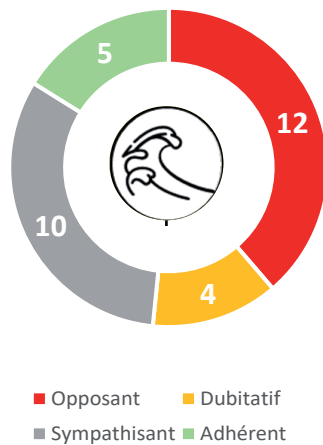


FIGURE 36. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION POUR L'AXE DÉFENSE CONTRE LA MER

Les détenteurs de l'enjeu relatif à l'axe de défense contre la mer



L'enquête a permis d'identifier une minorité d'adhérents (niveau d'acceptabilité et d'influence forte) pour une adaptation du projet de défense contre la mer par la réserve. À l'inverse, la quantité d'opposants (niveau d'acceptabilité faible, mais niveau d'influence fort) est majoritaire (12 acteurs).

Une intervention de la réserve sur ce domaine ne sera donc pas soutenue par un fort levier d'acceptabilité. Pour autant si cette adaptation ne limite ni ne fragilise l'exposition des maisons, le volet environnemental serait le bienvenu.

FIGURE 37. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS D'ENJEUX RELATIF À L'AXE DÉFENSE CONTRE LA MER

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

Les acteurs ne sont pas tous convaincus de la nécessité d'une digue. Or, le coût d'une digue et les conflits entre acteurs potentiels nécessitent un besoin validé pour mettre en œuvre le projet.

Volonté de préserver les accès à la mer.

La représentation de l'axe de travail ne s'ancre pas spatialement en proximité direct de la réserve, aucune entité d'acceptabilité n'a été identifiée, que ce soit entre la mer et le camping ou le camping et le marais.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

La tradition de « lutte » contre la mer est ancrée.

Souhait de priorisation pour la sécurité.

Compétence GEMAPI pouvant concerner des espaces dans la réserve.

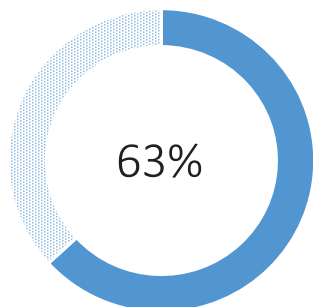
Leviers potentiels

Préoccupation de l'accessibilité aux maisons et aux activités professionnelles comme de loisirs dans la zone concernée, peut être intégrée dans le projet pour entraîner une acceptabilité.



4. AXE DE TRAVAIL RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU

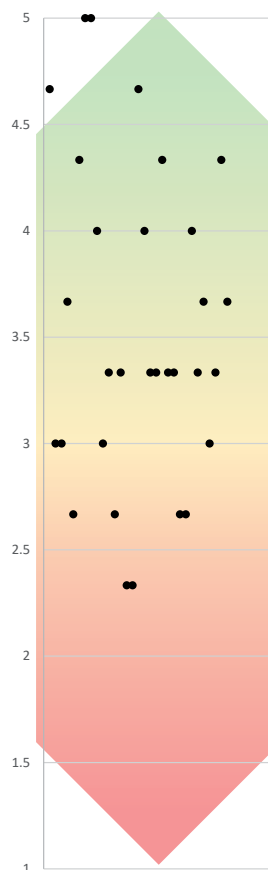
Niveau d'acceptabilité positif



La moyenne d'acceptation pour l'axe qualité de l'eau est de 3,5 sur une échelle de 1 à 5 soit un niveau d'acceptabilité de 63%.

Un tiers des enquêtés ont un niveau d'acceptabilité positive (21 acteurs, dont 10 en acceptabilité forte). Une minorité d'acteurs (6) est en réactance légère. Enfin, peu (4) sont neutres. Cette répartition du niveau d'acceptabilité acteur par acteur traduit une préoccupation de la qualité partagée par l'ensemble des enquêtés.

FIGURE 38. RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE QUALITÉ DE L'EAU

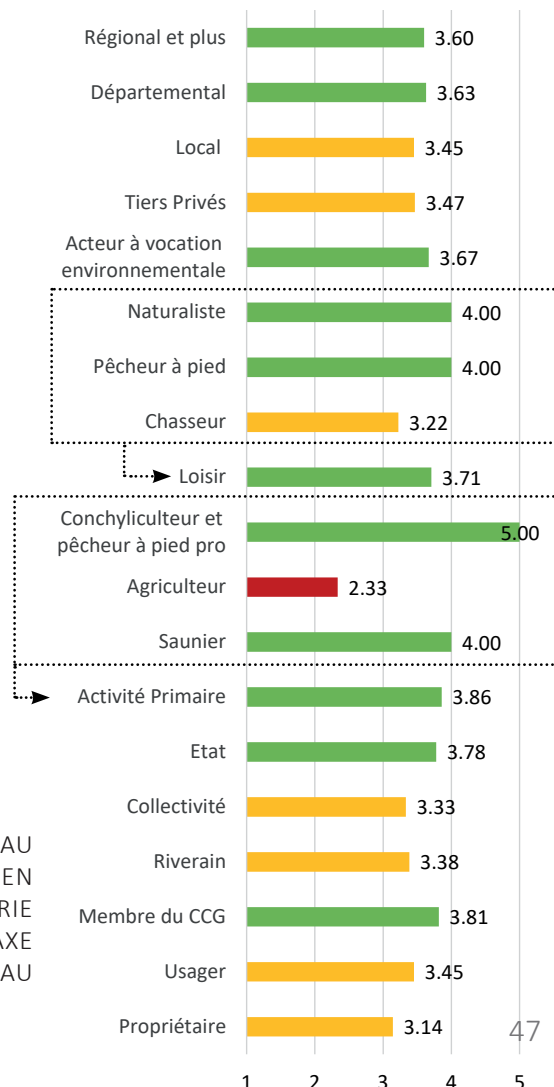


Tous les groupes d'acteurs sont en acceptation pour une meilleure qualité de l'eau (moyenne < 3) à l'exception des 2 enquêtés représentant des exploitations de pomme de terre. Cette position s'explique par une préoccupation d'une source de pollution pouvant concernée l'agriculture en général « Pour la qualité de l'eau la coopérative y travaille, c'est en évolution, mais ça va être difficile. » Act15. Mis à part ce groupe, la majorité des autres groupes soutient la posture d'une meilleure qualité de l'eau. Les groupes d'acteurs dont le soutien est le moins marqué correspondent :

- Aux chasseurs pour qui la qualité de l'eau n'est pas directement associée à leur pratique de chasse.
- Aux collectivités, en charge de cette qualité de l'eau, qui doivent faire face à des origines multi sources « La qualité empire, on a les analyses [...] des plus en plus mauvaises, on est de plus en plus pointus, mais pas beaucoup de solutions, c'est complexe » Act27.
- Aux propriétaires, riverains, et tiers privés, qui sont en partie concernés au regard de l'évacuation de l'eau pluviale dans leurs résidences

Si chaque groupe d'acteurs a une approche différente sur la qualité de l'eau, la préoccupation de cet axe de travail est partagée par tous.

FIGURE 39. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE POUR L'AXE QUALITÉ DE L'EAU



L'appropriation par les enquêtés de l'axe de travail de la qualité de l'eau est avant tout affiliée à la pollution bactériologique et à son impact sanitaire et économique dû à la consommation de coquillages (Bactériologie 27 occurrences ; escherichia coli 7 occ). « C'est une zone régulièrement contaminée par la bactériologie sur l'ensemble ça s'améliore même s'il y a des pics réguliers » Act7. Si la priorité est au bactériologique, nombre d'acteurs restent préoccupés par la pollution chimique qui pose problème sur un plus long terme « Au niveau de la qualité de l'eau, je ne vois pas d'amélioration, même s'il y a des efforts de fait, ce n'est toujours pas bon, il y a toujours quelque chose qui ne va pas, pas au niveau bactériologique, mais physique » Act19.

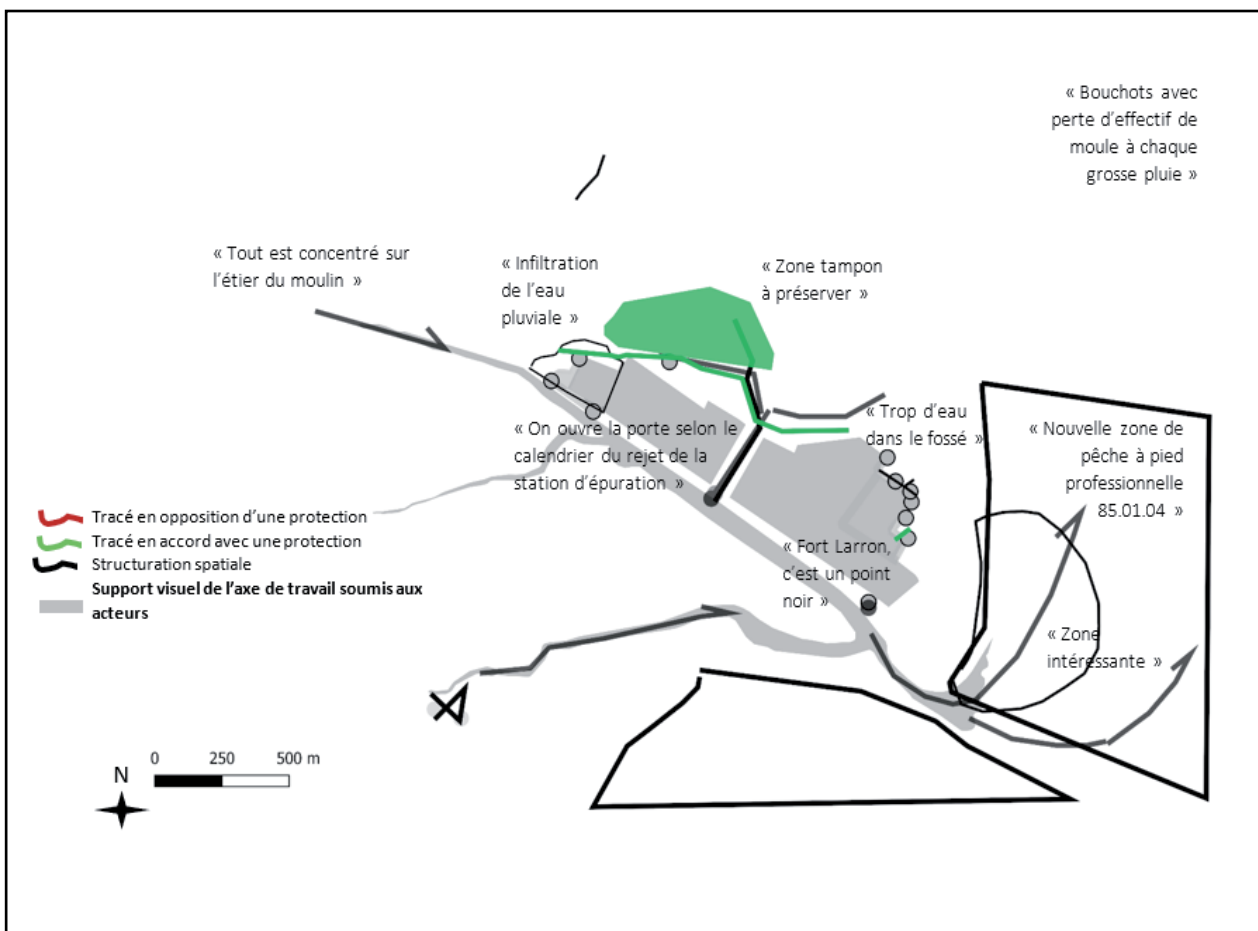
L'appropriation spatiale de l'axe de travail est similaire à celle de la RN. Les représentations spatiales se construisent autour des étiers, avec plus spécifiquement l'étier du moulin (13 occurrences) et l'étier de Ribandon (10 occ) comme principales sources des eaux polluées dans la zone. « Le Ribandon génère une charge de l'eau qui n'est pas de bonne qualité. » Act21; « L'étier du

moulin n'est pas règlementé/contrôlé alors qu'il reçoit toutes les eaux pluviales de toute la partie sud de la commune et il alimente les marais salants. Il reçoit aussi les traitements de la plaine agricole au nord et les eaux de lavages des pommes de terre. J'ai une photo de la sortie du bassin de décantation, il ne doit plus décanter grand-chose » Act6. L'étier des coefs est aussi source de questionnement au regard de la déchetterie et de l'Intermarché en amont.

Pour autant, la réserve est aussi source de suspicion quant à la qualité de l'eau en raison de sa potentielle participation à la pollution de par son accueil de l'avifaune « Après au niveau de l'escherichia coli, se pose aussi la question de ce qui sort des réserves, quand on a des oiseaux, on est producteur » Act19

Des discordes de voisinage liées à l'eau sont présentes entre les acteurs limitrophes et la réserve. Si la réserve considère qu'une infiltration a lieu entre les extrémités des résidences limitrophes et des parcelles agricoles à la réserve compromettante la qualité de l'eau, ces derniers

FIGURE 40. DISCOURS SPATIALISÉS DES ÉCHANGES SUR L'AXE QUALITÉ DE L'EAU





mentionnent des dérangements quant aux choix de gestion des niveaux d'eau des fossés de la réserve limitrophe. « Si l'eau ne circule pas elle stagne, et si elle stagne on se retrouve avec des moustiques en pagaille [...] pour nous les résidents mitoyens avec l'étier c'est le principal souci » Act24. En parallèle, l'infiltration est aussi constatée par un résident de la réserve notamment au niveau du parking des martyrs. Ainsi, si la problématique de la qualité de l'eau est partagée par l'ensemble des acteurs, ces micro-espaces de connexions et les continuités hydrauliques nécessitent un travail particulier d'acceptabilité pour cet axe de travail.

FIGURE 41. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ DE L'AXE QUALITÉ DE L'EAU

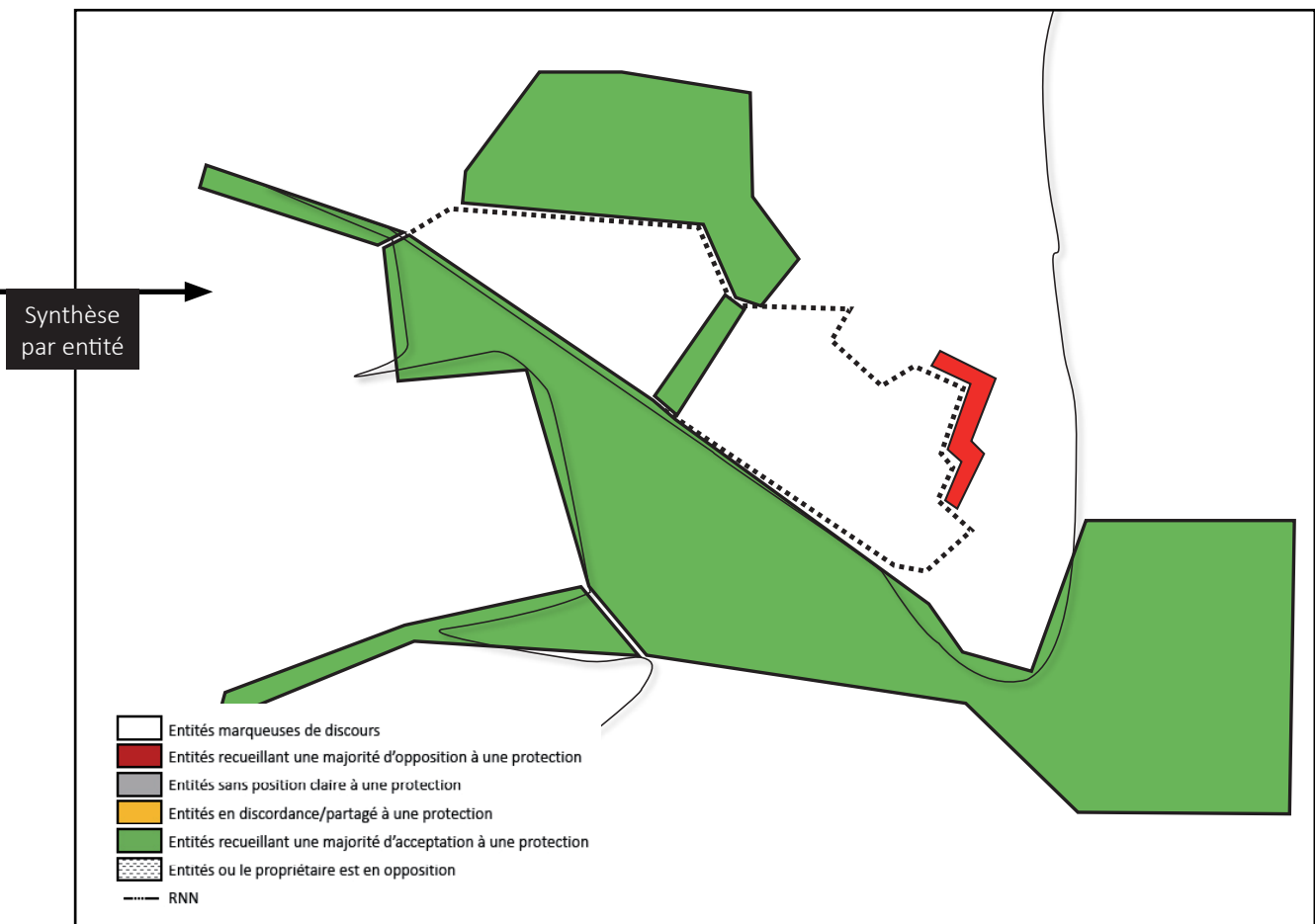




FIGURE 42. PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PROXIMITÉ ENTRE LE RÉSEAU D'EAU DE LA RÉSERVE ET LES USAGES EN SA PÉRIPHÉRIE





Un élément récurrent est à l'origine de la pollution qui serait multisources, « C'est un casse-tête pour tout le monde. Ils en sont à faire des études d'ADN pour savoir si c'était d'origine humaine ou pas... On ne sait pas où est la source, mais un cumul de source diffuse » Act9.

Ce discours a pour avantage qu'il ne cible pas un coupable particulier, bien que chacun puisse avoir une interprétation : « Tout vient de la concentration des habitations ça a toujours été le problème. » Act17 ; « pour moi le problème rémanent, c'est l'eau pluviale » Act9 ; « L'eau pluviale joue peut-être, mais c'est sans doute aussi l'assainissement avec les eaux usées » Act27

; « c'est aussi dû aux cours d'eau recalibrés à la hussarde » Act19. L'acceptabilité pour résoudre la pollution de l'eau est partagée, mais les moyens qui seront mobilisés ne le seront pas par tous, car pour chacun la cause peut être variée.

Le souhait d'une meilleure qualité de l'eau fait écho chez l'ensemble des acteurs, mais que cette meilleure qualité soit portée par la réserve est une posture plus complexe chez les acteurs dont certains émettent des conditions d'acceptabilité à cette démarche.

7 acteurs sont « sans condition », leur niveau d'acceptabilité est donc déjà acquis.

Conditions d'acceptabilité exprimées directement	Nbr d'act
Sans condition particulière pour une protection	7
Non prononcé	5
Prise en charge par les collectivités (com; comcom; dep)	4
Un meilleur entretien du réseau (RN comprise)	3
Solutionner la pollution de l'étier du moulin	3
Concertation avec les acteurs	3
Ne pas stigmatiser les agriculteurs	2
Etablir un bassin de rétention	2
Pas plus de contrainte pour les résidents	2
Limiter l'arrivée d'eau douce sur les marais salans	1
Analyse régulière	1
Participation de la réserve	1

5 acteurs ne se sont pas prononcés en terme direct de condition. Leur niveau d'acceptabilité est donc incertain.

L'entretien du réseau est une attente forte des acteurs en général, mais aussi à destination de la RNN « Ce n'est pas un problème d'eau, mais un problème de bras pour que l'eau circule » Act2. Cette attente est associée à la qualité de l'eau au regard de l'eau stagnante et à la diffusion par infiltration. L'entretien serait alors pour certains une solution souhaitée dans une démarche de meilleure qualité des eaux.

L'approche « multi source » de la pollution bactériologique domine les discours, mais lors de réflexions sur les autres types de pollution (chimique et physique) la source agricole est abordée dans la majorité des échanges. Certains sont en attente d'une démarche de qualité de l'eau qui ne stigmatise pas les agriculteurs comme seule source de pollution. La démarche de protection serait donc mieux acceptée si elle avait une approche globale

Dimension Affective

Sentiment

Une focale peut être faite sur les résidents : s'ils comprennent la problématique de la qualité de l'eau à l'échelle de l'île, aucun d'eux ne se projette comme source potentielle et significative de pollution. « Le conservateur a eu des mots durs du genre qu'on faisait des vidanges dans le parking, avec une moyenne d'âge de 70 ans, je n'en connais pas beaucoup qui font leurs vidanges » Act24 ; « Il avait été évoqué un bassin de décantation, on est que 9, si c'est à nos frais cela intéresse personne » Act5. ; « Il n'y a pas de problème au niveau de la résidence, seulement une ou deux maisons concernées par l'infiltration. Et en plus maintenant en cas de vente des maisons, il doit y avoir un contrôle de fait » Act14.

Ainsi les résidents sont en réactance quant à de potentiels aménagements au sein de leurs résidences en raison du coût de ceux-ci. Ce levier peut donc potentiellement être dépassé si les contraintes ne sont plus à leur charge. De

plus, s'agissant principalement de maisons secondaires la marge d'acceptabilité est probablement plus grande que s'il s'agissait de résidences principales.

Plus largement la multiplicité des potentielles sources de pollution est vécue comme un élément de blocage avec un problème de qualité d'eau qui s'ancre dans le temps. « On voit bien que depuis des années et des années ça dure » Act9 ; « il y a rien à faire, mais même à l'heure actuelle, c'est terrible, ça a toujours été ». Act17, « beaucoup de choses ont été faites sur ces 10 ans ça n'évolue pas, c'est dramatique ». Act20 « si on trouve la solution miracle chapeau, ça fait des années qu'on se casse les dents » Act21.

Ce sentiment de lassitude peut être moteur d'une acceptabilité des solutions portées par la réserve. Derrière l'urgence sanitaire, une préoccupation quant à d'autres pollutions se manifeste aussi de la part des acteurs. Pour ces derniers déterminer la source de pollution bactériologique n'est pas une fin en soi et une approche plus globale que pourrait porter la réserve serait la bienvenue.

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

Une eau de bonne qualité est essentielle pour les activités professionnelles comme de loisir à proximité de la réserve. Ainsi pour les conchyliculteurs et les pêcheurs à pied professionnels la qualité de l'eau joue sur la quantité de ressource et le droit de vente. Cette qualité est aujourd'hui insatisfaisante « Ça fait 5 ans que ça dure avec une mortalité sur les bouchots de la maison blanche, chaque mortalité correspond aux premières grosses pluies sur l'île, on est obligé d'avoir des moules de 1 an » Act8. De plus d'autres professions associées en subissent les externalités négatives « toute la saison 2019 ça été interdit, même si ça n'empêche pas les gens d'aller pêcher, on a eu moins de touristes » Act23. « Si un jour ça devient un problème sanitaire, c'est une grande partie de l'ostréiculture et de la pêche qui vont devoir

faire face avant les sauniers. En terme de réglementation, ne sera pas touché, mais en terme d'image les gens pourraient retourner à du sel de mine au lieu du sel de mer. C'est un peu le problème communication » Act6. Dans les échanges, l'intérêt pour une eau de meilleure qualité est avant tout présent chez les professionnels. Cette préoccupation est peu présente chez les pêcheurs à pied amateur « Si l'eau est meilleur tant mieux, mais il suffit d'attendre, ce n'est pas embêtant. » Act17.

Si les acteurs estiment que des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau ne leur apporteraient que peu de contraintes certains craignent d'être plus fortement impactés. Il s'agit là du monde agricole qui utilise des intrants pouvant être source de pollution « beaucoup de parasites, et difficulté de rendement si plus phyto » Act15.

Dimension Conative

Comportement

Une recherche de la source de pollution est au cœur des échanges, elle représente l'étape essentielle pour agir efficacement « Ça fait deux ans que je monte au créneau (réunion, alerte, etc), on se bat pour avoir des analyses » Act8. Finalement, l'étude « Revers'eau » mandatée par le syndicat mixte de la baie de Bourgneuf tente de passer cette étape. Cinq des acteurs rencontrés participent à ces réunions. La recherche des sources est donc le moyen d'action global actuellement déployé au regard de cet axe de travail. D'autres comportements sont indicateurs d'acceptabilité et peuvent être mobilisés par

la réserve pour une meilleure qualité de l'eau « Nous, on essaye de faire pression sur la coopérative pour les risques liés à l'eau » Act9. « Nous, on fait des analyses aussi et elles n'étaient pas bonne au début » Act19 ; « Nous, on rince les tentes sans traitements » Act22.

Ces comportements retranscrivent le besoin d'une meilleure qualité de l'eau et une certaine implication. Les comportements d'opposition ne renversent pas la balance d'acceptabilité. Ils sont trop peu nombreux et correspondent à des intérêts privés spécifiques (ne pas ajouter des contraintes au niveau des résidences par exemple).

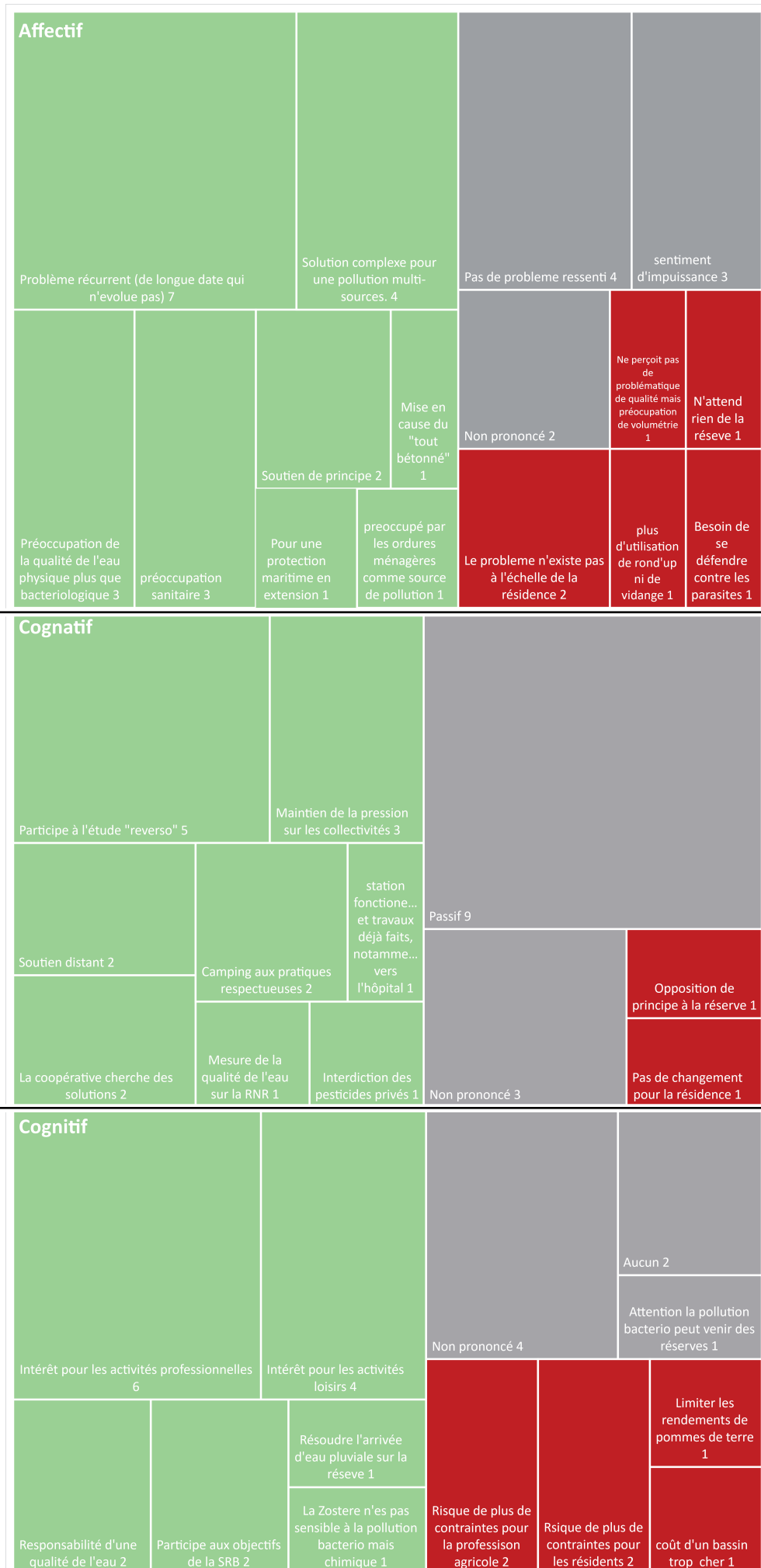
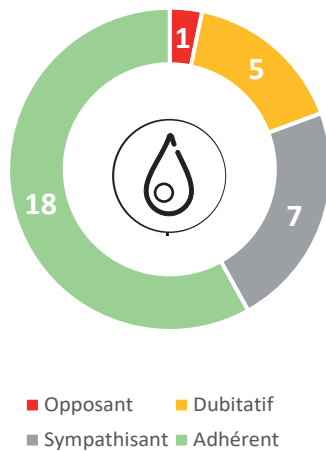


FIGURE 43. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION DE L'AXE QUALITÉ DE L'EAU

Les détenteurs d'enjeux relatif à l'axe qualité de l'eau



L'enquête a permis d'identifier une grande majorité d'adhérents (niveau d'acceptabilité et d'influence forte) à une meilleure qualité d'eau pouvant être portée par la réserve. Cet engouement est confirmé par l'opposition d'un seul acteur (niveau d'acceptabilité faible, mais niveau d'influence fort). Une intervention de la réserve sur ce domaine sera donc soutenue par un fort levier d'acceptabilité le problème étant identifié et partagé par tous. En revanche, ce partage repose sur une diversité d'appropriation dont la réserve devra tenir compte.

FIGURE 44. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS D'ENJEUX RELATIF À L'AXE QUALITÉ DE L'EAU

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

L'ensemble des acteurs se sont appropriés l'axe de travail de la qualité de l'eau.

L'étier de ribandon qui divise la réserve est considéré comme eaux particulièrement polluées.

La qualité de l'eau bactériologique est un axe de travail sanitaire prioritaire pour les administrations, et économiques prioritaires pour les professionnels à proximité. Préoccupation de l'évolution de la ressource en coquillage.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

Priorisation de la pollution bactériologique aux autres types de pollution.

La réserve une source potentielle de pollution bactériologique. Solution inconnue car pollution multifactorielle.

Micro espaces conflictuel sur les zones résidentielles limitrophes.

Leviers potentiels

Une mobilisation et des attentes forte des acteurs pour une solution.

Participer à la solution bactériologique.

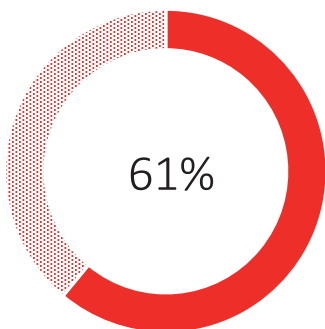
La qualité de l'eau est un problème qui dure et entraîne une lassitude, mais aussi une ouverture pour la proposition de solutions.

Appréhender la qualité de l'eau dans une approche globale incluant les pollutions physiques bactériologies et chimiques.



5. AXE DE TRAVAIL RELATIF À L'ARTIFICIALISATION

Niveau d'acceptabilité positif



La moyenne d'acceptation pour l'axe artificialisation est de 3,4 sur une échelle de 1 à 5 soit un niveau d'acceptabilité de 61%.

Un tiers des enquêtés ont un niveau acceptabilité positif (22 acteurs, dont 12 en acceptabilité forte). Une minorité d'acteurs (4) est en réactance légère. Cette répartition du niveau d'acceptabilité acteur par acteur traduit une préoccupation de l'artificialisation à proximité de la réserve partagée a l'ensemble des enquêtés.

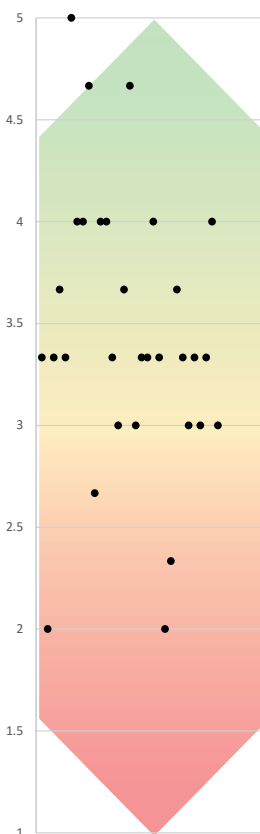


FIGURE 45 RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE ARTIFICIALISATION

Tous les groupes d'acteurs sont en acceptation pour une limitation de l'artificialisation (moyenne > 3). Mais si l'axe de travail est admis par tous, certain groupes d'acteurs ont un niveau d'acceptabilité moins marqué. Cet écart traduit la complexité à envisager une limitation de l'artificialisation dans un espace ou beaucoup jouissent de cette même artificialisation : les résidents pour les maisons, les usagers de la plage et de la mer pour l'accès et l'aménagement, les touristes pour les lieux d'accueil, les collectivités pour le développement de l'île, etc.

Ainsi les acteurs dont l'échelle d'action est locale et départementale ont une acceptation moindre que ceux dont l'échelle est régionale. Les acteurs dans leur diversité sont à un niveau léger d'acceptabilité d'une limitation de l'artificialisation par la réserve.

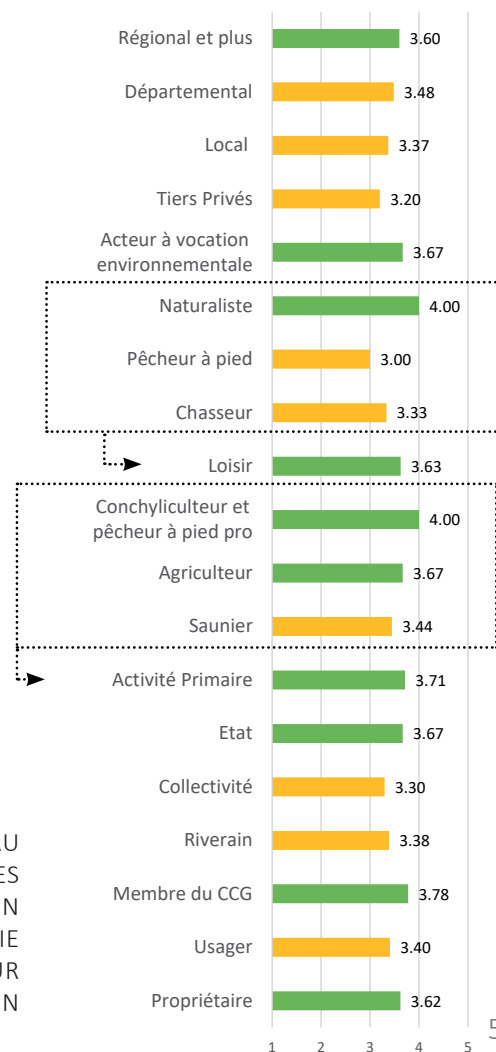


FIGURE 46. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE POUR L'AXE ARTIFICIALISATION

L'artificialisation une problématique multiscale

L'axe de travail de l'artificialisation est perçu à plusieurs échelles spatiales pour les acteurs. À l'échelle de l'île, les noirmoutins comme les résidents du continent ont la vision d'un paysage insulaire « trop » artificialisé « Je suis allé à l'île de ré [...] quand tu sors du village, c'est la nature, il n'y a pas de maisons partout ! Ils ont fait le choix d'un village bien habité et construit et protègent leurs zones humides, ce qu'on ne fait pas ici... [...] C'est mon ressenti en tant qu'ilien » Act 8 ; « Sur Noirmoutier, vous ne pouvez plus construire nulle part » Act 3 ; « honnêtement, je ne suis pas fan de l'île de Noirmoutier, quand on compare à l'île d'Yeu, c'est moins naturel » Act 10.

La réserve est quant à elle considérée comme trop « enclavée » (15 occ.) : « C'est une réserve enclavée de

partout et c'est comme ça. » Act 17 ; « Müllembourg, c'est enclavé par rapport à l'urbanisation autour » Act 29 ; « la réserve va rester une espèce de poche ou seuls les oiseaux peuvent s'en échapper. » Act2. La reconnaissance d'une trop forte artificialisation à l'échelle de l'île, mais aussi la considération d'un impact négatif de l'artificialisation sur la réserve est une étape essentielle de l'acceptabilité : le problème est reconnu et déploré pour son effet sur la réserve.

Attention tout de même à ce que cette reconnaissance de l'axe de travail n'ait pas un effet pervers « On privilégie de grands secteurs, on est moins enclin à intervenir sur des petits espaces enclavés ». Act21. Si l'acceptabilité d'une protection est partagée, cette protection n'est pas considérée comme une priorité.

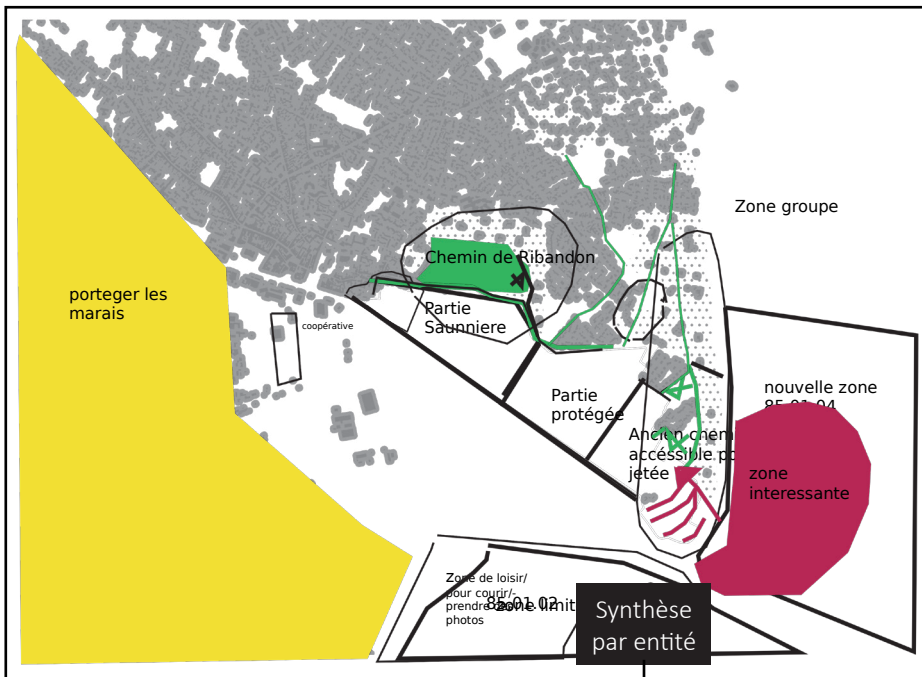


FIGURE 47. DISCOURS SPATIALISÉS DES ÉCHANGES SUR L'AXE ARTIFICIALISATION

- Témé en opposition d'une protection
- Témé en accord avec une protection
- Structuration spatiale
- Support visuel de l'axe de travail soumis aux acteurs

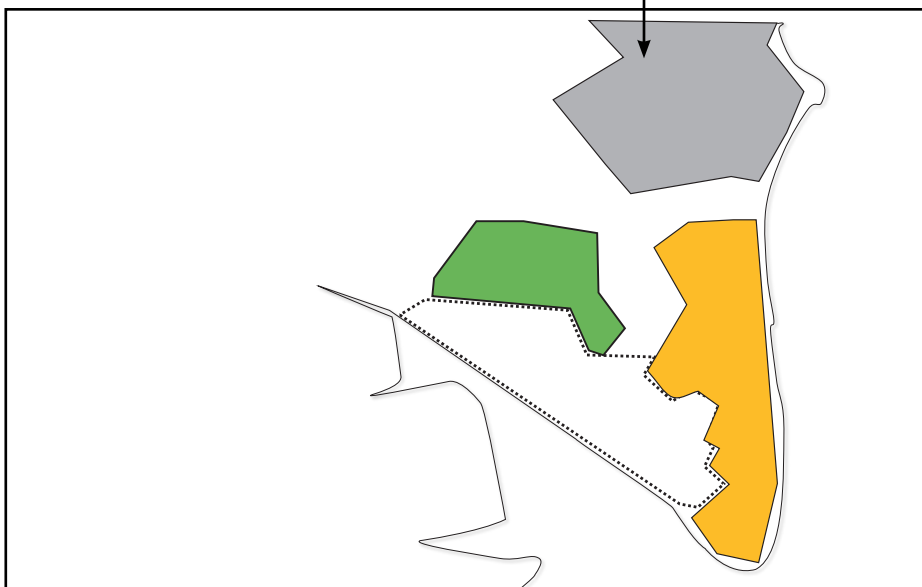
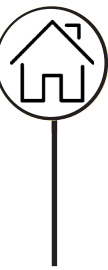


FIGURE 48. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ DE L'AXE ARTIFICIALISATION

- Entités marqueuses de discours
- Entités recueillant une majorité d'opposition à une pr
- Entités sans position claire à une protection
- Entités en discordance/partagé à une protection
- Entités recueillant une majorité d'acceptation à une p
- Entités où le propriétaire est en opposition



La problématique de l'artificialisation est considérée comme une problématique concrète, mais la solution semble moins évidente. Les conditions de sa mise en place sont alors diverses et difficilement accessibles par la réserve selon les acteurs. Leur niveau d'acceptabilité dépendra du respect de ces conditions dans la protection de la réserve autant que de l'accord de principe sur le problème de l'artificialisation.

8 acteurs ne se sont pas prononcés en terme direct de condition. Leur niveau d'acceptabilité est donc incertain quant au choix de l'outil.

7 acteurs sont « sans condition », leur niveau d'acceptabilité est donc déjà acquis.

L'appel au droit de propriété est aussi fort que dans les autres axes de travail, car l'artificialisation touche directement la dimension de l'urbanisation.

Conditions d'acceptabilité exprimées directement		Nbr d'act
Non prononcée		8
Sans condition		7
Passer par l'accord des propriétaires		5
Avoir un réseau dense de corridors		3
Intégrer au PLUI		3
Maintenir les accès		3
Ne pas impacter la profession saunière		1
Soutien aux corridors et reconquête		1
Cahier des charges ONF		1
Cahier des charges de la commune		1
LPO Financeur		1
Consensus Local		1

L'idée de corridors est bien acceptée en soi, mais une série de conditions est ajoutée par les acteurs pour que les corridors aient du sens : ils doivent être nombreux, larges, fonctionner en réseaux. « Mais j'ai peur des TVB, elles deviennent des zones de passage, et pour certains prédateurs c'est top car tu concentres toute ta population » Act 19

« Je compte sur le PLUI » Act 9 ; « Le prochain PLU se fera en 2022 et ça serait l'occasion de corriger ça » Act 27 ; « Nous on va travailler sur un PLUI, faut qu'on soit vigilant, et on veut bien des préconisations de la réserve dans ce cadre » Act 21.

Les accès, déjà évoqués dans l'axe de travail de fréquentation sont de retour ici. L'acceptabilité de l'axe de travail comme du projet est corrélée à ce maintien d'accès aux plages pour les usages de loisir comme professionnelles. « L'espèce humaine a besoin de garder ces accès, c'est comme les crapauds ». Act 17.

Dimension Affective

Sentiment

La majorité des affects correspondent à une identification de l'axe de travail et provoque un soutien à la réserve. « À proximité de la réserve, c'est sûr il ne faut pas artificialiser » Act30. Ainsi, le principe de corridors est soutenu comme outil potentiel « les corridors sont d'intérêt général alors que l'urbanisation d'intérêt personnel » Act20, ou encore la disparition des amphibiens à proximité de la réserve est perçue. Cependant, un sentiment d'abandon et de faiblesse émane des entretiens « Il faut faire avec l'existant ce qui est complexe, surtout que l'espace est presque saturé en construction » Act21. « Je ne pense pas que la présence répétée d'un camping soit une bonne idée. » Act10.

Les trois dimensions indiquent une acceptabilité de la part des acteurs à une limitation de l'artificialisation. Mais la seule solution évoquée est le futur PLUI de la communauté de communes, le reste semble être des actions ponctuelles foncières ou de reconquête présente ou future.

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

La balance, intérêt/contrainte penche pour plus d'intérêts. Si huit acteurs estiment que l'artificialisation n'a pas d'impact sur leur activité, cinq d'entre eux pensent au contraire que l'artificialisation entraîne une augmentation de la pollution de l'eau pluviale se déversant ensuite dans les marais et la mer (cf axe de travail sur la qualité de l'eau). Limiter les espaces non artificialisés permettrait de servir de zone tampon ralentissant et filtrant le cheminement de l'eau. « L'artificialisation peut influencer sur la qualité sanitaire de l'eau qui arrive en mer, les ruissellements, ce n'est jamais bon » Act 7. ; « la question de l'écoulement de l'eau est liée à l'artificialisation » Act 6.

Un autre intérêt pour certains acteurs d'une protection par la RNN est de répondre à l'objectif de la SRB « 0 artificialisation ». La pression foncière est aussi élevée dans cette zone, et soustraire les terrains à la possibilité

de bâtir ou de réaliser des extensions permettra d'atténuer cette pression. « Pour nous, c'est pareil, on perd des parcelles à destination de la construction, c'est un sujet tabou » Act 15

Quant aux contraintes, si on peut émettre l'hypothèse selon laquelle la limitation de l'artificialisation peut diminuer la capacité d'accueil future de l'île, ce rapport au développement n'as pas été évoqué par les acteurs. L'une des contraintes énoncées est l'impossibilité de réaliser des extensions, cela contraint les maisons à ne pas évoluer. « Chez nous, c'est figé on a plus le droit de construire ou d'agrandir ou quoi que ce soit. » Act 14. Une autre contrainte sera la difficulté de gestion au quotidien des campings qui ont fait des choix de gestion ou l'artificialisation est une pratique efficace (choix d'installation plus ou moins permanente sur le sol.) Les acteurs sont en acception d'une limitation de l'artificialisation, bien que pour les moyens d'action, la solution soit plus ambiguë.

Dimension Conative

Comportement

La majorité des comportements au regard de cet axe de travail est la passivité (17/31 acteurs). Pour les autres, des comportements de soutien à une limitation de l'artificialisation ont été identifiés. Ils peuvent correspondre à des actions déjà en cours : reconquête (N2000/Conservatoire du Littoral), les corridors (Vivre l'île 12/12) et l'implantation de haie (chambre d'agriculture, fédération de chasse), mais aussi future (possible aménagement de mares avec l'ONF par exemple).

Mais l'action la plus évoquée est d'assurer une veille et une pression quant au prochain PLUI réalisé par la

communauté de communes afin de fixer des zones non-constructibles en périphérie de la réserve et établir les TVB. Or, l'urbanisation est déjà sous pression face au « plein de zones constructibles deviennent inondables, on ne peut qu'intensifier nos centres bourgs » Act 27.

Un certain nombre d'acteurs sont passifs, car ils n'ont pas de pouvoir sur les choix d'urbanisation « Là dessus, c'est à la collectivité de faire, on n'a pas la main » Act 15, pour d'autres il y a un scepticisme, qu'il va falloir lever pour atteindre un meilleur soutien « Je ne vois pas en quoi un PP peut être utile » Act 29. « je vois pas trop quel rôle peut jouer le bois de la chaise » Act 19, « Les TVB ça reste une jolie idée sur le plan, comment ensuite ça vit ? » Act10.

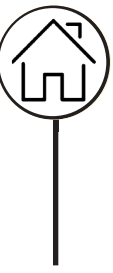


FIGURE 49. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION DE L'AXE ARTIFICIALISATION

Synthèse de l'acceptabilité de l'axe artificialisation

Les détenteurs d'enjeu relatif à l'axe d'artificialisation

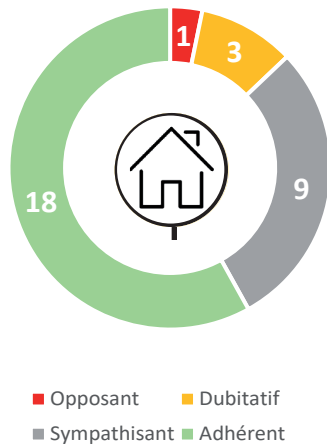


FIGURE 50. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS DE L'ENJEU RELATIF À L'AXE ARTIFICIALISATION

L'enquête a permis d'identifier une grande majorité d'adhérents (niveau d'acceptabilité et d'influence forte) pour une limitation de l'artificialisation à proximité de la RN. Cet engouement est confirmé par l'opposition de seulement deux acteurs (niveau d'acceptabilité faible, mais niveau d'influence fort).

Une intervention de la réserve sur ce domaine sera donc soutenue par un fort levier d'acceptabilité le problème étant identifié par tous sauf qu'à la différence de l'axe de travail eau, le problème n'est pas partagé par tous.

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

Constat partagé d'une réserve fragilisée par son enclavement. PLU/i, levier d'intervention incontournable.

Corridors envisageables mais avec des conditions.

Consensus sur l'axe de travail mais condition d'acceptabilité complexes.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

Pression foncière entre le PPRI et l'urbanisation laissant peu de place à l'environnement.

Pas de solution en dehors du foncier et du PLU/i identifié.

Leviers potentiels

Veiller à un PLUI fort en amont (être force de proposition, convaincre de l'importance de cette protection, veiller à la mise en place de TVB dense et conséquente, etc), mais aussi a posteriori (s'assurer d'un respect des règles et des sanctions notamment au niveau des propriétés privées).

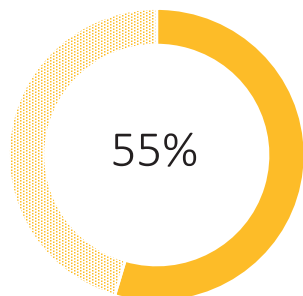
Travailler sur des mesures ponctuelles en partenariat avec certains acteurs.

Veiller à ce que le PLU actuel soit respecté au mieux.



6. AXE DE TRAVAIL RELATIF À L'AGRICULTURE

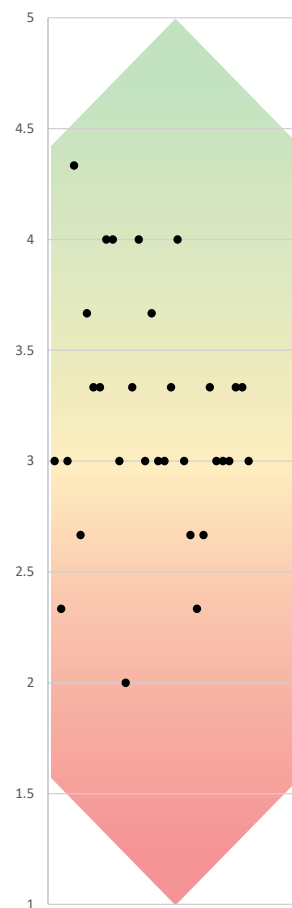
Niveau d'acceptabilité positif



La moyenne d'acceptation pour l'axe de l'agriculture est de 3,1 sur une échelle de 1 à 5 soit un niveau d'acceptabilité de 55%.

La majorité des acteurs ont donc un niveau d'acceptabilité positif (14/31 acteurs), et seulement 6 sont en réactance. Ainsi un tiers des enquêtés ont un niveau d'acceptabilité mitigé (11 acteurs). La répartition du niveau d'acceptabilité acteur par acteur est regroupé autour d'une acceptabilité mitigée. Les acteurs sont en accord avec la réserve pour une évolution positive de l'agriculture, sans manifester une résolution certaine.

FIGURE 51. RÉPARTITION DES ACTEURS PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ MOYEN DE L'AXE AGRICOLE



Tous les groupes d'acteurs sont en acceptation pour une évolution de l'agriculture (moyenne > 3) à l'exception du groupe d'ensemble « activité primaire ». Pour autant, la majorité des groupes d'acteurs ont un niveau d'acceptabilité modéré (<3,5).

Ce niveau d'acceptabilité modéré s'explique par le souhait commun de tendre vers une agriculture aux pratiques les plus raisonnées possibles et en parallèle la volonté de ne pas contraindre les agriculteurs.

Les acteurs à vocation environnementale et les naturalistes ont une forte acceptabilité d'un projet de protection de part une préoccupation environnementale forte. Les acteurs à l'échelle régionale sont eux aussi à un fort niveau d'acceptabilité au regard des objectifs et stratégie donnant priorité à l'environnement.

Un seul exploitant de pommes de terre a été enquêté et il ne s'oppose pas à une évolution des pratiques en soi. Ce qui explique que la réactance est au niveau d'un autre représentant de l'activité primaire, celui ci bien que non agriculteur est en posture défensive quant aux pratiques actuelles. Les acteurs dans leur diversité sont à un niveau d'acceptabilité mesuré pour une évolution des pratiques agricoles en périphérie direct de la réserve.

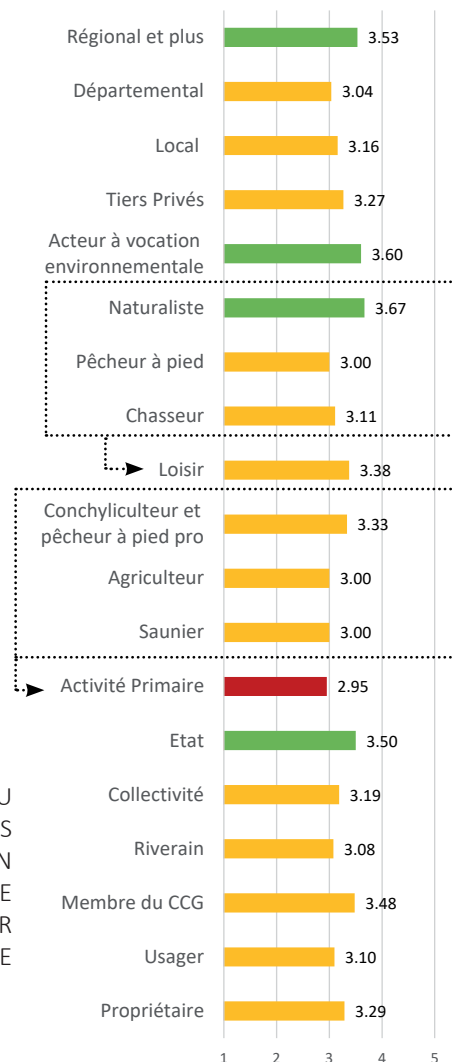


FIGURE 52. NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR CATÉGORIE D'APPARTENANCE POUR L'AXE AGRICOLE

Représentations multiscalaires de l'agriculture

À l'échelle de l'île, une unité cohérente se dégage concernant l'exploitation d'une unique ressource (la pomme de terre) représentée par une seule structure (la coopérative de Noirmoutier citée par 22 acteurs). Ainsi d'autres représentants comme la chambre d'agriculture sont présents en soutien de la coopérative, mais c'est bien cette dernière qui organise à l'échelle de l'île les questions agricoles. Les acteurs locaux (communauté de communes, représentants d'autres professionnels, association) travaillent ainsi avec la coopérative au quotidien sur l'évolution agricole. « On a essayé de faire une étude avec les agriculteurs, mais c'est difficile de savoir des choses avec la coopérative de pommes de terre » Act8. Pour autant, certains acteurs souhaitent ajouter à l'exploitation de pommes de terre d'autres types de produits, notamment du marchéage avec le but de diversifier les cultures. À l'échelle de l'île, l'acceptabilité serait plus forte si la pratique était diversifiée et moins mono spécifique.

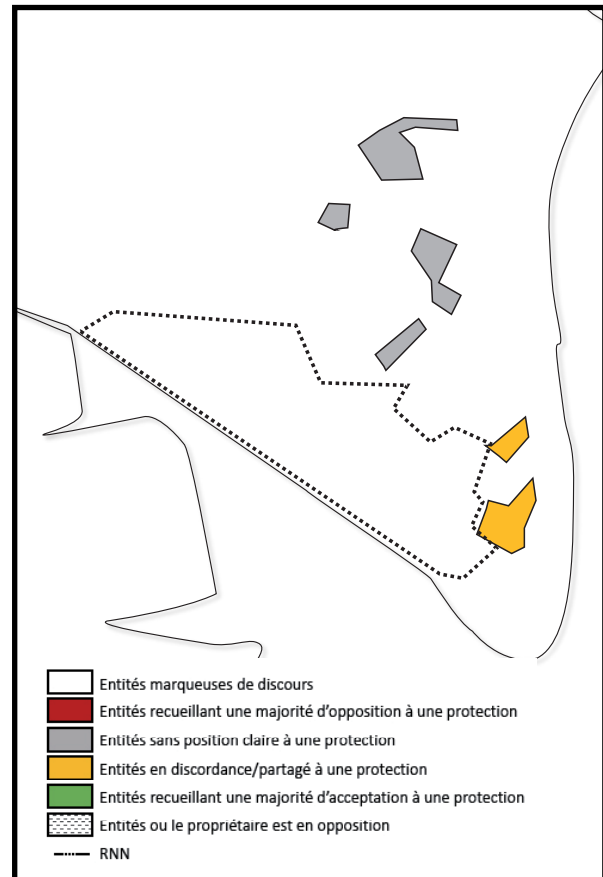
À l'échelle plus locale une structuration spatiale dans la représentation des acteurs se dessine : la plaine agricole au nord de Noirmoutier, et ce qui intéresse plus spécifiquement la réserve : des parcelles agricoles enclavées au cœur des habitations.

La plaine est perçue comme un espace dédié aux pommes de terre avec ses avantages (rentabilité économique) et ses inconvénients (source redoutée de pollution de l'étier du moulin). « La plaine agricole tout au Nord, les produits vont ruisseler dans l'étier du moulin que nous, on récupère. Donc problématique, plus forte au nord » Act6.

Pour les parcelles enclavées à proximité de la RNN, elles sont secondaires dans la filière de pomme de terre de l'île, mais peuvent potentiellement concerner à petite échelle beaucoup d'agriculteur différents « Dans la zone identifiée par la RN II y a 10 producteurs différents sur 26 dans la coopérative » Act15. Ces parcelles sont les bienvenues pour les acteurs à l'exception de l'attribut « toxique » qu'on lui octroie : « Il y a un problème de cohabitation (avec les résidents), il faut voir les produits qu'ils mettent. On attendait la loi qui permettrait aux exploitants de respecter une certaine distance avec les maisons et on l'attend toujours » Act14. Les parcelles à proximité direct de la réserve font débat, quant à la nécessité d'un changement de pratique, les plus éloignées sont perçues comme résiduelles au milieu de l'urbanisation.

L'appropriation de l'axe de travail d'une évolution agricole est intrinsèquement liée à sa capacité de générer de la pollution ; notamment des eaux. L'acceptabilité d'un travail de la réserve sur cet axe de travail sera favorisée par une limitation de phytosanitaire et autres intrants.

FIGURE 53. REPRÉSENTATION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ DE L'AXE AGRICOLE





Les conditions d'acceptabilité

Il apparaît que les conditions d'acceptabilité de l'axe de travail sont peu diversifiées en fonction des acteurs. Elles consistent à ne pas léser les agriculteurs déjà en place. Tendre vers une évolution positive avec eux est souhaité par tous (les agriculteurs compris) mais sans « sacrifice », ce qui n'empêche pas la notion de

contraintes, s'ils y trouvent un gain. Cette approche est particulièrement présente pour cet axe de travail et le travail de concertation à toutes les échelles d'acteurs semble ici nécessaire quel que soit l'outil envisagé pour atteindre un niveau d'acceptabilité favorable.

16 acteurs ne se sont pas prononcés en terme direct de condition. Leur niveau d'acceptabilité est donc incertain quant au choix de l'outil.

Conditions d'acceptabilité exprimées directement		Nbr d'act
Ne se prononce pas		16
Sans condition particulière		5
Conserver la vente directe		3
Accord avec les acteurs du territoire		2
Mobiliser une réglementation		1
Démontrer l'impact		1
Travail en collaboration avec les agriculteurs		1
Empêcher les traitements phytosanitaires		1
Soutien de la coopérative		1

5 acteurs sont « sans condition », leur niveau d'acceptabilité est donc déjà acquis.

Une externalité positive que les acteurs souhaitent conserver quant à l'agriculture à proximité de la réserve est la « vente directe » organisée par un exploitant « Il ne nous n'embête pas au niveau du bruit, il amène un aspect sympathique avec sa vente directe, le gens viennent, j'ai déjà acheté des produits chez lui » Act24.

La condition « accord des agriculteurs », énoncée directement deux fois, est nécessaire pour une acceptabilité du projet de la réserve. Elle fait écho à la condition « travailler en collaboration avec les agriculteurs ». Il semble donc que pour cet axe de travail la réserve devra construire avec les agriculteurs (propriétaires comme bailleurs) afin d'avoir leurs accords et par extension celui des autres acteurs. La coopérative semble donc être un intermédiaire primordial.

Dimension Cognitive

Balance intérêts/contraintes

La majorité des acteurs ne se sentent pas concernée par une intervention de la RNN sur cet axe de travail ce qui explique la part de niveau d'acceptabilité mitigé. Or, le reste de la balance tend plus pour les intérêts (12 occ) que les contraintes (4).

Les intérêts les plus prégnants dans les discours sont liés à la pollution de l'eau : « Pour la culture de la pomme de terre, il y a énormément de traînement, on retrouve ces produits dans l'eau de ruissellement et dans l'air. [...] Nous, on a un tampon grâce à notre parc. » Act14 ; mais aussi, sur des pollutions plus globales, « Il y a une problématique en ce moment sur la baie avec les sacs de fongicide et l'arsenic dedans. » Act7. Certains acteurs ont aussi intérêt à soutenir l'initiative de la réserve, car l'évolution agricole fait aussi partie des objectifs de leurs stratégies (SRB, PAT, etc).

La principale contrainte identifiée par les acteurs est un potentiel impact sur la vente directe, service apprécié, « C'est un avantage avec de la vente directe et pour nos clients, c'est hyper bénéfique, donc potentiellement ça nous convient bien comme ça » Act23 ; « les contraintes associées au projet de la réserve sur l'évolution agricole concernent en majorité un souci quant à l'impact sur une vente directe d'un agriculteur en périphérie direct de la réserve très appréciée. » Act27. Les autres contraintes concernent la pratique (le besoin de gérer les parasites) mais aussi l'économique (marché du bio). La contrainte peut aussi être de principe : « Subir de nouvelles réglementations » soit une perte de liberté générale. « L'impact économique de toute modification pour les agriculteurs est fort car la pomme de terre est fragile ». Act6

Dimension Conative

Comportement

Le comportement que peuvent manifester les acteurs à l'égard du projet de la réserve est majoritairement passif. Les actions de soutien reposent sur un travail collaboratif avec la coopérative de Noirmoutier « On travaille avec la coopérative pour diversifier l'agriculture et développer les circuits courts. Les parcelles (périphériques à la réserve) peuvent être transformées en zones de maraîchage » Act27. Pour autant, cette approche inclusive côtoie une stratégie foncière comme action de soutien « les parcelles en périphérie immédiate ça serait bien de les racheter et d'en faire autres choses » Act4. Or, le marché foncier agricole, dans un contexte de pression urbaine, dépend fortement des décisions politiques. « De prime abord des parcelles enclavées dans l'urbanisation, j'aurais tendance à dire qu'elles ne resteront pas, mais tout ça, c'est par le PLU que ça se

décidera et à quel point le PPRL sera strict » Act31 ; « vu le peu de terre qui existe ici...c'est des petites parcelles et je ne suis pas sûr qu'au PLU il n'y aurait pas des volontés de construire » Act16.

Mais le foncier a aussi ces limites et c'est dans cette intervalle que la réserve pourrait intervenir plus directement : « Il y a une limite géographique et économique au foncier, peut-être une combinaison de l'outil foncier avec l'outil réglementaire serait intéressante » Act4. Les 2 occurrences de comportement d'opposition correspondent à un discours de défiance face à la LPO pour l'un et pour l'autre un soutien de principe à l'agriculture conventionnelle dans les discours. Cette opposition directe est peu significative pour le niveau d'acceptabilité de l'axe de travail. Les acteurs « passifs » ou qui ne souhaitent pas se prononcer pourraient agir en réactance seulement si il y a une opposition concrète avec le souhait des agriculteurs, ce qui n'est pas la situation actuelle.

Dimension Affective

Sentiment

Les émotions que suscite la perception de la réserve sur cet axe de travail sont diversifiées. Les sentiments favorables ont une acceptabilité correspondant au souhait d'une agriculture bio « Faut passer en bio les pommes de terre, à 20 traitements par an c'est plus possible ». Act10 ; résoudre l'urgence de la qualité de l'eau et ses externalités sur les autres activités (saunier/conchylicole); et enfin une diversification de l'agriculture sur l'île « moins il y aura de pommes de terre mieux ça vaut ». Act5.

Les affects qui freinent l'acceptabilité du projet correspondent à un attachement à l'agriculture déjà

en place au regard du produit, mais aussi vis-à-vis de pratiques ressenties par beaucoup, comme étant de qualité suffisante « La bonnottes joue sur la clientèle, c'est un folklore local » Act22 ; « Dans les serres, ils font déjà des trucs bien avec des fraises » Act8. Un autre frein repose dans une opposition, une lutte entre la LPO « écologiste » et l'agriculteur qui serait accusé de tous les maux « Ils (la RN et le conservatoire du littoral) ont *embêté* l'ancien agriculteur jusqu'à la tombe » Act2 ; « Il ne faut pas rester dans le schéma agriculteur égale pollueurs...Il ne faut pas entretenir l'opposition écolo/pollueur » Act11.

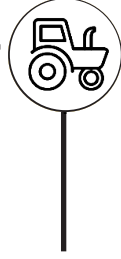


FIGURE 54. SCHÉMA DE COMPARTIMENTAGE DES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PROPORTIONNELLES A LEURS OCCURRENCES PAR DIMENSION DE L'AXE AGRICOLE

Synthèse de l'acceptabilité de l'axe agricole

Les détenteurs d'enjeux de l'axe agricole

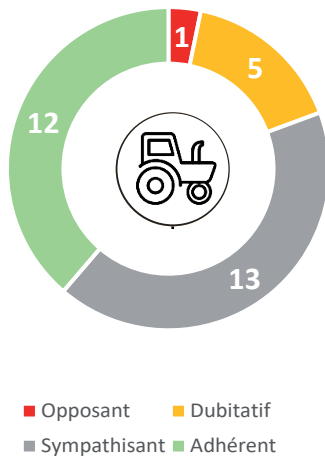


FIGURE 55. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS DE L'AXE AGRICOLE

L'enquête a permis d'identifier un tiers d'adhérant pour un travail sur l'axe agricole. Or les acteurs sont en petite majorité sympathisants (dotés d'une acceptabilité positive mais faible avec un impact non déterminant). Ainsi malgré un engouement faible pour cet axe il y a peu d'opposition à une amélioration des pratiques dans ce domaine. La réserve a donc une marge de progression possible dans un contexte de dialogue ouvert.

Atouts pour la réalisation d'une protection périphérique

L'agriculture impacte pour certains la qualité de l'eau (mais pas la pollution bactériologique pour les acteurs enquêtés, bien que la question d'apport de fumier soit évoquée à l'extérieur des entretiens).

Selon les acteurs, l'agriculture a déjà évolué, mais elle devrait tendre vers le bio avec volonté de diversification locale.

Pas d'opposition directe entre le monde agricole et le souhait de la réserve de tendre vers une évolution des pratiques.

Souhait des acteurs de diversifier la production de l'île.

Freins et points de clivage d'une protection périphérique

Évolution agricole lente et en cours.

La bonnote un folklore local apprécié.

Pression foncière sur les parcelles agricoles de la commune au profit de l'urbanisation.

La coopérative comme seule représentante de l'ensemble des exploitants agricoles de l'île.

Leviers potentiels

Mobiliser l'urgence pour une meilleure qualité d'eau afin d'intégrer la question agricole.

Préserver les parcelles agricoles pour limiter une trop forte artificialisation des sols.

Travailler en collaboration avec les exploitants concernés et la coopérative agricole.

Intervention indirecte sur le marché foncier par un travail sur le PLU, et une approche plus directe par le réglementaire.

PERCEPTION GLOBALE D'UNE PROTECTION

1. HIÉRARCHISATION ET INTERRELATION DES AXES DE TRAVAIL

En réponse à la question 10 de l'enquête « Pensez-vous que certains axes de travail sont plus importants que d'autres ? » Les enquêtés ont hiérarchisé les axes de travail comme prioritaires ou secondaires. Le classement par nombre d'occurrences correspond au niveau d'acceptabilité.

L'axe de travail qualité de l'eau est ainsi prioritaire pour 10 personnes et secondaire pour 7 sur 31 enquêtés. Cet axe de travail est à la fois le plus accepté et à la fois le plus prioritaire selon les enquêtés.

Ce résultat corrobore le niveau d'acceptabilité et le complète. Le niveau d'acceptabilité de la surfréquentation est positif bien que mitigé, mais relever cet axe de travail est plus prioritaire pour les enquêtés que l'évolution de la pratique agricole (qui a pourtant un niveau d'acceptabilité similaire). Ainsi, l'axe de travail de surfréquentation sera à favoriser pour une protection périphérique à la RNN.

Les acteurs manifestent une acceptabilité à ce que la réserve travaille à une protection sur deux axes : l'artificialisation et la qualité de l'eau. Le mode de réalisation et les conditions auxquelles ils pourront répondre rendra l'action de la réserve acceptable ou non.

Opposition C'est donc pour ces deux axes que la concertation est un outil pertinent, car tous les acteurs sont en accord pour relever ces enjeux.

Deux autres axes de travail sont soumis à une acceptabilité ambivalente : l'évolution des pratiques agricoles et la surfréquentation. Pour les faire accepter, il faudra attester des impacts sur la réserve. Pour les relever, la réserve peut adapter sa protection par une acceptabilité au cas par cas.

Enfin, deux derniers axes de travail ne font pas l'objet d'acceptabilité : le dérangement cynégétique et la défense contre la mer. Ces axes de travail, sont perçus comme des «non-enjeux» par la majorité des acteurs. Les actions de la réserve acceptables ne pourront être qu'à la marge, sous forme de réajustement des projets.

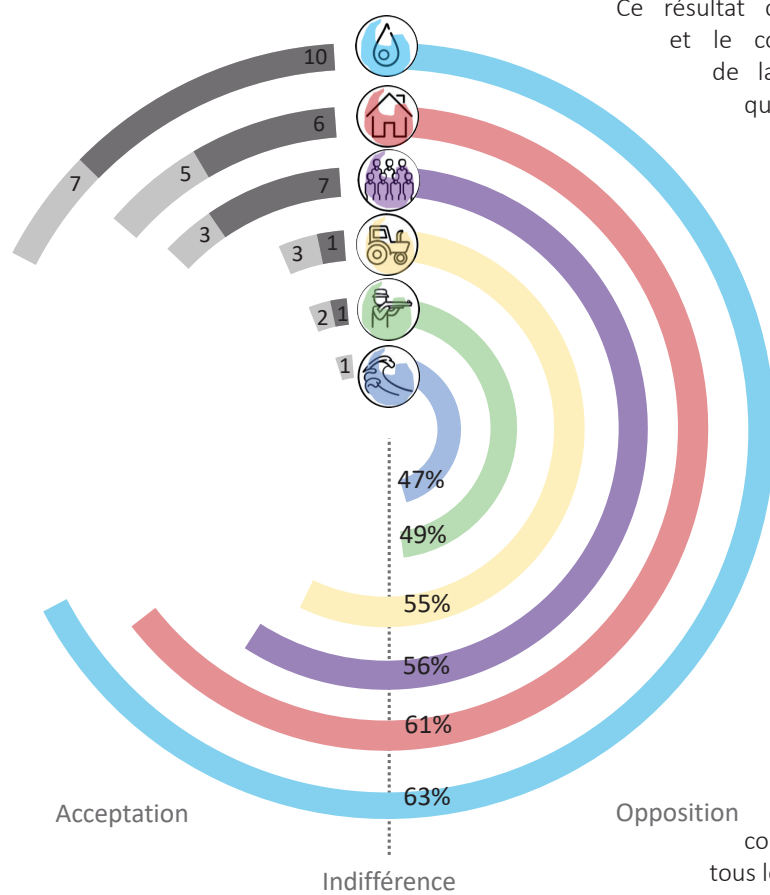


FIGURE 56. CLASSEMENT DES AXES DE TRAVAIL PAR NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ ET PRIORISATION DES ACTEURS

Les axes de travail et enjeux associés sont interreliés les uns aux autres, une modification de l'un peut influencer les autres. Cette interrelation transparaît au travers des entretiens avec des acteurs qui associent l'axe de travail agricole et l'artificialisation avec la qualité de l'eau par exemple.

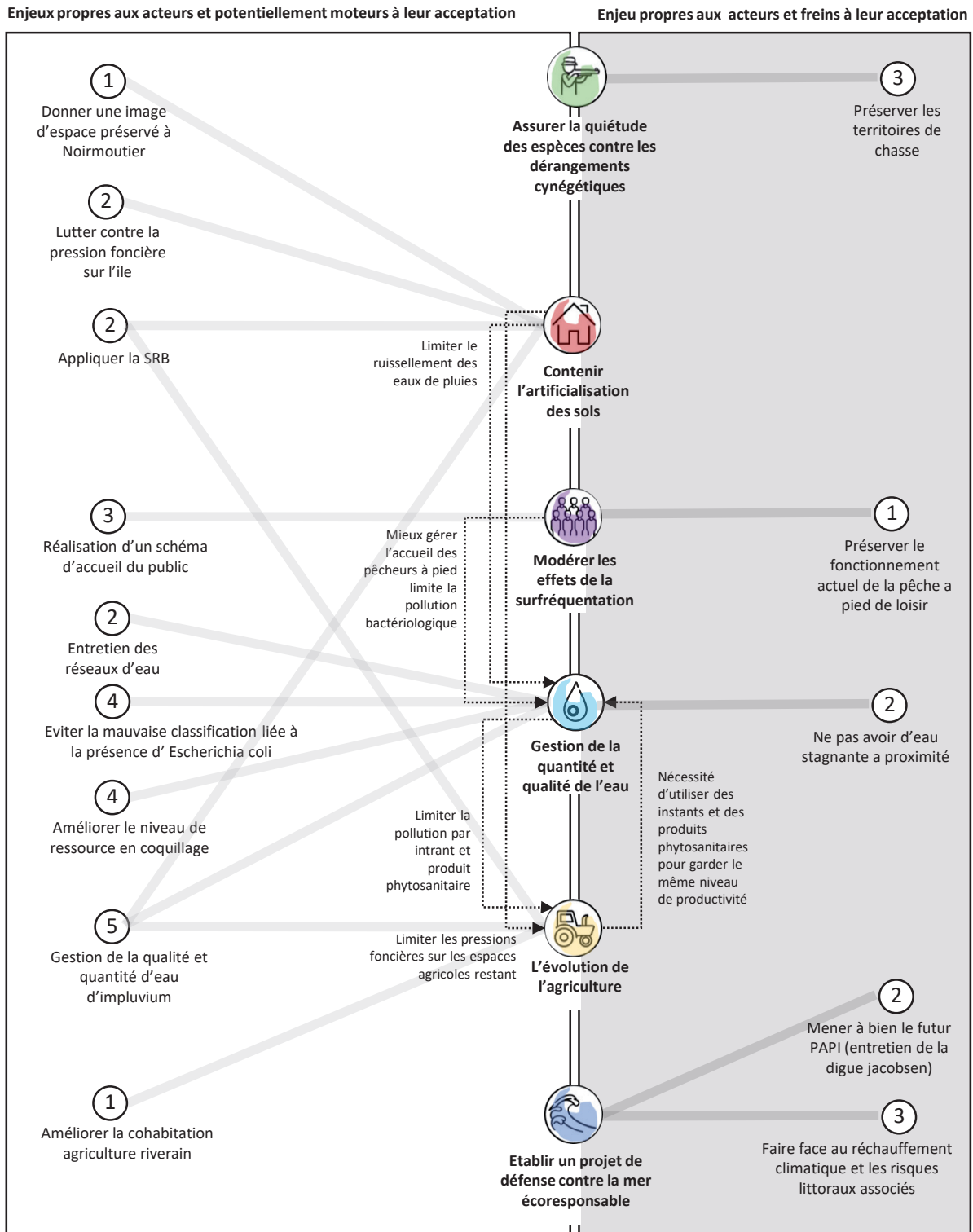
Les enquêtés ont aussi pu, à l'occasion des questions 4 et 6 (cf annexe grille d'entretien), exprimer leur propre préoccupation/enjeu sur le territoire périphérique à la réserve. Ces derniers correspondent souvent à ceux de la réserve.



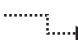

Le schéma d'interrelation entre enjeux (ci-contre) permet de visualiser une majorité d'affinités qui peuvent être motrices d'acceptabilité si elles sont intégrées à un projet de protection périphérique à la réserve. Ainsi, une condition d'entretien des fossés pourrait être associée à une protection sur la qualité de l'eau. Ce schéma permet de visualiser une majorité d'enjeux moteurs à l'acceptabilité ce qui est un atout pour le projet de protection.

Liste des enjeux propres aux acteurs indirects à ceux de la RN

- Réaliser les travaux pour faire face au risque d'inondation
- Avoir des campings écoresponsables
- Préoccupation face au projet d'éolien off-shore
- Faire évoluer l'outil réserve naturelle
- Empêcher la présence de goélands sur les bouchots
- Limiter la présence de nuisibles (pie, pigeon, chat, chenille, etc).
- Reconnecter les marais pour une remise en eau salée
- Renforcer le lien état/élus
- Développer l'outil ENS sur de grand territoire
- Cartographier les habitats du littoral

FIGURE 57. SCHÉMA MOTEURS ET FREINS D'ACCEPTATION AU REGARD DES INTERRELATIONS D'ENJEUX RELATIVES AUX AXES DE TRAVAIL



-  Enjeux perçus par la réserve
-  Enjeux propres aux acteurs énoncés en début d'entretien
- 1 Nombre d'acteurs partageant l'enjeu
-  Aspiration des enquêtes transversale à des enjeux de la RNN
-  Lien de concordance entre les enjeux des enquêtes et les enjeux de la RNN

2. LE JEU DES GROUPES D'APPARTENANCES

Quel est le niveau d'acceptabilité des axes de travail du projet par groupes d'acteurs ?

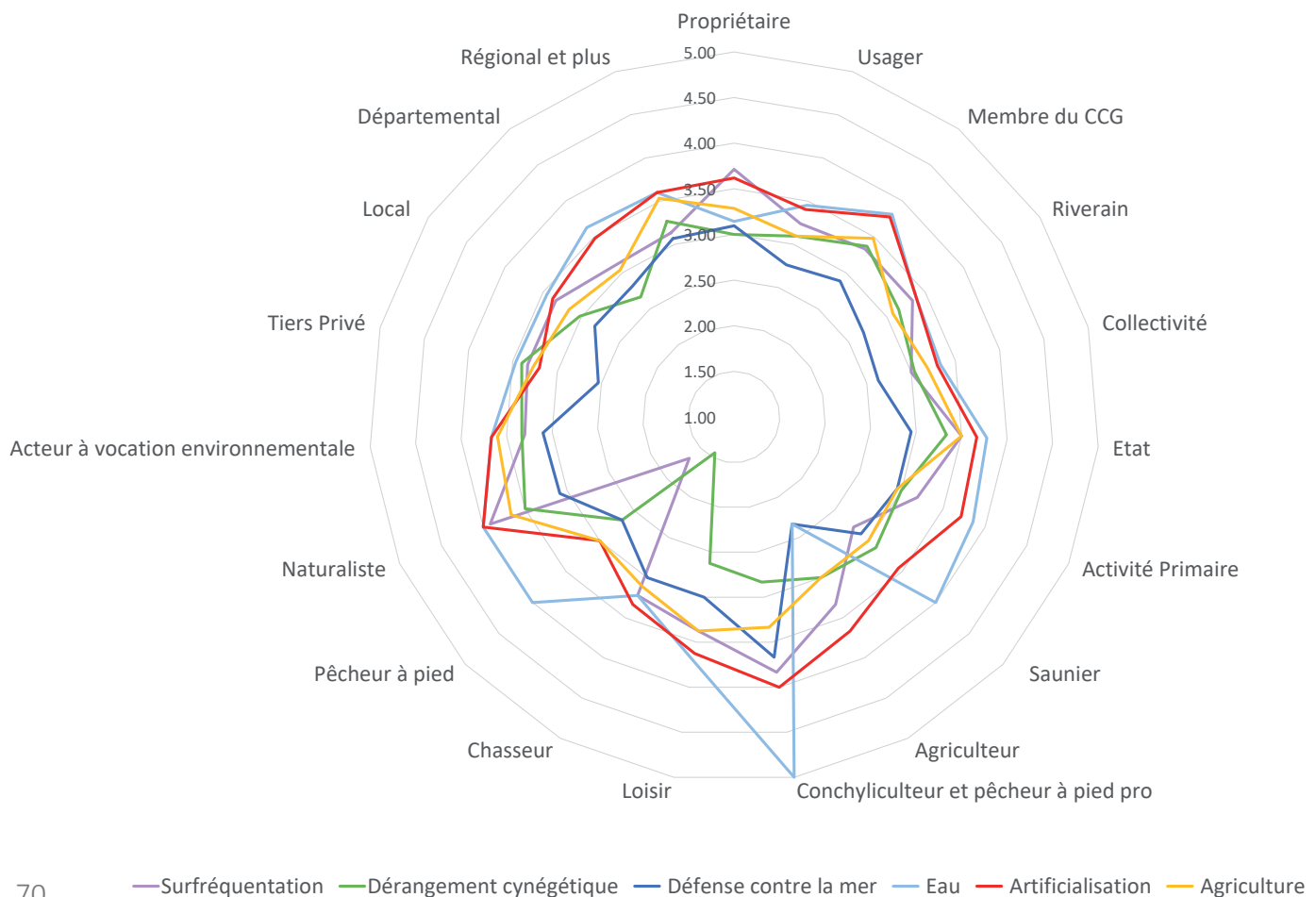
L'analyse de l'acceptabilité par groupe d'appartenance est à nuancer certains groupes sont sous représentés (1 seul représentant a ainsi été enquêté pour chacun des groupes suivants : conchyliculteur, pêcheur à pied de loisir, exploitant de pommes de terre). De plus chaque individu peut se situer dans plusieurs groupes d'appartenance et son positionnement peut changer. Pour autant, ces groupes induisent une influence du collectif sur l'acceptabilité du projet par les acteurs et sont indispensables à la compréhension de cette dernière.

La visualisation des niveaux d'acceptabilité par axes de travail en fonction des groupes d'acteurs permet de confirmer la hiérarchisation des axes de travail, réalisée par chaque acteur. Par exemple, tous les groupes d'acteurs à l'exception du groupe conchyliculteur ont une acceptabilité moindre pour l'axe de travail défense contre la mer.

Les écarts d'acceptabilité inter axes de travail sont similaires entre groupes ce qui traduit une cohérence dans l'acceptabilité des axes de travail. Le niveau d'acceptabilité des riverains est similaire, axe de travail par axe de travail, à ceux des acteurs étatiques. La répartition similaire par groupe est un atout pour la réserve qui peut ainsi se concentrer sur des axes de travail partagés par tous tels que l'artificialisation.

Seul le dérangement cynégétique et les problématiques de surfréquentation sont marqués par des pics de réactance auprès des usagers directement concernés par la pratique (chasseur et pêcheur à pied de loisir). Cette répartition permet de comprendre que l'acceptabilité de ces axes de travail est négative uniquement pour les acteurs directement concernés.

FIGURE 58. RÉPARTITION DU NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ DES GROUPES D'ACTEURS PAR AXE D'ETRAVAIL SUR L'ENSEMBLE DU PROJET



Quels sont les groupes d'acteurs qui détiennent les enjeux du projet ?

La répartition des détenteurs d'enjeu sur l'ensemble du projet au regard des différents groupes d'acteurs est relativement équilibrée. Dans la majorité des groupes (composés de suffisamment d'enquêtés (>4)) les adhérents, sympathisants, dubitatifs, et opposants sont représentés. Ainsi, sur les 17 acteurs locaux enquêtés, 4 sont opposés au projet, 2 dubitatifs, 5 sympathisants, et 6 adhérents. Cet équilibre (qui tend légèrement à une acceptabilité) se retrouve pour les acteurs dont l'échelle d'action est départementale, les groupes d'acteurs de loisirs, d'activités primaires, représentants de l'Etat, des collectivités, des riverains, des usagers de l'espace en général, et même des propriétaires. Ainsi, aucun groupe ne fait « bloc » sur l'ensemble du projet ce qui est un atout pour son acceptabilité (pas d'opposition des acteurs sur le projet, mais seulement sur certaines de ses caractéristiques) mais aussi une limite (la réactance est individuelle, et ne peut être traitée qu'au cas par cas). Pour autant, certains groupes ont des positions plus marquées.

Mu par la même mission que la réserve, les acteurs à vocation environnementale sont en grande majorité adhérents et sont tous en acceptabilité du projet. Les acteurs naturalistes sont quant à eux uniquement composés d'adhérents. Ce résultat permet de confirmer que les axes de travail perçus par la réserve sont cohérents pour les pairs. Les seuls groupes majoritairement composés d'acteur en réactance au projet appartiennent aux groupes acteurs de loisir et plus spécifiquement aux pêcheurs à pied et aux chasseurs. La réserve percevant la pratique de ses loisirs en périphérie directe dans les conditions actuelles comme un facteur limitant sa mission de protection de la biodiversité, la posture de ces groupes est la « défensive ». Cette posture est productrice de réactance uniquement sur leurs axes de travail associés, surfréquentation et dérangement cynégétique, comme vu précédemment. Pour une acceptabilité de ses acteurs, les axes de travail devront être ciblés.

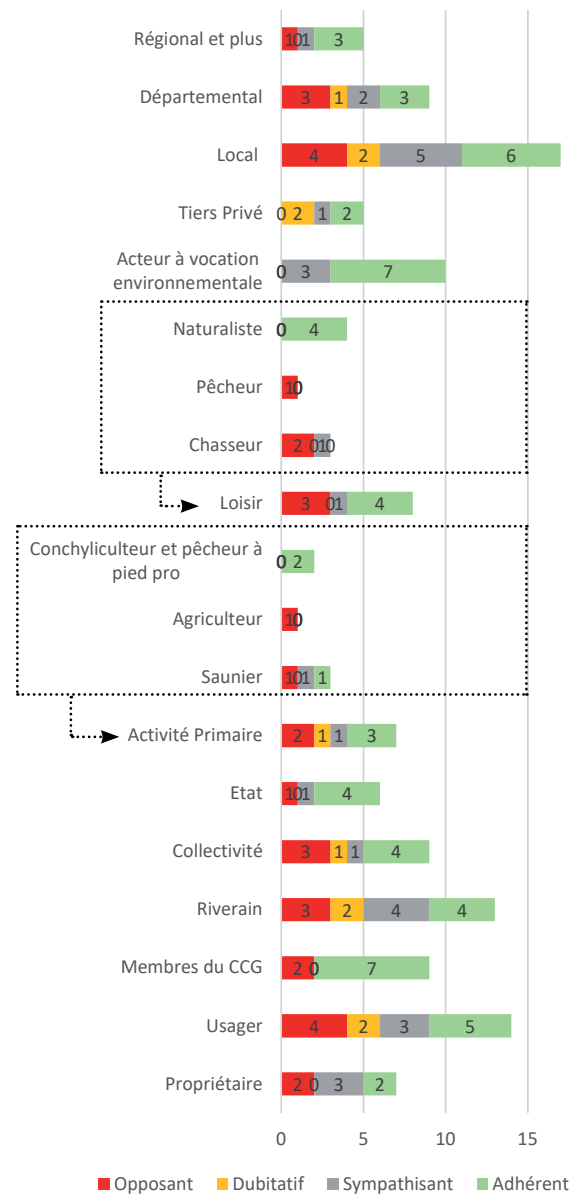


FIGURE 59. RÉPARTITION DES DÉTENTEURS D'ENJEUX

■ RAPPEL		ACTEURS PAR CATÉGORISATION	
31 ACTEURS RENCONTRÉS	7 PROPRIÉTAIRES	8 USAGERS DE LOISIRS	
	9 ISSUS DE COLLECTIVITÉS	3 CHASSEURS	
ACTEURS PAR ECHELLES D' ACTIONS	5 ÉLUS	1 PÊCHEUR À PIED	
	4 AGENTS	4 NATURALISTES	
16 À L'ÉCHELLE D' ACTION LOCALE	6 ISSUS DE L'ÉTAT	7 ACTIVITÉS PRIMAIRES	
10 DÉPARTEMENTALE	6 AGRICULTEURS	3 SAUNIERS	
5 RÉGIONALE OU PLUS	4 ÉLEVEURS	1 EXPLOITANT DE POMMES DE TERRE	
	2 CÉRÉALIERS	1 CONCHYLICULTEUR	
	14 USAGERS PÉRIPHÉRIQUES	2 REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS	
		5 TIERS PRIVÉS	

3. REPRÉSENTATION DE LA RÉSERVE : MOTEUR ET FREIN À L'ACCEPTATION

La perception de la RNN et de son organisme gestionnaire, la LPO, influe sur le niveau d'acceptabilité que peuvent avoir les acteurs. Les questions 5 et 7 de l'enquête ont permis d'appréhender ce facteur d'acceptation ; les réponses à celles-ci sont construites à partir de la structure « c'est bien, mais ». L'hypothèse de Dépraz tend alors à se confirmer : il est difficile d'exprimer une hostilité car une zone protégée appartient à « un discours dominant et consensuel, celui de la protection de l'environnement » (Dépraz 2013). L'opposition à la RNN n'est jamais abordée directement mais passe par un discours de préambule valorisant l'outil d'un point de vue théorique.

Q5 : Quand vous entendez le terme « protection de l'environnement » qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

La protection de l'environnement est une expression polysémique à laquelle il est difficile d'adhérer totalement « ça dépend qui le prononce et pour faire quoi » Act3. Les acteurs font alors appel aux termes de nature, biotopes, mais surtout de biodiversité « On veut bien protéger l'environnement, mais pas la biodiversité, les gens qu'ils voient une espèce d'un papillon ou 10 c'est pareil pour eux. » Act19

La protection de l'environnement est une approche dont l'objectif est de fixer une situation dans le temps « La protection de l'environnement fige les choses à un moment donné, je suis plus sur la mesure » Act6 en posture de défiance au concept ; « C'est protéger l'existant » Act15 en posture de soutien au concept.

La protection de l'environnement comme approche qui évolue dans le temps, avec l'espoir que la dernière soit salvatrice « J'ai été confronté à ce terme-là dans mon métier d'agriculteur, [...], je pense que ma génération a été sensibilisée, mais la génération avant moi dans les années 70 ils ont utilisé ça n'importe comment » Act24 ; « Moi la première image qui vient en tête, c'est les balades avec mes enfants qui ramassent les déchets, et mes filles scandalisées de voir tout ça. Ça sera mieux avec les générations futures » Act23.

La protection de l'environnement est aussi perçue comme une démarche d'équilibre (10 Occurrence) entre l'anthropique et le sauvage : pour certains, la protection de l'environnement est motrice de division « On se positionne comme Adam et Eve, toujours « au-dessus » que ce soit pour exploiter ou protéger. » Act6 « Pour, moi, c'est tout un équilibre à trouver entre le milieu et les systèmes naturels avec les pratiques professionnelles » Act7.

La protection de l'environnement est associée à des acteurs tels que « les écolos », « C'est un truc des écolos qui ne le sont pas et qui n'y connaissent rien » Act5 ou encore LPO, le tout accompagné d'un sentiment de défiance : « La 1re fois que j'ai vu passer votre président, il avait un gros 4x4, et la fois d'après une porsche, quand je vois Nicolas Hulot en hélico, ça ne passe pas. » Act2. « Le risque, c'est la LPO marais d'Oléron qui joue les cow-boys ça m'énervé » Act26.

Impact sur l'acceptation du projet

Ce polysémisme peut entraîner dans un 1er temps une posture de méfiance quant à un projet de protection, limitant son acceptabilité. Or dans un second temps cela peut relever d'un atout, car aucun acteur ne peut tenir une position d'opposition fondamentale à cette notion qui mène à la discussion et la recherche de compromis.

Le rapport au temps est indicateur de la relation que peuvent entretenir les acteurs aux changements. Afin de préserver un instant T il faudrait changer ces pratiques. Certains acteurs peuvent se placer en résistance au changement. Le mécanisme qui différenciera une acceptabilité sociale ou une protestation sociale, c'est la vitesse du changement : si le changement est lent, il y a plus d'accommodements normatifs et donc d'acceptabilité. S'il est rapide cela entraînera un choc normatif et des protestations (Pierre-Louis Mayaux 2015). Ici, les acteurs se positionnent d'eux même sur un changement de temps long (générationnel).

Le projet de protection dans sa capacité d'inclusion des usages anthropique incitera une plus grande acceptabilité. Si cette démarche compromet la protection, il semble nécessaire pour l'acceptabilité de renforcer les liens avec les acteurs, la consultation comme le permet cette étude est un moyen qui doit être renforcé par d'autres.

Cette défiance est un frein pour l'acceptation de tout type d'action que peut mener la réserve. Cette problématique ne pourra être dépassée que par l'institution d'une proximité d'échanges avec ces acteurs par le biais d'éléments d'ancrage tels que les animations, la majoration des intérêts pour ses acteurs (un effet réserve). mais aussi par une gouvernance pouvant être amenée par la concertation dans des projets comme celui de la protection périphérique de la RNN.

Ces définitions de la protection de l'environnement selon les acteurs ont une incidence sur le regard qu'ils portent à la RNN et sur les actions que cette dernière peut mener, comme la protection périphérique. Ainsi à la question 7 « Pensez-vous que la RNN est adaptée à cette mission de protection de l'environnement ? » 26 acteurs/31 répondent par l'affirmative.

Q7 « Pensez-vous que la RNN est adaptée à cette mission de protection de l'environnement ?	Impact sur l'acceptation du projet
<p>La réserve est une force de par sa capacité réglementaire « c'est un des outils le plus fort dans notre panel réglementaire [...] Le problème de ces outils c'est qu'ils peuvent être isolés sans connection forte avec des espaces naturels, c'est morceler et isoler mais ça reste dans le Top 3 des outils de protection » Act28.</p>	<p>La réglementation est garante de l'efficacité de la réserve. Ce regard porté par les institutionnels est un atout pour l'acceptabilité du projet de protection par ces derniers car une réglementation assurée par la réserve a de grandes chances d'être performante. Mais cette réglementation sera majoritairement un frein à l'acceptabilité auprès des autres acteurs, la réserve est aussi perçue comme une source de contrainte pour 6 enquêtés.</p>
<p>La réserve un espace d'exception « 50 ha c'est un laboratoire d'expérimentation » Act10. ; « tout ce qui peut se passer sur votre réserve nous intéresse, ça montre l'exemple » Act19.</p>	<p>L'existence même de la réserve n'a pas été remise en question dans les entretiens, sa spécificité fait d'elle un atout pour l'ensemble des acteurs. Protéger sa fonctionnalité est une posture qui n'est pas remise en cause, ce qui peut représenter un moteur important pour l'acceptabilité du projet.</p>
<p>La réserve un outil qui a le devoir de sensibiliser. « On ne fera rien qui puisse être néfaste pour la réserve [...] on a un outil tellement exceptionnel qu'il faut s'en servir pour sensibiliser les gens. » Act16 ; « la réserve est essentielle pour préserver le contact entre les gens et la nature, il faut faire attention à ne pas mettre sous cloche, il n'y a rien de pire que de donner un sentiment d'exclusion à la population » Act21. « Il faut que les gens puissent venir, qu'ils se rendent compte de visu de la protection, sinon, c'est pas acceptable » Act26.</p>	<p>Une prépondérance de la mission « sensibilisation » d'une réserve dans le discours est notable. Cette attente peut représenter un point de blocage quant à l'acceptabilité de protection périphérique. En effet, les acteurs sont en attente d'échanges et si cet échange n'est pas satisfait, les acteurs seront moins prédisposés à accepter de nouvelle contrainte. Intégrer une contrepartie à cette protection périphérique en termes de sensibilisation pourrait donc être favorable à l'acceptabilité.</p>
<p>La réserve, un outil trop restreint, utile faute de mieux. « Dans le contexte actuel, elle a un rôle à jouer de protection stricte, de conservation, d'éducation [...] mais ce n'est pas à cette échelle-là qu'on va régler le problème. Les réserves ce ne sont que des pansements. » Act19 ; « Les réserves doivent évoluer, être plus grandes, moins réglementaires et mieux expliquées comme un outil souple. » Act20 « La réserve, c'est un outil insuffisant, il doit fonctionner en réseaux » Act4.</p>	<p>L'effet de ce regard sur la réserve peut être double : pour certains, il peut favoriser l'acceptabilité d'une protection périphérique, car elle étendra sa zone de protection et pourra faire partie d'un tout. Pour d'autres, le coût d'une telle protection est trop cher à payer pour la protection réelle de l'environnement.</p>

4. ENTITÉS SPATIALES ENTRE TERRE ET MER

Il est possible de combiner les niveaux d'acceptabilité des entités spatiales par axes de travail. Ainsi, si l'on superpose les schémas par axes de travail, cela permet d'identifier les espaces de négociation et les espaces de blocage.

La dune et la plage, une entité à deux facettes. La dune (24 occurrences), est un espace de tous les usages et d'accès à l'usage dont la gestion revient à l'ONF. La plage (26 occurrences) y est associée dans les discours comme une continuité. La préoccupation de l'accès (6 occurrences) à ces milieux, est un élément impactant directement l'acceptabilité d'une protection sur cet espace. La dune/plage est aussi perçue comme un espace à consolider (favoriser la dune grise 5 occurrences, ou dune empierrée 2 occurrences) bien que pour certaine elle soit déjà trop artificialisée pour agir « *Moi je trouve que la zone n'est pas une zone où il y a des axes de travail exceptionnels, la dune est étroite et sous forte pression.* » Act10.

La pointe des Sableaux est une entité qui se démarque à l'extrémité de la plage/dune, par le choix de la réserve et le conservatoire du littoral d'interdire son accès au stationnement et d'assurer un cheminement défini. Sa végétalisation est perçue comme choix de gestion, elle est majoritairement considérée comme positive par les acteurs du territoire. Cette précédente protection participe à renforcer le niveau d'acceptabilité d'une nouvelle protection.

L'estran de la pointe des Sableaux (9 occurrences) est un espace d'usage et un espace sensible. Un espace d'usage, car il accueille la pêche à pied de loisir et professionnelle, et un espace sensible dégradé (appauvrissement du peuplement benthique) pour les acteurs de l'environnement et les naturalistes. Au croisé de ces préoccupations, c'est la pollution des eaux qui est la plus présente lors des échanges sur cet espace et aussi l'impact sur l'environnement en général, mais plus spécifiquement sur la ressource en coquillages (8 occurrences). Le niveau d'acceptabilité est influencé par une protection potentielle sur cette préoccupation.

Les étiers du moulin, des coëfs, et de l'Arceau sont accompagnés par l'étier de Ribandon. C'est ce dernier qui centralise les préoccupations de la pollution de l'eau au regard de ces résultats en analyse de qualité. Son tracé traversant de part en part la réserve n'est pas anodin dans les représentations : si l'étier n'est pas connecté à la réserve, les acteurs peuvent toutefois associer la pollution à cette dernière. Il est suivi par l'étier des moulins qui est identifié comme l'étier recevant l'impluvium de la commune de Noirmoutier, les écoulements de la station d'épuration et de la « plaine agricole » (culture mono-spécifique en pommes de terre). Une protection sur ces étiers serait donc la bienvenue pour les acteurs.

Le Bois de la Chaise (9 occurrences), a été ciblé lors de la présentation de l'axe de travail artificialisation du point de vue de la réserve. Cette identification a pu influencer les discours. Les acteurs sont majoritairement en accord pour faire du bois de la Chaise une entité complémentaire à la RNN. Mais ils restent septiques sur la complémentarité entre ces deux espaces et sur la viabilité de leur interconnection.

Le marais de Ribandon a été identifié par les acteurs autant sur l'axe de travail « eau » que sur l'axe de travail « artificialisation » comme espace d'acceptabilité favorable à une protection. Cet espace est considéré comme tampon pour l'écoulement de l'impluvium. Son rôle de filtre a ainsi été énoncé avec une vision du marais salvateur.

Les acteurs ont aussi adopté un regard multiscaleaire en raisonnant avec l'entité d'île (10 occ) et de la baie de Bourgneuf (70 occurrences). Ce regard-là ne doit pas s'effacer lors de la réflexion pour une protection périphérique, il vient appuyer la notion de site fonctionnel développer sur la RNN.

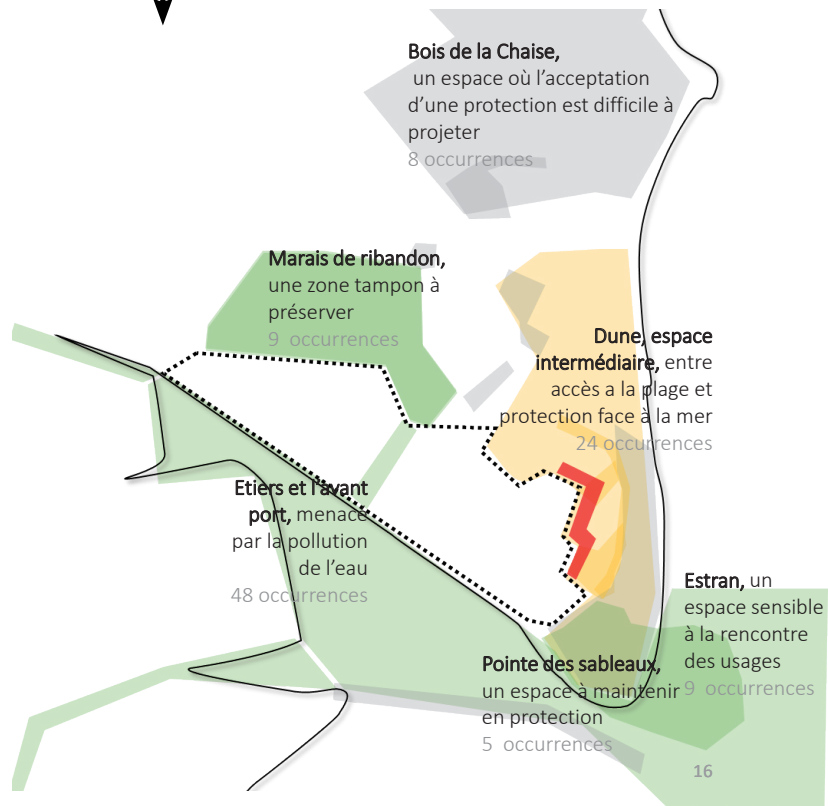
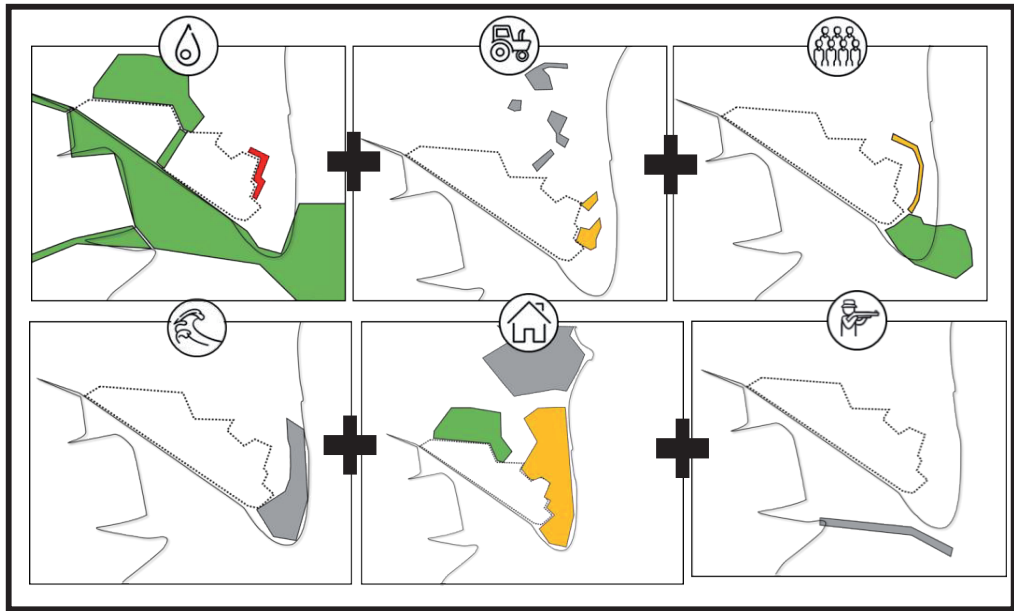
Les représentations des entités spatiales reposent sur deux dimensions. La première concerne les activités humaines, notamment touristiques, qui sont perçues à travers l'échelle de l'île et de la zone côtière. La deuxième est celle associée à la qualité de l'eau, car sa source est associée à l'intérieur des terres.

Finalement, les entités identifiées relèvent d'espaces sur lesquels au mieux la protection est négociable. Les espaces de blocages apparaissent peu, soit ils ne sont pas nombreux, soit ils n'ont pas été explicités dans les discours et sont donc absents. De cette deuxième hypothèse, il est intéressant de noter une absence de zonage sur les espaces urbanisés. L'espace du camping Huttopia associé à l'ONF, les campings et les résidences sont peu déployés dans le discours, mais ne sont pas à mettre de côté. C'est l'accès aux plages qui reste l'entité spatiale la plus énoncée quand il est question de protection de la réserve.

Une protection de cet espace n'ira pas de soi, mais un travail avec les acteurs peut être entamé pour la favoriser un maximum. Pour autant, il est possible dans cet espace de travailler à l'échelle parcellaire aux côtés des propriétaires et usagers en prenant en compte les particularités de chaque parcelles.

FIGURE 60. SUPERPOSITION DES ENTITÉS SPATIALES D'ACCEPTABILITÉ

METHODE



LEGENDE

- Entités marqueuses de discours
- Entités recueillant une majorité d'opposition à une protection
- Entités sans position claire à une protection
- Entités en discordance/partagé à une protection
- Entités recueillant une majorité d'acceptation à une protection
- Entités où le propriétaire est en opposition
- RNN

SECTION III

A la recherche d'outils de protection acceptables



IDENTIFICATION DES OUTILS ADAPTÉS

Les réserves sont des outils de protection de l'environnement forts, mais elles peuvent être confortées par un ensemble d'autres outils. Ainsi, **selon RNF « 5,5% de la surface des espaces protégés terrestres l'est par plusieurs outils combinés »**. Une mosaïque d'outils juridiques au service de la protection de l'environnement existe donc pour s'adapter au contexte local.

La figure 61 illustre ces derniers et leur possible mobilisation dans le cadre d'une protection périphérique de la RNN. Les « outils mobilisables » répondent à la fois aux enjeux identifiés dans les RNN et à la nécessité de compléter ceux déjà mobilisés. Les outils classés en « non mobilisables » représentent soit des outils inadaptes aux enjeux, soit inadaptes au contexte territorial. La recherche d'outils adaptés concernera ce classement d'outils mobilisables. La démarche n'est pas d'identifier quel outil sera le plus accepté mais quel outil correspond le mieux aux besoins de la RNN et à ceux des acteurs.

Les outils juridiques étant des moyens et non des objectifs, ils sont donc mesurés sur deux axes :

- Leurs capacités à répondre aux besoins de la RNN en matière de protection de l'environnement au regard des enjeux identifiés.
- Leurs capacités à intégrer les conditions d'acceptabilité identifiées au cours des entretiens. Ces conditions sont les éléments synthétiques issues de l'analyse développée précédemment.

Les deux axes sont explicités outil par outil dans un premier temps puis une synthèse permet une visualisation d'ensemble.

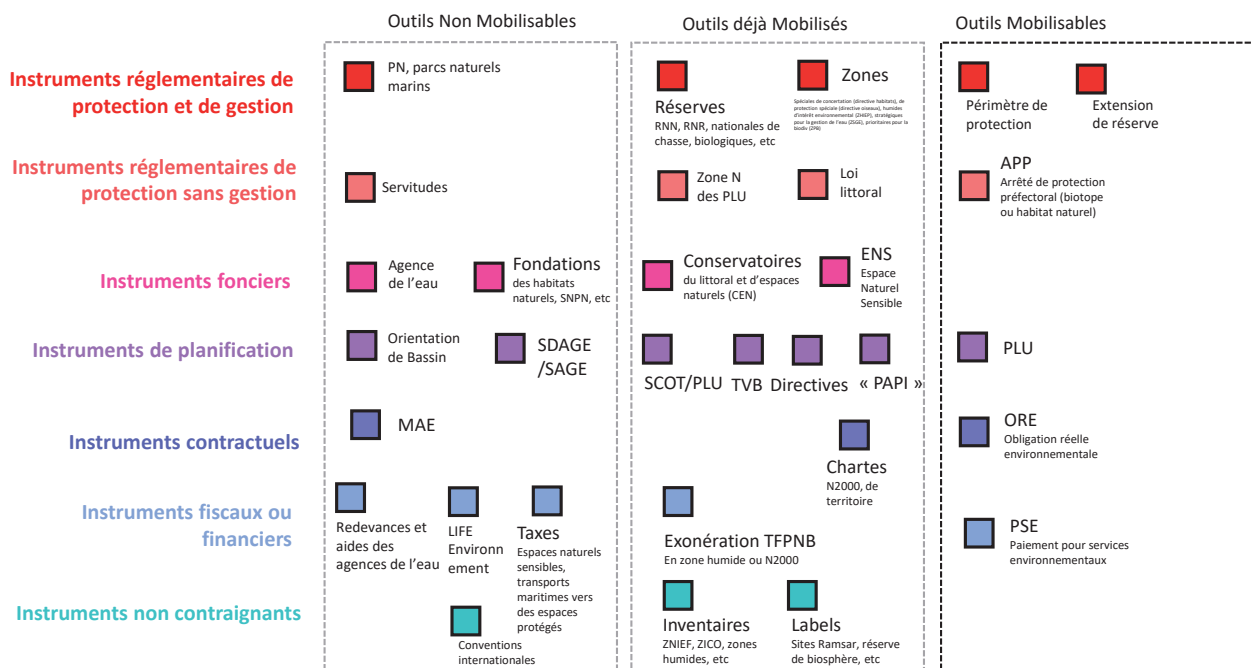


FIGURE 61. IDENTIFICATION DES OUTILS MOBILISABLES PAR TYPE DE PROTECTION

Outil Extension RNN

L. 332-10 et R. 332-14 du code de l'environnement

Une extension de réserve consiste en une modification du décret de réserve et doit être conduite selon la même procédure que celle prévue pour la création d'une réserve

■ Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Ceci équivaut à étendre le périmètre d'une RNN. Ce dispositif peut avoir les mêmes types de réglementation que la RNN actuelle donc potentiellement tout les axes de travail peuvent être saisis (à l'exception de la défense contre la mer). Or le contexte local étant particulièrement urbanisé, et donc non considéré comme des milieux naturels à protéger, l'extension pourra se réaliser seulement sur l'Estran/DPM et ainsi ne pas prendre en compte l'axe artificialisation, l'axe évolution agricole, et l'axe qualité des eaux cette dernière étant polluée en amont. De plus les contraintes générales que cela peut imposer aux acteurs locaux usagers de l'estran sera forte si il n'y a pas de dérogation. Ainsi seule les axes de travail « sufréquentation » et « dérangement cynégétique » pourront être relevés.

■ Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-45

40

De par les usages anthropiques en périphérie de la réserve une extension mènera à une forte réactance de l'ensemble des usagers, solidaires entre eux (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, etc). Les adhérents (naturalistes et acteurs à vocation environnementale) ne le seront plus si le projet entraîne une forte réactance.

La qualité de l'eau notamment bactériologique ne pourra pas être améliorée si une protection seulement le DPM.

L'outil assure toutes les attentes en terme de protection de biodiversité mais sur un espace encore naturel soit potentiellement sur le DPM seulement.

Atouts de l'outil

- L'outil permet une réglementation forte
- L'outil participe aux objectifs de la SAP
- La régulation de la chasse au Sud de la jetée sera d'autant plus légitime au regard du reposoir qu'elle protège.

Limites de l'outil

- Remet en question le zonage actuel de la réserve
- De part les usages anthropiques en périphérie de la réserve une extension mènera à une forte réactance de l'ensemble des usagers.
- Réaliser une extension de réserve est un parcours tout aussi exigeant que la création d'une RNN et est soumis aux mêmes risques d'échec.
- La protection que l'outil peut offrir en terme de défense contre la mer sera d'ordre compensatoire, de la même manière qu'un PP.

L'outil, si il est mis en place, impacterait énormément l'usage qui serait remis en question. Or, la réserve souhaite seulement limiter les menaces sur son périmètre et non faire fonctionner un ensemble plus grand sur la même réglementation. Ainsi, l'outil d'extension ne correspond pas à cette protection « sur mesure », le risque d'opposition est trop fort pour cet outil alors que d'autres alternatives se présentent.

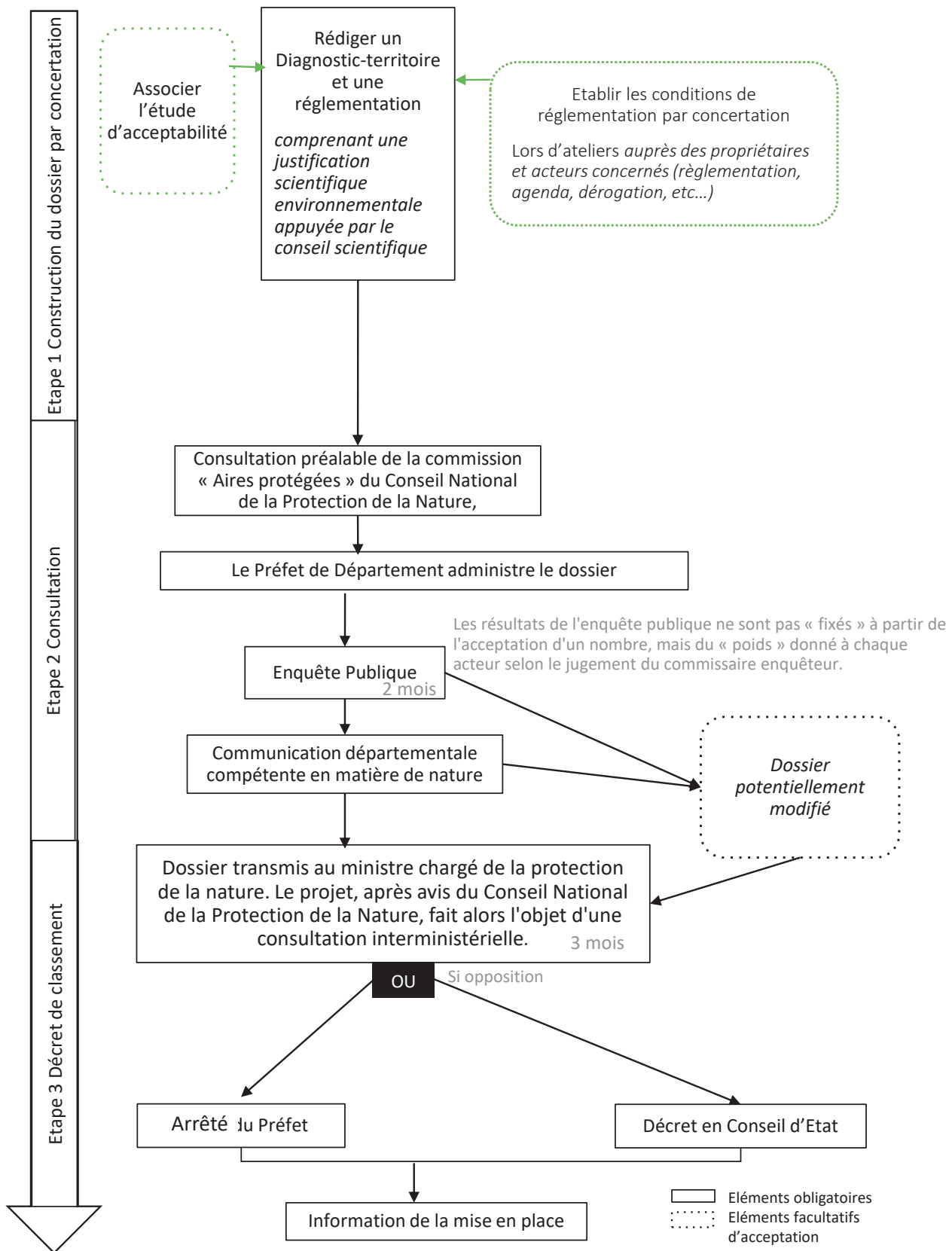


FIGURE 62. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL EXTENSION DE RNN

Outil Péri-mètre de Protection

L. 332-16 et R. 332-28 du code de l'environnement

A l'intérieur des PP, des prescriptions peuvent soumettre à un régime particulier ou interdire toute action susceptible d'altérer le caractère ou de porter atteinte à l'état ou l'aspect de la réserve naturelle.

■ Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Ex d'interdiction/réglementation énumérée à l'article L. 332-3, à savoir : La chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux. Sois 4/6 axes de travail, la défense contre la mer étant prioritaire même face à une réserve et la qualité de l'eau difficilement contrôlable dans une zone urbanisée, seule l'agriculture risque d'être visée.

■ Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-53

74

<p>Le PP n'entraîne pas de compensation financière directe.</p> <p>Le PP peut entraîner une perte du territoire de chasse</p> <p>Le PP peut se passer de l'accord des propriétaires.</p> <p>Le PP ne peut pas agir sur la qualité de l'eau, fort risque de déception</p> <p>LE PP peut agir sur la limitation de l'artificialisation mais de façon ascendante</p> <p>préoccupation forte des acteurs voulant conserver leurs usages de loisirs et professionnelles et leurs accès.</p> <p>Risque que les exigences environnementales (notamment sur la dimension agricole) soit perçu comme non proportionnelles au niveau de pollution.</p>	<p>Le PP ne remet pas en cause le soutien des adhérents</p> <p>Le PP n'entraîne pas une perte de foncier pour les acteurs propriétaires</p> <p>Le PP peut avoir une marge d'action limitée sur les zones où l'activité est déjà forte.</p> <p>Le PP peut apporter une solution au dérangement dû au stationnement en trop forte densité, et également dû à la fréquentation des pêcheurs à pieds de loisir.</p>
--	---

Atouts de l'outil

- L'outil est souple en terme de réglementation et d'interdiction. Certains usages sont réglementés sur ces espaces, le tout dans le même périmètre.
- L'ensemble des éléments est à définir en amont et les éléments peuvent être définis par atelier(s) de concertation. S'il y a opposition, le projet de protection reste une décision du préfet.
- Le gestionnaire de la RNN est généralement le gestionnaire du périmètre de protection.
- Protection forte et participation potentielle aux objectifs de la stratégie « aire protégée »
- Aucun PP n'a été trouvé sur des espaces fortement urbanisés comme le nord de Mullembourg mais rien dans les textes n'empêche de l'imaginer.

Limites de l'outil

- Le PP ne peut pas être imposé à l'encontre de l'ONF
- Dans un contexte urbanisé comme Mullembourg le PP la gestion des axes de travail ne passera que par l'interdiction de certains éléments et entraînera un fort travail de réglementation.
- Ne permettra pas de résoudre la pollution bactériologique.
- L'outil risque d'être perçu comme une extension de réserve, une différence dans la réglementation doit, comme le texte le prévoit, être effective pour éviter ce ressenti.
- Une fois validé, le périmètre de protection peut faire l'objet d'un recours.
- Alors que c'est le cas pour une RNN, la procédure de timbre-amende ne s'applique pas à l'intérieur du périmètre de protection. Ainsi, seuls des procès-verbaux peuvent être dressés pour des infractions. Cela représente une véritable limite à la police de l'environnement (p19 Veille juridique RNN de St Mesmin).
- Le non-respect d'une prescription ou d'une interdiction édictée par la réglementation d'un périmètre de protection constitue un délit en cas de « atteinte non négligeable au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique » (L.332-25). Donc le simple non-respect d'une prescription ou d'une interdiction ne suffit pas; il faut prouver en plus l'atteinte non négligeable précitée.
- Toute aliénation d'un immeuble situé dans un périmètre de protection doit être notifiée au préfet, dans les quinze jours, par celui qui l'a consentie.

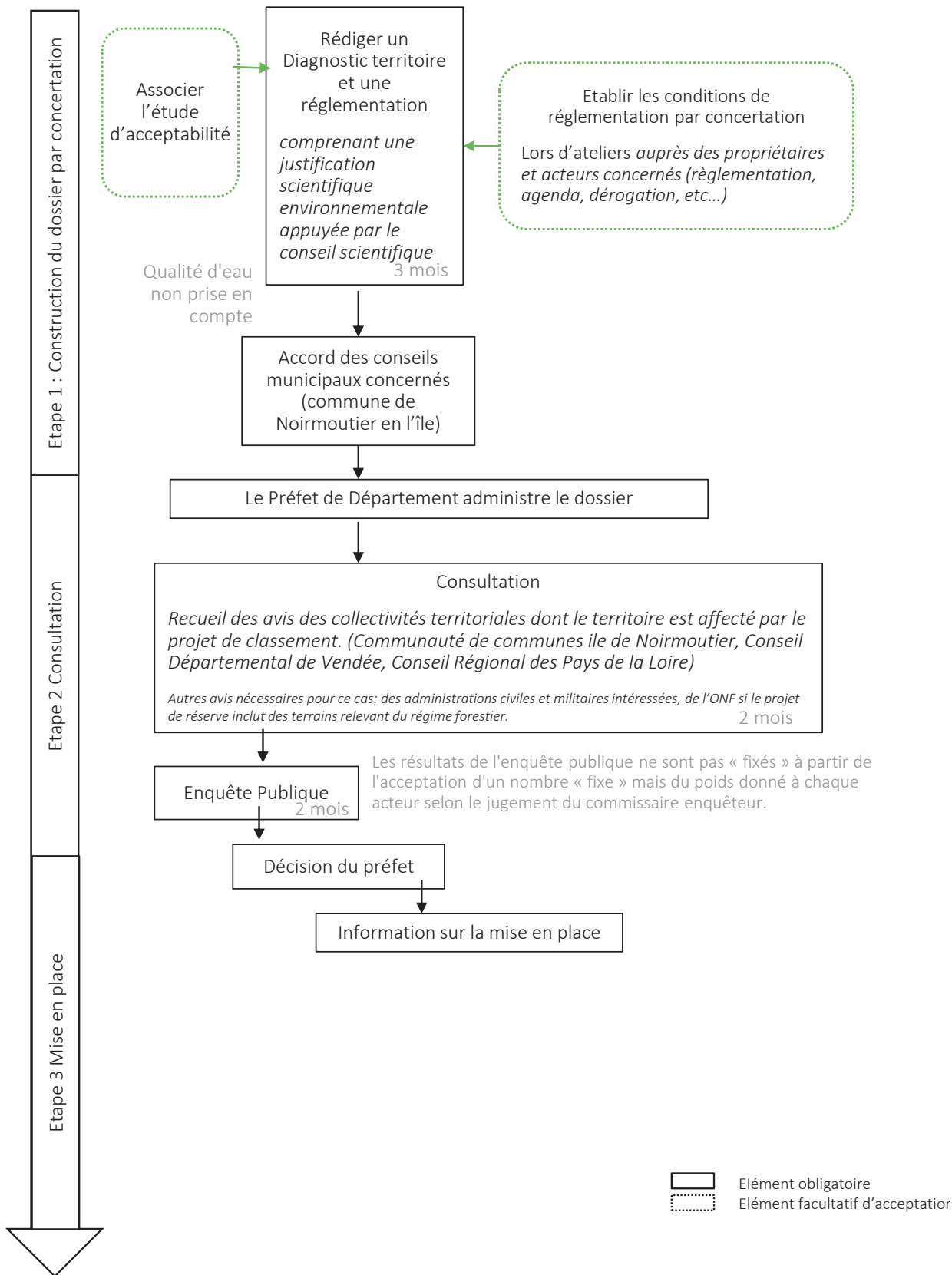


FIGURE 63. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL PP

Outil Arrêté Préfectoral de Protection Biotope/ Habitat Naturel

Articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement.

APPB Circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques. Il a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

APPHN: définit par le décret n°2018-1180 du 19 décembre 2018. Vise à protéger spécifiquement des habitats naturels en tant que tels, indépendamment de la présence d'espèces protégées par des mesures réglementaires.

■ Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Un APP a pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux (ex interdiction d'épandage). Les axes de travail de l'eau dans sa partie quantité, l'artificialisation, et la sur fréquentation dans son aspect destructeur de l'habitat dunaire, peuvent donc être pris en compte, mais pas le dérangement cynégétique. En effet les mesures visant à limiter ou interdire les activités portant atteinte aux espèces sans altérer physiquement leur biotope ou leur milieu peuvent être considérées comme régulières (dérangement des espèces (bruit, survol, chasse, pêche, escalade légère) (Degryse, 2004; Duperron, 1995).

De plus La défense contre la mer ne sera pas soumis aux priorités environnementales. L'eau dans sa pollution bactériologique ne pourra être saisie car les APP par micro espace protégé ne permettront pas de résoudre la problématique, mais les autres pollutions elles pourront être limitées. L'évolution agricole concernant les champs pommes de terres ne peuvent pas être considérées comme peu exploités et donc ne peuvent être des biotopes ou HN à protéger.

Enfin l'article R 411-15 précise que les zones considérées doivent être restées en majeure partie à l'état naturel « peu exploitées » par l'homme soit une terminologie laissée à interprétation. Dans le contexte de Mülheimbourg ou l'usage anthropique est fort, l'APP ne peut se réaliser que sur des micro espaces limitant l'efficacité de la protection.

■ Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-17	27
L'APP n'entraîne pas de compensation financière.	L'APP, outil de protection forte qui participe à la SAP
L'APP peut se passer de l'accord des propriétaires.	L'APP peut avoir une réglementation sur mesure, elle n'impacte pas directement le foncier et n'intervient pas sur la dimension cynégétique.
L'APP ne résoudra pas la problématique de la qualité de l'eau dans sa dimension bactériologique et peut remettre en cause le soutien des adhérents.	La non prise en compte de l'axe cynégétique dans la protection convertira les chasseurs en adhérents au projet
	L'APP peut être mobilisée dans de micro espace (dune) n'entraînant pas de contrainte globale et d'action sur les zones les plus concernées par les axes de travail (chemin, route, maison).

Atouts de l'outil

- L'outil est souple en terme de réglementation et d'interdiction. Mais pour arriver à un périmètre sur mesure, il est nécessaire de passer par des dérogations.
- L'ensemble des éléments sont à définir en amont et ils peuvent être défini par atelier de concertation. Si il y a opposition le projet de protection reste une décision du préfet.
- L'APP part d'une espèce et d'un milieu à protéger pour l'intérêt général et ce détache de « l'intérêt RN » La gestion du biotope n'est pas prévue dans les textes qui régissent l'APP mais il peut y en avoir une si besoin.

Limites de l'outil

- Très similaire au PP, l'APP est un outil aussi souple mais n'est pas toujours accompagné d'un gestionnaire
- Les collectivités ne sont pas obligées de l'intégrer à leurs schémas (PLUI/PLU).
- L'assentiment de l'ONF est nécessaire sur son propre terrain

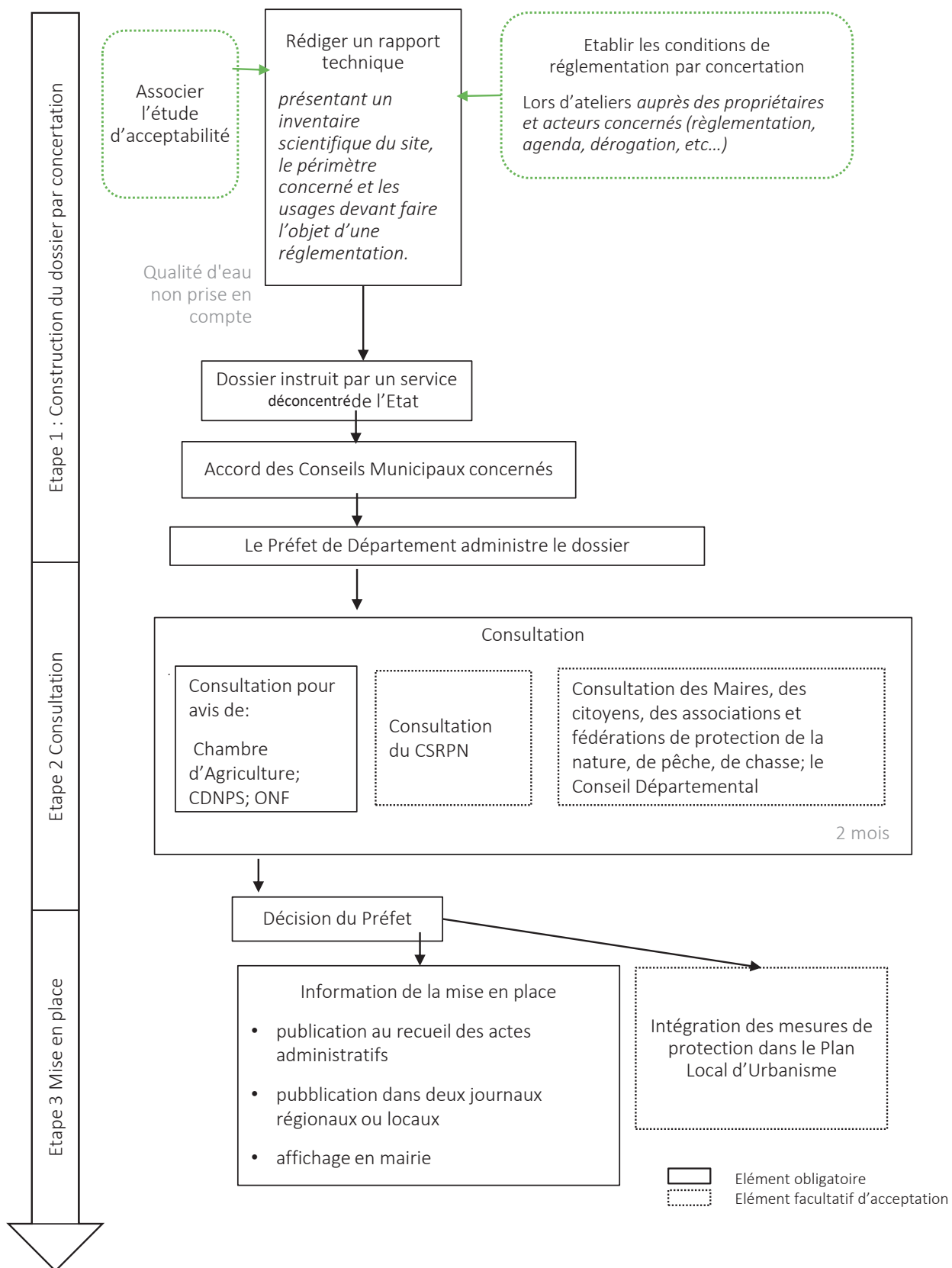


FIGURE 64. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL APP

Outil Paiements pour Services Environnementaux

Les PSE sont des instruments économiques de nature contractuelle mais qui ne renvoient pas à un régime juridique particulier, les PSE relèvent d'une démarche encore en expérimentation.

Les Paiements pour Services Environnementaux sont multiples. Ils rémunèrent les fournisseurs, pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques). Les financeurs des PSE sont les demandeurs, ou encore les bénéficiaires de ces services écosystémiques ou des organisations qui les représentent. Exemples de PSE : MAEC, ORE, BRE Bail Rural à clauses Environnementales, écodispositif PAC2023.

Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Maintenir des services environnementaux, ils sont de 4 types:

- Services d'approvisionnement (aliments, eau, bois).
- Services de régulation (stabilisant le climat, la qualité de l'eau, etc).
- Services culturels via le maintien du patrimoine (paysage support d'activités touristiques, récréatives, éducatives, religieuses, etc).
- Services dits d'appuis nécessaires au fonctionnement des écosystèmes comme le cycle des nutriments, la formation de sols, et la production primaire (ce dernier service est très difficile à évaluer et en général ne fait pas l'objet de paiements).

Dans le cadre de PSE, ce sont les services de régulation et culturels qui sont principalement concernés soit l'agriculture, et indirectement l'eau, la fréquentation, et l'artificialisation peuvent être des axes de travail saisis par les PSE mais pas la chasse, ou la défense contre la mer.

Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-13

77

Les PSE, sous forme expérimental n'existent qu'au bénéfice des agriculteurs. Les autres axes de travail partagés par les acteurs ne trouveront pas directement de solution, ce qui peut être décevant notamment pour la qualité bactériologique de l'eau tant souhaitée.

Les PSE Favorise une agriculture qui devrait tendre vers le bio localement dans le cadre d'une volonté de diversification.

Les PSE mobilisent la protection de l'environnement comme élément commun et qui facilitent le rapport à la vitesse de changement complexe.

Atouts de l'outil

- Entre privés les termes du contrat peuvent être très souples.
- Le FEADER peut être source de financements « Jouer sur la complémentarité du PSE avec d'autres instruments et politiques pour répondre aux problématiques environnementales rencontrées, peut contribuer à l'efficacité du dispositif. Par exemple, le PSE peut représenter « la carotte » facilitant l'acceptation d'une réglementation, constituant elle « le bâton » ». (Guide PSE 2019)
- La recherche de l'efficacité environnementale va rarement de pair avec l'équité de la distribution des paiements puisqu'elle peut nécessiter des ciblage inéquitables, or tenir compte de l'équité de la distribution des paiements est parfois nécessaire pour lever des blocages, des refus d'adhérer aux programmes agro-environnementaux

Limites de l'outil

- Nécessite un bénéficiaire autre que la LPO pour être financeur. La LPO peut fournir seulement des paiements complémentaires en nature. Les fonds PSE peuvent être redistribués par des organismes privés, publics, parapublics. Si les « fournisseurs » des PSE ne sont pas identifiables de suite, l'outil PSE n'est pas à envisager. Les collectivités peuvent protéger le paysage ou être redistributrices au profit des fournisseurs. Pour les fournisseurs, une partie du paiement vient compenser des surcoûts et des manques à gagner, ils ne peuvent être une réponse efficace aux enjeux de juste rémunération des produits agricoles, autrement dit ils ne peuvent pas servir à compenser des déséquilibres des filières aboutissant à des prix agricoles sous-évalués.
- « Dès lors qu'une solution réglementaire existe, celle-ci doit être prioritairement activée. » étude guide des PSE 2019
- Les engagements dépendent de la durée du contrat, courte sur fond privé, potentiellement plus longue sur fond public. Les PSE ne peuvent pas être cumulés avec les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour une exploitation agricole donnée.

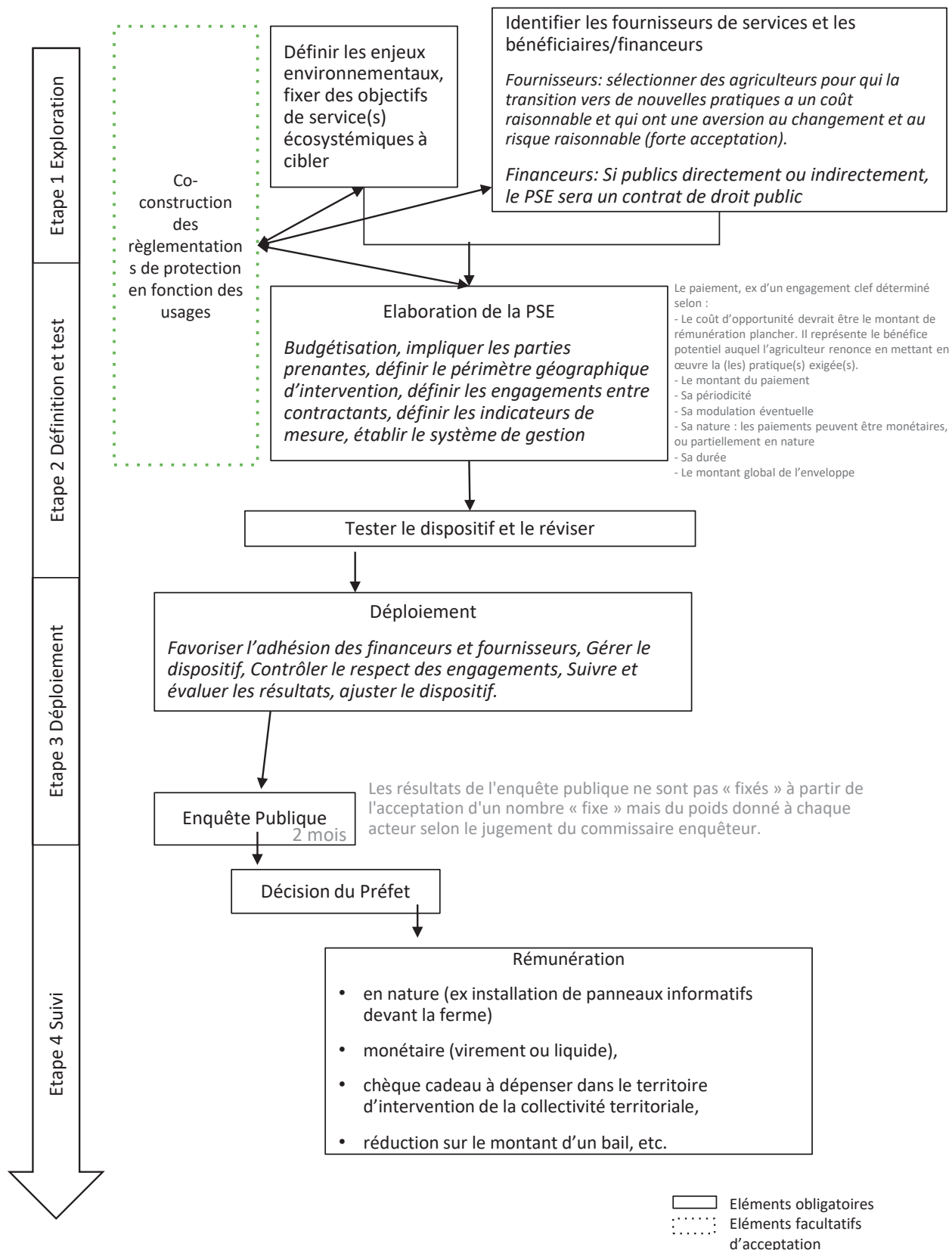


FIGURE 65. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL PSE

Outil Obligation Réelle Environnementale

L. 132-3 du code de l'environnement.

Les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques (Ecologie.Gouv).

(La mise en place d'une ORE nécessite que le propriétaire signe un contrat avec un co-contractant qui peut être : une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement. Le propriétaire qui a signé ce contrat reste propriétaire du bien.)

■ Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Dispositif Volontaire et Contractuel. Avec des obligations actives (faire) et/ou passives (ne pas faire) de nature synallagmatique (à caractère bilatéral/obligation réciproque). Les obligations sont au choix des contractants et peuvent couvrir les axes de travail d'artificialisation et les pratiques agricoles à l'échelle parcellaire privée volontaire seulement, mais aussi la qualité des eaux indirectement

Le droit de chasse ne peut pas être concerné par les ORE, qui plus est la zone correspond à un DPM, la sur fréquentation dont la circulation se situe en majorité sur des espaces publics en majorité ne sont pas concernée par ce type d'outil, de même que l'axe de défense contre la mer. L'accord préalable du bailleur étant nécessaire, cela peut limiter l'impact sur l'ensemble des axes de travail.

Ainsi les actions parcellaires envisageables ne permettent pas de raisonner en grande unité spatiale cohérente notamment l'axe eau. Les ORE ne sont donc pertinents qu'au titre d'une amélioration volontaire sur les 3 résidences en proximité de la réserve.

■ Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-7

52

Très peu d'éléments aggravent l'acceptation car l'outil contractuel repose sur le volontariat avec indemnisation. Seule l'insuffisance des obligations possibles par parcellaire pour gérer les enjeux de la réserve peut être interprétées comme élément d'opposition, mais l'outil n'en reste pas moins intéressant si complémentaire à d'autres outils.

Les ORE ne résoudre pas la problématique de la qualité de l'eau dans sa dimension bactériologique et peuvent remettre en cause le soutien des adhérents.

Impact par parcellisation d'espace privé (maison ou petite parcelle agricole)

Si l'ORE peut indirectement influencer les axes de travail, elle répond à très peu de condition d'acceptation Permettre une protection de la zone tampon au nord si volontariat des propriétaires

Les ORE mobilisent la protection de l'environnement comme élément commun aux acteurs et facilite le rapport à la vitesse de changement complexe en les rendant volontaires, et en pouvant figer en l'instant T l'état d'un territoire. L'outil peut participer à des corridors écologiques sur le long terme quand les mosaïques se reconnecteront, avec pour avantage d'être sous forme de maillage et non de couloir unique.

La compensation financière est faible mais potentiellement présente

Atouts de l'outil

- Outil foncier sans acquisition foncière .
- Effet de la protection sur le temps long (de 1 à 99 ans).
- Gains pour les propriétaires: financiers faibles mais fort en gestion et en image.
- Le contractuel peut être un premier pas avant le règlementaire.
- Effet cumulatif avec une protection règlementaire.
- Particulièrement adapté aux propriétaires de maison, moins aux agriculteurs.

Limites de l'outil

- La réglementation des aides publiques aux activités économiques (aides d'États) doit être respectée dans les cas où elle est susceptible de s'appliquer.
- Il faut l'accord du bailleur rural.
- Ne peut remettre en cause les droits préalablement acquis (ex : droit de chasse) et les droits des tiers (ex : servitude de passage).
- Les ORE peuvent fonctionner avec des riverains à titre ponctuel mais une multiplication des ORE pourrait assurer pour les volontaires une protection forte.

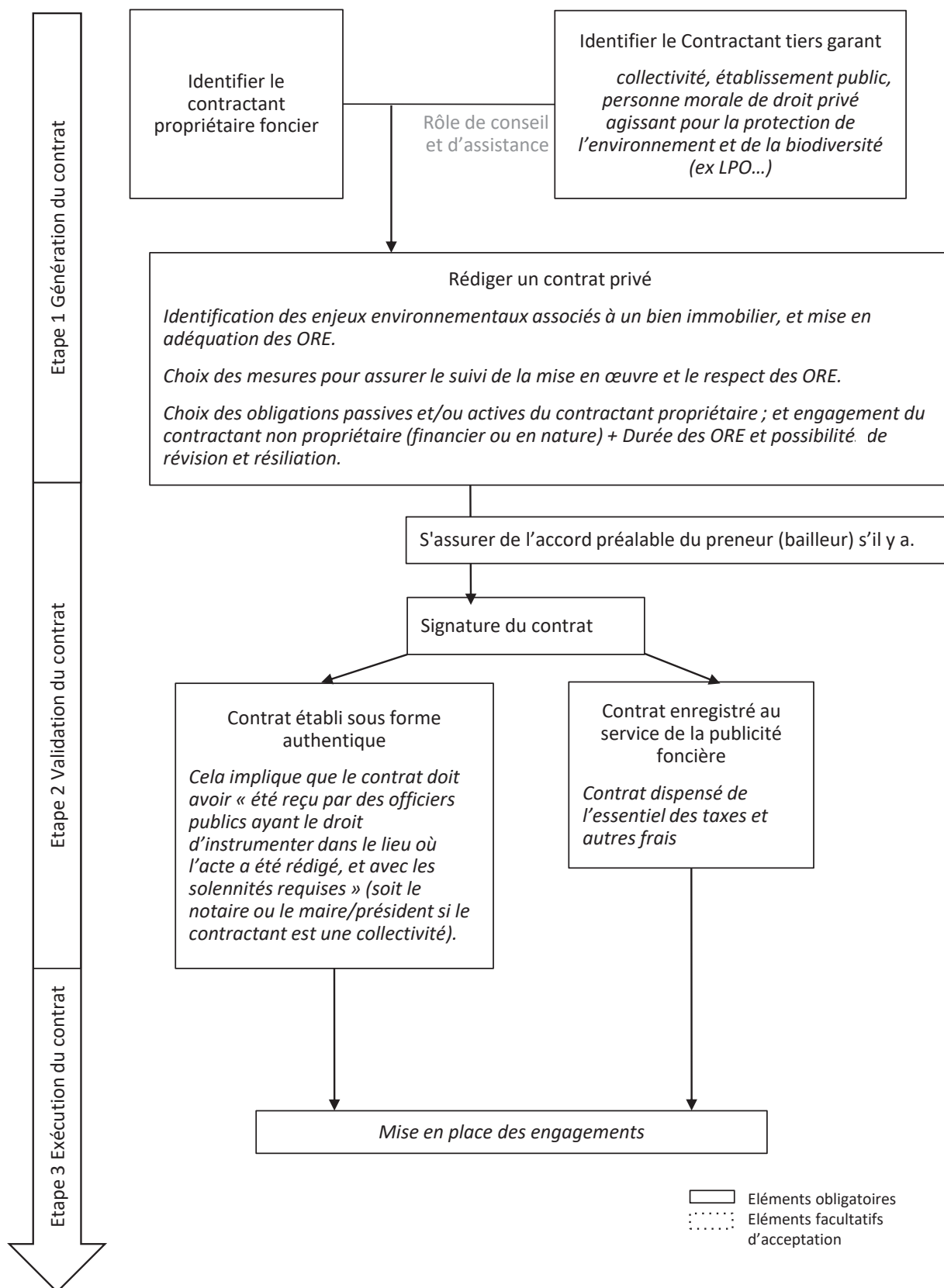


FIGURE 66. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL ORE

Outil Trames Verte et Bleue

Article L371-1 du code de l'environnement; Article L 123-1-5.7 du code de l'urbanisme identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ;

La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. Le PLU peut par la rédaction de certains articles du règlement mais aussi par la mobilisation d'outils tel l'article L123-1-5.9 du code de l'urbanisme favoriser la préservation de la TVB dans les zones à dominante urbaine.

■ Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la RNN

Le SRCE des pays de la Loire a l'échelle du SCOT nord-Ouest Vendée, identifie un ensemble de réservoirs dont une sous trame des milieux boisés comprenant l'ENS autour de la réserve et le bois de la chaise. Les TVB peuvent être multi-scalaire et prendre plusieurs formes (pas japonais avec îlot refuge, linéaire, matriciel). La TVB n'exclut aucun espace car elle peut être prise en compte dans l'ensemble des zones d'un PLU/PLUI (- Les zones urbaines (U)- Les zones à urbaniser (AU) Les zones naturelles et forestières (N)- Les zones agricoles (A).

La TVB peut répondre à l'axe de travail d'artificialisation mais pas celui de l'eau, l'agriculture, la sur fréquentation, la défense contre la mer et le dérangement cynégétique bien qu'elle puissent être moteur à la réflexion dans d'autres domaines du PLUI.

■ Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité

-4

29

Les propriétaires se verront imposer des séparations « naturelles » pouvant contraindre le pouvoir de décision.

Scepticisme sur la fonctionnalité des trames.
Les TVB ne résoudront pas la problématique de la qualité de l'eau dans sa dimension bactériologique et peut remettre en cause le soutien des adhérents.

L'outil est porté par la communauté de commune et non la LPO.

L'outil n'entraîne pas de contrainte d'usage de loisir ou professionnel

La TVB mobilise la protection de l'environnement comme élément commun aux acteurs.

Atouts de l'outil

- L'outil est porté par la communauté de communes à travers son PLUI et le code de l'urbanisme pouvant répondre au contexte de densification du bâti d'une part, et d'une appropriation collective de l'axe d'autre part.
- L'outil peut protéger la réserve en étant déployé sur des espaces fortement urbanisés.

Limites de l'outil

- Les TVB de PLU sont difficile à contrôler dans leurs dimensions réglementaires, et impossible pour la LPO
- Permet d'empêcher une destruction, mais rien n'oblige à assurer un entretien et une gestion de ces espaces. La protection stricte des éléments végétaux identifiés (une haie par exemple) n'est pas toujours suffisante, les perturbations aux abords immédiats pouvant avoir des impacts importants.
- A l'exception de l'artificialisation aucun axe de travail est saisi par l'outil,
- Beaucoup d'investissement de la réserve nécessaire à la constitution des TVB par collectivités sans assurance de leurs mises en application et leurs contrôles.

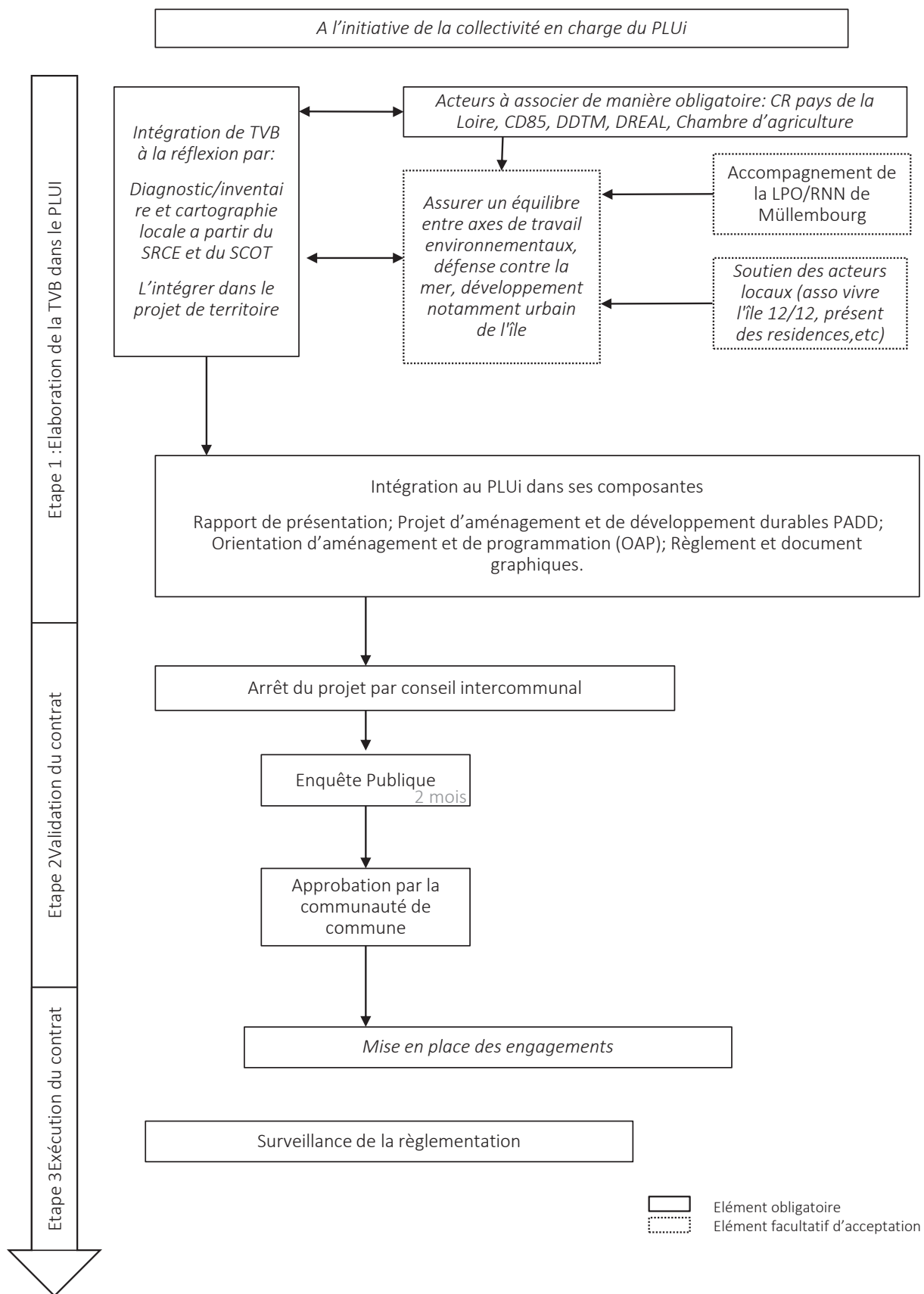


FIGURE 67. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL TRAME VERTE ET BLEUE



2. MESURE DES CAPACITÉS DES OUTILS

Afin de mesurer les capacités de l'outil à répondre au contexte local les indicateurs suivants ont été choisis :

- capacité de l'outil à répondre aux enjeux de la RNN.
- capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité.

Ils se manifestent sous forme de grilles d'évaluation (figures 68-69). Ils permettent un paysage global d'acceptabilité par outil (figure 70).

Les deux grilles d'évaluation sont donc des indices permettant de mieux appréhender l'acceptabilité des outils. Cette démarche permet de positionner les acteurs et leurs conditions d'acceptabilité comme sujet et non comme variable, rôle laissé aux outils de protection.

- **Les outils règlementaires**, où les propriétaires et les usagers devront respecter un règlement, ont la meilleure capacité à répondre aux besoins de la RNN et donc de protection, mais entraîne plus de contraintes. Malgré la possibilité de protection forte, aucun outil ne permettra d'éviter les projets de défense contre la mer. Ces derniers seront toujours prioritaires, les outils peuvent seulement améliorer la mise en oeuvre de compensation biologique.
- **Les outils contractuels**, reposent sur une base de volontariat et un consensus entre les cocontractants. Ils ont une capacité moindre pour répondre aux besoins de la RNN mais ils intègrent le plus de conditions d'acceptabilité. Ils reposent sur la logique du bénéficiaire payeur (représentants de l'intérêt général) et non du pollueur payeur.

Certaines conditions peuvent ne pas être compatibles avec les outils, tels que « Ne pas entretenir le sentiment de « perte » de territoire pour les chasseurs » créant nécessairement des réactances pour 2 outils/6 (extension et PP) qui sont en capacité de se saisir de l'axe de travail relatif à la dimension cynégétique.

En somme, certaines conditions ne peuvent être

impactées positivement tel que « Participer à la lutte contre la pollution bactériologique », aucun des outils ne pouvant protéger de ce type de pollution directement.

Le périmètre de protection est l'outil qui a la plus forte capacité à aggraver les conditions d'acceptabilité (-83) mais aussi à répondre à d'autres (+88). Ce qui le positionne comme outil réglementaire à forte protection, le plus accepté. En effet si l'APP ou l'extension aggrave moins de conditions d'acceptabilité, leurs potentiels de mise en place sont restreints spatialement (en zone ponctuelle pour l'APP et en DPM pour l'extension) ne permettant pas de répondre aux attentes en termes de protection. Le périmètre de protection semble donc un outil pertinent à mettre en place bien que ce soit celui pouvant entraîner le plus de contraintes.

Les biais de notation sont moindres pour la grille identifiant la capacité de l'outil à répondre aux enjeux de la réserve (F67), car des éléments de réglementation sont déjà inscrits dans la loi (l'APP ne pouvant pas impacter l'enjeu chasse par exemple).

C'est la couverture spatiale locale des outils qui reste plus difficile à appréhender en raison d'un grand champ des possibles.

L'avantage de cette graduation est de visualiser la pertinence de la mobilisation des outils afin de ne pas perdre de vue la nécessité de protéger l'environnement.

Les biais de notation pour la grille identifiant la capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptabilité (F68) sont plus importants. L'argumentation peut ainsi être incomplète et empreinte de la subjectivité de l'évaluateur. Afin de limiter ce biais, l'évaluation nécessite plusieurs lectures de l'évaluateur et une relecture de tiers afin que les points de vue se confrontent et se complètent. Les résultats condition par condition peuvent ainsi être rediscutés mais collectivement c'est un paysage d'acceptabilité qui se dessine.

7	Répond aux 6 axes par une protection forte
6	Répond à une majorité d'axe par une protection forte
5	Répond à moins de 3 axe par une protection forte
4	Répond aux 6 axes par une protection partielle
3	Répond à une majorité d'axes par une protection partielle
2	Répond à moins de 3 axes par une protection partielle
1	Ne répond à aucun axe

FIGURE 68. INDICATEURS DE LA CAPACITÉ DE L'OUTIL À RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA RN

3	Intégration complète de la condition
2	Intègres en grande partie a la condition
1	Intègre partiellement la condition
0	N'intègres pas la condition
-1	Aggrave partiellement la condition
-2	Aggrave la condition
-3	Aggrave fortement la condition

FIGURE 69. INDICATEURS DE LA CAPACITÉ DE L'OUTIL À INTÉGRER LES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ

Conditions d'acceptation Catégories	Eléments mesurés	Nom de l'outil	Outil Réglementaire				Outil Contractuel			
			Extension	PP	APP	PSE	ORE	TVB PLU		
Conditions d'acceptation Catégories	Eléments mesurés	Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la réserve	5	6	3	2	2	1		
		Nomination							Capacité de l'outil à intégrer les conditions d'acceptation	
		Sur-fréquentation	Synthèse de l'enjeu	Apporter une solution au dérangement dû au stationnement en trop forte densité, et également dû à la fréquentation des pêcheurs à pieds de loisir.	1	3	0	0	0	0
				Entrer en synergie avec la volonté politique à l'échelle de l'île de pour déconcentrer le tourisme	2	1	0	0	0	0
				Mobiliser la démarche en cours conduite par l'ONF pour réfléchir à un schéma d'accueil du public, au moins comme opportunité de dialogue.	1	0	0	0	0	0
				Ne pas porter atteinte au tourisme estival qui est accepté et bienvenu par l'ensemble des enquêtés	-1	0	0	0	0	0
				Répondre à une appréhension de l'impact de la fréquentation de la digue sur l'avifaune est plus préoccupant que l'impact sur l'espace dunaire....	0	-1	0	0	0	0
				Septicisme quant à un impact environnemental sur la réserve dû à la sur- fréquentation.	0	1	1	0	0	0
				Respecter un attachement à la liberté d'accès fortement revendiqué.	-2	-2	-1	0	0	0
				Participer aux besoins d'un aménagement local pour la gestion de la pêche à pieds de loisirs : • Pour lui associer des critères environnementaux.	1	0	0	0	0	0
Equilibrer le tourisme sur l'ensemble de l'île et favoriser la mobilité douce	1			1	0	0	0	0		
Préserver l'accès et solutionner les incivilités liées aux stationnements	-1			3	0	0	0	0		
Entités spatiales d'acceptation	Groupe détenteur d'enjeu	Maintien de la gestion face à une forte fréquentation sur l'estran et soutien à la protection de la pointe des Sableaux	1	3	3	0	0	0		
		Maintenir et accueillir une meilleur biodiversité Loisirs autres que pêcheurs à pieds : naturalistes, acteurs à vocation environnementale	3	3	2	0	0	0		
		Composer avec pêcheurs à pieds de loisirs et Sauniers	-3	0	0	0	0	0		
		Prendre en compte que l'espace est peu fréquenté par les chasseurs notamment par la pression urbaine et l'affluence de personnes qui posent des questions de sécurité.	-1	3	0	0	0	0		
		Répondre à la préoccupation d'un dérangement sonore sur l'avant-port	2	1	0	0	0	0		
		Trouver sa place dans un espace concerné en DPM donc sous la responsabilité de l'Etat seulement.	3	0	0	0	0	0		
		Légitimer les propos dans un contexte où il n'y a pas de pression cynégétique ressentie pas les acteurs.	1	1	0	0	0	0		
		Légitimer les propos dans un contexte où les oiseaux sont perçus comme s'adaptant au dérangement sonore	0	1	0	0	0	0		
		Ne pas entretenir le sentiment de « perte » de territoire de la part des chasseurs notamment pour des raisons de sécurité avec les touristes.	-3	-3	1	1	1	1		
		Travailler le niveau d'acceptation des acteurs, mitigés pour la majorité	0	0	0	0	0	0		
Dérangement Sonore Cynégétique	Synthèse de l'enjeu	Démontrer la présence de dérangement sonore dû à la chasse	0	0	0	0	0	0		
		Expliciter la différenciation entre cette protection et la gestion des nuisibles	0	3	0	0	0	0		
		Rééquilibrer la balance gain/perte pour les chasseurs, la perte au niveau de la jetée des flots étant surtout symbolique	-2	-2	0	0	0	0		
		La Représentation échoïmique et générique de l'enjeu par les acteurs peut évoluer si le projet et les échanges se portent sur les particularités techniques d'une protection.	-2	-2	0	0	0	0		
		La représentation de l'enjeu ne s'ancre pas spatialement en proximité directe de la réserve, aucune entité d'acceptation n'a été perçue. La jetée est appréciée pour un	1	0	0	0	0	0		
		Répondre aux attentes des acteurs : étatique, à vocation environnementale, naturaliste et riverain	2	3	-1	0	0	0		
		Composer avec les Chasseurs, agriculteurs, et acteurs à vocation départementale	-3	-3	3	0	0	0		
		Profiter d'un contexte dans lequel les acteurs ne sont pas tous convaincus de la nécessité d'une digue. Or le coût d'une digue et les conflits entre acteurs potentiels nécessitent un besoin prouvé pour mettre en œuvre le projet.	2	2	2	0	0	0		
		Respecter la culture du risque et tradition de « lutte » contre la mer qui sont ancrées.	0	0	0	0	0	0		
		Prendre en compte le souhait de Priorisation pour la sécurité	-1	-1	-1	0	0	0		
Défense contre la mer	Synthèse de l'enjeu	Intégrer dans la réflexion le projet GEMAPI pouvant concerner des espaces dans la réserve	0	0	0	0	0	0		
		Préserver les accès à la mer pour les professionnels comme pour les loisirs	1	1	1	1	1	1		
		La représentation de l'enjeu ne s'ancre pas spatialement en proximité directe de la réserve, aucune entité d'acceptation n'a été identifiée que ce soit entre la mer et le camping ou le marais	1	1	1	1	0	0		
		Intégrer les attentes des Acteurs à vocation environnementale (espace plus fonctionnel si l'intérêt bio diversité est supérieur aux coûts)	1	1	1	1	0	0		
		Ne pas aggraver la position des acteurs : locaux , collectivités , riverains	-2	-2	-2	1	1	1		
		Mobiliser l'ensemble des acteurs qui se sont appropriés l'enjeu de la qualité de l'eau	0	-2	3	3	3	3		
		Solutionner l'Etat de Bihandou qui divise la réserve et qui est considéré comme eau particulièrement polluée								

FIGURE 70. INDICATEURS DU PAYSAGE D'ACCEPTABILITÉ DES OUTILS À PARTIR DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Catégorie de l'outil Nom de l'outil		Outil Réglementaire					Outil Contractuel		
		Extension	PP	APP	PSE	ORE	TVB-PLUI	ORE	TVB-PLUI
Capacité de l'outil à répondre aux besoins de la réserve		5	6	3	2	2	1	1	
Conditions d'acceptation	Synthèse de l'enjeu	0	2	1	0	1	0	3	
	Artificialisation des sols	0	-3	-2	0	3	0	0	
		0	-2	-1	0	1	1	1	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
		0	3	1	0	0	0	3	
Evolution des pratiques agricoles	Entités spatiales d'acceptation	-1	3	1	1	1	1	3	
	Groupes détenteur d'enjeux	1	-3	-3	2	2	-1	-1	
		0	3	0	3	0	0	0	
		0	2	0	3	1	0	0	
		1	-3	0	3	1	0	0	
		1	-3	0	3	1	1	1	
		0	0	0	1	0	0	0	
		0	3	0	0	0	0	1	
		0	0	0	2	0	0	0	
		0	1	0	1	1	0	0	
Croisement des conditions d'acceptabilité globales aux /avec les outils	Entités spatiales d'acceptation	0	0	0	3	2	0	0	
	Groupes détenteur d'enjeux	0	3	0	0	1	0	0	
		1	2	0	1	-1	0	0	
		1	3	0	3	2	0	0	
		0	1	1	3	3	2	2	
		-1	-1	-1	3	3	1	1	
		-1	-1	-1	3	3	1	3	
		-1	-2	-2	0	-1	0	3	
		3	3	1	1	1	1	1	
		0	0	0	1	-1	0	0	
Principaux enjeux tiers	Perception de l'environnement	1	0	0	0	0	0	0	
	Perception de la réserve	3	3	1	0	1	2	2	
		0	1	1	1	1	3	0	
		0	0	0	1	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	
		-2	1	1	0	0	1	1	
		-1	-1	-1	0	0	0	0	
		-1	-3	0	0	0	0	0	
		-1	-3	0	0	0	0	0	
		-1	-3	0	0	0	0	0	
Evaluation Globale		-7	5	-2	38	30	27	0	

PROSPECTIVES ET SCÉNARIOS

La prospective est une discipline à laquelle on fait appel pour avoir un regard sur l'avenir destiné à éclairer l'action (Sylviane Tabarly, 2009). Notion émergente en France à la moitié du XXs, par G. Berger et B. de Jouvenel, elle repose généralement sur l'élaboration de scénarios.

« Les scénarios, ne réduisent pas l'incertitude ou la complexité. Ils les décèlent et les mettent en avant. Les scénarios donnent à voir mais ne doivent en aucun cas déterminer les choix pour l'avenir. Si stratégie il y a, c'est à partir d'éléments contenus dans différents scénarios. »

DREAL Pays de la Loire 2012

Ces scénarios d'acceptation combinent deux approches par une narration :

- Une projection d'outils, des étapes de leur mise en place, de leurs spatialisations possibles et de leurs potentielles acceptabilités dans le contexte périphérique à la RNN. Ce sont les éléments présentés précédemment.
Dans ce cadre, les variables sont les principales conditions d'acceptabilité (extraite, de l'analyse des entretiens, soit les 3 premières colonnes du tableau.) ; et les hypothèses d'évolution de ces variables les capacités des outils à prendre en compte les capacités d'acceptabilité (notation de rouge à vert).
- Une projection sur les contenus potentiels de ces outils afin d'offrir au regard un spectre des possibles non pas d'un scénario tendanciel, mais de scénarios prospectifs (intermédiaire, catastrophe, souhaitée). Cette projection tient aussi compte que certains outils ne se combinent pas sur certaines conditions d'acceptabilité. S'il y a réglementation de la chasse par PP alors une ORE qui ne l'interdit pas n'annulera pas la contrainte.

Pour affiner le champ des propositions certains outils ont été écartés (les PSE, encore sous forme expérimentale) et chaque scénario repose principalement sur un outil réglementaire pour permettre un minimum de protection, les outils plus souples seront présents en complément.

À noter : un outil peut intégrer des dérogations.

L'effet cumul d'outil peut se réaliser sur un même espace ou sur des espaces voisins. Or, le cumul de contraintes peut entraîner une opposition à un effet millefeuille. Les outils réglementaires seront plus complexes à cumuler sur un même espace.

Attention, l'objectif n'est donc pas d'élaborer des scénarios de faisabilité de protection. Par exemple le pouvoir de la RNN de se saisir d'un outil plus que d'un autre, ou la capacité financière pour une gestion efficiente, ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des scénarios. L'objectif est de pouvoir se projeter dans l'acceptabilité d'une protection périphérique à la RNN. Cette étude permet d'entraîner 3 grands types de scénarios normatifs d'acceptabilité d'outils, sachant que des scénarios intermédiaires existent entre eux.

Scénario 1 : Disséminer pour protéger

-

Scénario 2 : RNN « 2 points dans l'eau »

-

Scénario 3 : Joyau de Noirmoutier

Scénario 1 «Disséminer pour protéger»

Les APP ont été pris progressivement et à petite échelle, permettant de limiter les interlocuteurs pour chaque projet et de déployer un dispositif de relation « gagnant-gagnant » avec moins de variables. Un APP a pu concerner le haut de plage des sableaux avec une réglementation souple des usages, un autre certaines parcelles du quartier de ribandon. À ces arrêtés de protection préfectoraux s'ajoutent des arrêtés communaux sur les territoires acquis par le conservatoire du littoral permettant aux gardes du littoral assermentés d'assurer une protection sur ces espaces. La pointe des sableaux devient, au-delà de l'usage, réglementairement protégée.

Pour les ORE, peu de propriétaires locaux ont d'abord été prêts à les mobiliser. Leur processus d'application morcelé et ponctuel avait des effets très indirects et insuffisants sur la réserve. C'est par une démarche forte (démarchage, temps de sensibilisation) et soutenue dans le temps du gestionnaire de la RNN que, plusieurs décennies plus tard, le réseau fut vraiment densifié.

Cet effet « tâche d'huile » issu du bon vouloir de chaque propriétaire avait un terreau favorable à Noirmoutier : les acteurs avaient à cœur de maintenir une qualité de vie sur l'île et de protéger leurs terres d'une urbanisation forte. Mais les gains économiques du développement de l'île et son marché immobilier eurent un poids important pour les propriétaires qui ont choisi majoritairement de ne pas poser de contraintes sur leur terrain afin de ne pas les dévaluer.

Les outils ont ainsi été choisis avant tout pour leur capacité à être acceptés, c'est-à-dire les outils contractuels qui limitent les contraintes, favorisent les gains dans la balance cognitive intérêts/contraintes et préservent pour les propriétaires tout pouvoir de décision. La protection est préventive, mais ne résout pas les menaces des facteurs anthropiques :

- Si certaines zones protégées pourront servir de rétention d'eau naturelle, leurs positionnements ne dépendent pas d'une stratégie globale et la pollution de l'eau ne sera pas résorbée.
- L'artificialisation sera interdite sur certaines zones, permettant des connexions par « pas japonais »/site relais si les zones sont suffisamment nombreuses. Ainsi, la démultiplication de points d'eau par un processus de renaturation des espaces protégés sera favorable à certaines espèces telles que les Odonates. Mais le contexte architectural de l'île avec ses murets en pierre de délimitation de parcelle bloque toujours les petits mammifères et amphibiens (le crapaud commun disparaîtra de la réserve comme du paysage sonore des résidents).
- Les axes de travail de défense contre la mer et de dérangement cynégétique ne pourront être saisis directement par cette stratégie de protection. Le reposoir que constitue la RNN continuera d'être déstabilisé par les dérangements cynégétiques, mais aussi par les usages de plus en plus bruyants autour de la RNN.

Temporalité

La RNN a dû être fortement présente pour intégrer l'axe de travail de désenclavement face à l'artificialisation, elle s'assure en amont du soutien d'un maximum d'élus. Elle a aussi porté auprès de propriétaires privés les ORE, d'abord refusés mais une veille auprès des acteurs a permis de les développer, par effet « tâche d'huile » face à l'exemplarité et les gains qui feront connaître l'outil.

Exemple de contenu d'un APP

- La régulation des atteintes aux habitats naturels des parcelles concernées en y règlementant la possibilité d'aménagement de travaux.
- L'interdiction d'accès à certains espaces tels que les hauts de plages (ponctuelle en été)
- Si gestion associée : La renaturation des micro-espaces en haies, mares, zones en herbe, etc, pour participer au désenclavement de la réserve.

Exemple de contenu des ORE

- Renaturation des espaces (haies, mares, plans d'eau)
- Interdiction ou réduction des produits chimiques dans l'usage privé/public.
- Suivi de ces espaces et apports de connaissances techniques par le service environnement de la communauté de communes si co-contractant, ou la LPO (si moyen possible de mise en œuvre).
- Veille particulière auprès de résidents privés qui peuvent protéger leur résidence même après-vente.
- Possibilité d'exonération des taxes foncières.

Incertitudes

- Risque qu'aucun, ou peu, de propriétaires seront intéressés par une ORE.
- Les endroits protégés ne seront pas nécessairement les milieux clefs pour une meilleure biodiversité sur la RNN.
- Chaque protection sera un retour à 0 dans la négociation et certaines zones sous ces outils seront plus protégées que d'autres. La structure en charge de ces échanges devra aussi mobiliser des moyens humains pour une protection difficilement mesurable.
- Pour les ORE, les engagements d'ordre technique peuvent être fournis par l'équipe de la réserve, l'équipe municipale, ou celle du conservatoire en fonction des besoins du propriétaire (suivi, inventaire, travaux de renaturation) mais ceux d'ordre économique nécessiteront une structure porteuse.
- Le réel gain en biodiversité sachant que cette dernière fonctionne par connexion.

Grace à une extension de la RNN, les marais de Müllembourg atteignent aujourd'hui près de 300 ha. C'est un espace qui protège de nouveaux milieux aux axes de travail écologiques importants. Cette protection est forte, mais concerne seulement des espaces dits « naturels » sur le DPM (sur la plage des Sableaux, l'anse des Brémauds, avant-port), les zones déjà acquise par le conservatoire du littoral (en périphérie direct de l'ancienne réserve et déjà intégrées aux précédents plans de gestion) ainsi que le cordon dunaire entre la RNN et le bois de la Chaise actuellement occupé par un camping.

Les contraintes fortes pouvant limiter l'acceptabilité des acteurs ont été réajustées pendant les ateliers de concertation. Si la réserve souhaitait l'arrêt de toutes les activités destructrices des milieux, il a finalement été préféré de les réguler (accès à l'estran pour les professionnels et pêche à pied de loisir, mais avec une plus forte régulation, exploitation conchylicole, et activités marines). Le projet d'extension a suscité de vives réactions car c'est l'outil aggravant le plus de conditions d'acceptabilité.

Les deux éléments principaux qui ont focalisé les tensions furent la nécessité d'interdire la chasse sur le DPM, notamment au Sud de la jetée des îleaux et l'anse des Brémauds, afin de sécuriser un vaste reposoir pour les limicoles, cohérents pour les enjeux internationaux de conservation liés à la baie de Bourgneuf.

Une autre opposition forte a été l'inclusion du camping Huttoopia à l'extension de la RNN, entraînant sa fermeture. Le cordon dunaire géré par l'ONF a ainsi retrouvé son fonctionnement naturel propre aux espaces remarquables et caractéristiques au titre de la loi littorale. Les autres éléments de blocage des acteurs concernés étaient les activités pouvant se dérouler sur la plage, sur l'estran, ou en mer et l'impact sur le tourisme.

La jetée des îleaux et l'avant port sont compris dans la RNN. Après 5 ans d'échanges avec les acteurs du territoire et suite à l'enquête publique c'est le soutien des services de l'état et la promesse d'une cogestion de la RNN avec les collectivités locales qui a permis de concrétiser cette extension. Pour autant les résistances de certains acteurs persistent. Malgré cela cette extension n'a pu résoudre les principaux axes de travail qui menacent son ancien périmètre comme l'actuel : la qualité de l'eau polluée en amont, l'artificialisation des sols, l'évolution agricole, et la défense contre la mer.

Temporalité

La réserve s'est d'abord assurée d'un soutien de principe de l'Etat suite aux résultats de l'enquête d'acceptabilité qui identifient l'outil d'extension au regard des rapports intégration/aggravation des conditions d'acceptabilité. Puis elle s'est également assurée de temps d'échanges lors de la constitution du dossier d'extension (étapes de diagnostic-territoire et de réglementation) et enfin du temps des consultations, notamment lors de l'enquête publique qui a abouti au bout de 5 ans au décret de classement, finalement finalisé en 2027. Le plan de gestion fut mis en place quelque temps plus tard.

Exemple de contenu d'une extension

- Les bouchots des exploitations mytilicoles sont restés en dehors de l'extension, et leur accès est autorisé et réglementé comme précédemment à l'extension.
- Interdiction de la chasse à l'exception de la régulation des nuisibles sous dérogation.
- Interdiction de mouillage à l'entrée du port et en face de la plage des sableaux sauf usages professionnels.
- Maintien de la pêche à pied de loisir et professionnelle à l'exception des zones de zostères et accompagné d'une réglementation plus stricte (tailles de coquillages, périodes, etc).
- La plage des Sableaux accueille toujours les plagistes, mais le haut de plage est interdit physiquement et réglementairement pour favoriser la dynamique dunaire.

Incertitudes

- Le niveau de soutien de l'Etat pour une mise en place d'un outil controversé sur son propre DPM.
- Le niveau d'opposition et de compromis nécessaire pour les usagers de l'estran notamment la pêche à pied de loisir et la chasse.
- Le risque de recours par les acteurs opposés à l'extension.
- La possibilité de la perte d'un gestionnaire unique au profit d'une cogestion (LPO/collectivités/ONF/...) entraînant à une complexification dans la mise en œuvre de la gestion.
- L'incertitude quant à l'adéquation des moyens de police de l'environnement de la RNN (financement alloué par l'Etat) et le contexte de forte pression touristique (surveillance de la plage, de l'estran et de la mer).

La démarche inclusive du projet de protection périphérique à la RNN a permis la prise de conscience chez les acteurs de l'importance de protéger la biodiversité à l'échelle du territoire et la volonté d'agir collectivement pour l'atteindre. La réserve comme richesse patrimoniale n'est plus considérée comme une entité unique, mais un élément central du devenir de l'île. La synergie de deux espaces intermédiaires (entre le « naturel » et « l'anthropique ») se déploie : une forte protection de la RNN est assurée par la mise en place d'une zone tampon avec le périmètre de protection (PP) et un désenclavement de la RNN est lui assuré par l'outil trame verte et bleue (TVB) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

DYNAMIQUE PERIMETRE DE PROTECTION

La mise en place d'un tel outil fut nécessaire afin d'éviter le déclin des espèces protégées par la réserve et donc de son rôle de refuge pour la biodiversité de l'île et de la baie de Bourgneuf. La protection par un espace tampon fut dans un premier temps particulièrement complexe, car il peut recouvrir l'ensemble de la périphérie de la réserve et s'appliquer à différents espaces avec un panel de dérogations.

Le PP est le résultat d'un long travail de concertation auprès des acteurs du territoire et de leurs représentants. Les éléments de blocage principaux ont été :

- L'opposition des représentants cynégétiques face à une perte avant tout symbolique de leur territoire de chasse qui sans se solutionner n'est pas allé jusqu'à un arrêt du projet, le territoire étant réduit et utilisé ponctuellement par peu de chasseurs. Ainsi la chasse fut interdite au pied sud de la jetée des Îleaux sur une largeur de 200 mètres, mais l'anse des Brémauds fut laissée à usage cynégétique.
- Une préoccupation forte des acteurs voulant conserver leurs usages de loisirs et professionnels de la plage ainsi que leurs accès.
- Pour le monde agricole l'évolution des pratiques souhaitée par la RNN est perçue comme non-proportionnelle aux enjeux environnementaux. Elle a été longuement débattu avec la coopérative et les propriétaires concernés. Les parcelles en périphérie directe ont finalement été incluses dans le PP et ont été soumises à un agenda long quant à l'application de la réglementation afin de permettre les mutations agricoles qui s'imposaient.
- Face à l'opposition d'Huttopia d'être englobé dans le PP, l'ONF a contribué à la démarche de corridor en renégociant son bail commercial. Le camping a alors reculé de 20m par rapport à la limite du DPM.

Finalement, le PP constitue une zone tampon suffisamment homogène pour permettre à la RNN de préserver la richesse de sa biodiversité.

Exemple de contenu du PP

- Les parcelles acquises par le conservatoire en périphérie de RNN.
- Le quartier de Ribandon est intégré par une fixation du bâti, limitant les extensions et autres artificialisations des résidences déjà en place sauf autorisation de travaux par la RNN.
- En revanche l'avant-port et le Sud de la jetée des Îleaux sont inclus et interdits de chasse afin de préserver la fonctionnalité du reposoir.
- Un cahier des charges proportionnel à la menace pour les agriculteurs en périphérie directe.

DYNAMIQUE PLUI

Afin de faire de ce joyau de la biodiversité une richesse pour l'île et de contribuer à le rendre si précieux les collectivités se sont engagées à l'inclure à leur propre vision de l'avenir du territoire. Le PLUi élaboré en 2023 et validé en 2025 offre un schéma global et cohérent à l'échelle de l'île. La RNN de Müllembourg fortement investie lors de sa rédaction a contribué au renforcement des TVB existantes entre elle et le Bois de la Chaise et les a complétées par d'autres, constituant un maillage suffisant en quantité (3 couloirs accompagnés d'inter connexions) et en qualité (haies de 2m de large courant le long des maisons remplaçant mur et grillage). Les espaces à proximité de la réserve deviennent/restent interdits à l'urbanisation.

L'acceptabilité a été favorisée par une mesure portée par les collectivités locales (commune et communauté de communes), la LPO simple support technique a su montrer à nouveau l'intérêt commun et public d'une RNN moins enclavée à l'échelle de l'île. Ainsi, le projet a été soutenu, les élus locaux ont pris le risque d'imposer des couloirs de biodiversité jonglant entre zones de parcelles agricoles, marais résiduels et résidences privées. S'agissant des petites parcelles agricoles au milieu de l'urbanisation, leur inclusion en zone agricole du PLUI a permis de satisfaire la profession en protégeant ces espaces de l'urbanisation et leur rendant leurs valeurs agricoles.

L'axe de travail relatif à la lutte contre l'artificialisation est saisi directement, et la gestion de l'eau pluviale pour une eau moins polluée est indirectement favorisée par une meilleure rétention dans des espaces intermédiaires. La commune et l'île se voient alors dotées d'une biodiversité plus riche, plus résiliente au réchauffement climatique et porteuse d'un paysage et d'une qualité de vie d'autant plus remarquable.

Malgré tout, au quotidien la surveillance du respect du PLUI est complexe, le gestionnaire de la réserve ne pouvant ainsi agir directement. Certains propriétaires font des entorses au PLUI, consciemment ou non. C'est alors par un système d'autorégulation que l'information se diffuse entre les collectivités et leur pouvoir de police et les propriétaires quant à la nécessité de protéger la biodiversité au titre du patrimoine commun.

Cette mosaïque de milieux permet une fonctionnalité du site. La protection de la réserve, pensée à une échelle globale de l'île, l'élève en joyau précieux de biodiversité.

Exemple de contenu du PLUI

- La TVB est assurée par des haies de végétation larges de 2m sur 3 couloirs principaux et autant que possible de transversaux entre eux.
- Renaturation des espaces dans ses couloirs insuffisamment couverts, avec proposition de services pour planter des haies et faire des mares par les collectivités.
- Zone rouge du PLUI sujet à plan de surveillance à l'échelle de l'île seront contrôlés tous les 3 ans.

Temporalité

La première phase de légitimation des axes de travail fut confortée par des éléments tangibles exprimant clairement les liens de causes à effets entre les axes de travail identifiés et les impacts sur la RNN. Le PP a connu plusieurs versions qui ont évolué lors d'ateliers communs de concertation. Cette approche, complexifiant les démarches dans un premier temps, a permis un partage des responsabilités entre les acteurs et une réglementation sur-mesure.

Après plusieurs années de navettes entre les services de l'état, le gestionnaire de la RNN et les acteurs du territoire, ce compromis a été soumis à enquête publique et validé par la mise en place d'un PP. Lors de l'aboutissement de ce processus, les collectivités locales ont lancé la dynamique de réflexion du futur PLUI.

Le projet de défense contre la mer, impactant le PP de la réserve, a finalement été réalisé. La RNN a obtenu des compensations utiles pour la gestion du site et la canalisation de la fréquentation à hauteur du chemin du fort larron. La digue a été érigée sur l'emplacement de ce chemin. Le PP a compté comme un argument supplémentaire pour en faire un projet global de territoire.

Les problématiques de pollution de l'eau n'ont pas pu être entièrement solutionnées, mais la préservation et la renaturation d'espaces « naturels » au cœur de l'urbanisation ont amélioré la capacité de rétention du sol qui sert de filtre à l'impluvium. Finalement, la réglementation reste proche de la précédente, mais ici l'autorité des gestionnaires permet d'assurer son respect grâce à un ETP supplémentaire.

Incertitudes

- Le jugement de l'Etat sur la bonne proportionnalité entre protection et contraintes pour les acteurs.
- Le risque d'avoir un trop grand nombre de compromis affaiblissant le niveau globale de protection.
- Le risque de recours contre le PP par les acteurs opposés au projet.
- Le gain insuffisant pour les acteurs locaux au regard des contraintes.
- Le risque d'une protection insuffisante pour assurer la fonctionnalité de la RNN et la difficulté de faire appliquer concrètement la réglementation du PLUI.

CONCLUSION

Le niveau d'acceptabilité d'un projet de protection ne peut être exempt d'une part d'opposition. A l'échelle de l'échantillon de l'enquête, soit 31 entretiens, le niveau d'acceptabilité d'une protection périphérique à la réserve est majoritairement positif.

Ce résultat est à nuancer avec **la capacité de mobilisation des acteurs en opposition, supérieure à celle des acteurs en soutien, tout particulièrement sur les axes de travail «défense contre la mer» et «dérangement cynégétique», pour lesquels la majorité des acteurs ont un niveau d'acceptabilité négatif.** De plus, l'axe de travail «défense contre la mer» est difficilement concerné par les outils de protection de l'environnement qui ne sont pas prioritaires face à ce type de travaux.

Sur les 6 axes de travail identifiés, 4 regroupent une acceptabilité positive. De nouvelles mesures de protection favorables à l'amélioration de **la qualité de l'eau seraient susceptibles d'être les mieux acceptées.** La problématique de pollution bactériologique, aux impacts sanitaires et environnementaux, est reconnue par l'ensemble des acteurs depuis plusieurs années. La présence d'*Escherichia coli* en grande quantité impacte notamment la qualité des coquillages. La pollution physico-chimique est aussi présente dans les discours. Pour autant, cette problématique est très complexe à saisir pour la réserve, car la pollution se fait en amont, les acteurs incriminent notamment les étiers comme transmetteurs d'une pollution.

Le second axe de travail faisant l'objet du meilleur niveau d'acceptabilité est la lutte contre l'artificialisation des sols. Les acteurs partagent l'image d'une réserve enclavée. Agir par le biais du PLUi en établissant des TVB serait une approche acceptée par les acteurs, mais pour cela un compromis est à trouver par les collectivités. Ces dernières sont prises dans un contexte de pression pour développer l'urbanisation de l'île, pression qui ne cesse de se durcir par le nombre d'espaces soumis au PPRI. Enfin, l'axe de travail «artificialisation» est régulièrement associé à celui de la qualité de l'eau, la gestion de l'évacuation de l'impluvium sur la zone urbaine étant un élément déterminant identifié par les acteurs.

L'évolution de pratiques agricoles et la régulation de la sur-fréquentation sont des axes de travail plus ambivalents. Des préoccupations partagées par la majorité des acteurs, au regard de cette pratique, ont émergé :

- le souhait de solutionner le stationnement de masse le long du chemin du fort Larron, associé au maintien de la pratique de la pêche à pied de loisir ;
- le souhait de préserver les accès à la plage des Sableaux et les usages professionnels comme de loisirs ;
- le souhait de permettre une évolution des pratiques agricoles qui ne soit pas contraignante, notamment dans sa dimension économique pour les exploitants.

Une lecture transversale aux axes de travail a permis de mettre en lumière des freins et moteurs d'acceptabilité ainsi **la représentation de la protection de l'environnement varie d'une nécessité d'intérêt général à une posture idéologique/politique dont les acteurs se méfient.** Tout aussi ambivalent, la réserve naturelle est un outil de réglementation forte, trop forte pour certains. Enfin, le foncier et la propriété, identifiés comme les conditions d'acceptabilité globales des axes de travail, sont des éléments centraux et transversaux d'acceptabilité. La propriété sacralisée entraîne le souhait de préserver un maximum de pouvoir de décision pour le propriétaire, et la prise en compte de ces besoins est au cœur de l'acceptabilité du projet.

La majorité des groupes d'acteurs ont une composition équilibrée entre opposants et adhérents au projet, avec une inclination à tendre vers l'acceptabilité. Les groupes d'acteurs dont l'acceptabilité est la plus assurée correspondent aux acteurs dont les intérêts et objectifs sont similaires à ceux de la réserve (acteurs étatiques, acteurs naturalistes, acteurs à vocation environnementale, acteurs dont l'échelle d'action est départementale ou plus). Aucun groupe d'acteurs n'est majoritairement en réactance sur l'ensemble du projet, mais ceux qui le sont, sont ceux directement contraints par le projet (les pêcheurs à pied de loisir, les chasseurs, et l'exploitant de pommes de terre rencontré). **Les groupes d'acteurs « d'acceptabilité intermédiaire » sont les acteurs locaux, les usagers, et les collectivités, ils constituent un socle fragile pour lequel l'acceptabilité peut évoluer.**

À partir de ce contexte d'acceptabilité, l'étude permet d'avancer des éléments de réponse à la problématique « quel périmètre périphérique à la réserve pourrait bénéficier d'une protection environnementale et d'une acceptabilité sociale optimale ? »

L' hypothèse «une acceptabilité sociale optimale qui dépend d'une capacité à se rassembler autour d'éléments communs afin de dépasser les distanciations concernant d'autres éléments» se confirme au cours de l'enquête. **La qualité de l'eau, sa pollution, son impact sanitaire, économique et environnemental et sa cause identifiée comme due à l'imperméabilisation des sols préoccupent et motivent l'action des acteurs.**

L'étude a permis de mettre en lumière **les sujets de tension et distension**, les relever en amont du projet permet de limiter leurs impacts négatifs. Ils correspondent au territoire de chasse, le rapport à la propriété, la nécessité de garder les accès à la plage et les usages sur cette dernière, la préservation d'une rentabilité économique si modification des pratiques professionnelles, la réponse aux pressions urbaines qui vont en s'aggravant, etc.

Les entretiens ont aussi participé à identifier des leviers de conciliation au fil de l'analyse : démarche intégrative, gestion des nuisibles, préoccupation de la qualité de l'eau, besoin d'une meilleure gestion des stationnements sur le chemin du fort larron, mobilisation des synergies des acteurs déjà intégrés, etc.

Un périmètre idéal n'existe pas puisque pour protéger, il inclura des contraintes, et ces dernières seront un frein à l'acceptabilité. L'approche permet tout de même d'identifier des secteurs plus ou moins favorable à une acceptabilité que d'autres : le DPM comme solution potentielle sous l'accord de l'état avec une régulation proportionnelle des usages, les terrains ONF qui s'intégreront difficilement au projet de protection, le chemin du fort Larron qui connaît un stationnement inorganisé, les étiers sources de pollution (celui de Ribandon en tête), et des quartiers résidentiels en périphérie directe pourront créer des tensions aux frontières de la réserve.

Les risques associés à l'intégration des acteurs dans le processus décisionnel des outils sont de plusieurs ordres.

- **Le consensus mou** induit par la recherche d'acceptabilité auprès du plus grand nombre.
- **La complexification du montage de projet** et de sa gestion future par des mesures prises adaptées pour tous.
- Mais aussi et surtout **une opposition trop forte** qui pourrait faire avorter le projet de protection laissant la réserve en état de statu quo.

Les outils réglementaires, moins acceptés mais plus protecteurs, identifiés comme potentiellement acceptables, sont le PP et l'APP. Le PP semble le plus adéquat même s'il réunira de nombreuses controverses au vu du nombre important de conditions d'acceptabilité qu'il outrepassera. Quant aux outils contractuels, les ORE, malgré une faible protection, pourraient être mobilisées ponctuellement en soutien. Les PSE, encore à l'état expérimental en France, sont plus difficilement envisageables. Le PLUI se démarque à la fois par son faible niveau de protection, mais aussi par son adaptabilité à la problématique d'artificialisation et de désenclavement avec l'outil TVB.

Ce n'est pas l'outil en soi, mais la combinaison d'outils, leurs contenus et leurs périmètres qui permettront de répondre au mieux et sur-mesure pour tendre vers un périmètre optimal.

L'élaboration de 3 scénarios d'acceptabilité permet de donner à voir le champ des possibles dans l'aboutissement d'une protection nécessaire :

- Celle d'une **protection consensuelle et ponctuelle**. Elle s'établirait dans les milieux avec peu d'usage sous forme d'APP, et pour les propriétés privées par des ORE. La difficulté est alors d'identifier des compromis au cas par cas, de protéger suffisamment de territoire pour avoir un impact sur la biodiversité tout en gardant une efficacité de protection sans entraîner une trop forte opposition (disséminer pour protéger).
- Celle d'une **protection au regard de nouveaux espaces précieux en biodiversité** à préserver autour de la réserve et justifiant une extension sur le DPM, seul espace encore non urbanisé pour lequel les usages seront à réglementer sans interdire afin de ne pas se heurter à une trop forte opposition. C'est donc une forme évoluée de la réserve tournée vers la zone marine (RNN 2 points dans l'eau).
- Enfin, une troisième **protection plus complexe** reposant à la fois sur un périmètre de protection souple et sur les collectivités qui élaboreront et appliqueront un PLUi, comprenant des trames vertes et bleues. Ici, la réserve serait incluse dans une vision globale de l'île et son intérêt général serait défendu par les acteurs et leurs représentants (tel le « joyau » de Noirmoutier).

Le contexte de la RNN exige la mise en place d'une protection en périphérie, ne serait-ce que pour maintenir la biodiversité actuellement présente. **L'acceptabilité de cette nouvelle protection tient autant aux changements effectifs qu'elle implique qu'aux moyens pour y parvenir. La résistance au changement est un phénomène de blocage, mais il peut aussi être constructif. Son appréhension et son traitement détermineront son acceptabilité.**

BIBLIOGRAPHIE

- Atelier technique des espaces naturels et Ministère de l'écologie et du développement durable, sd « Outils juridiques pour la protection des espaces naturels » https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/GUY/Publication/FicheATEN25_RNN.pdf
- BORGMANN Kathi L.,2011. A Review of Human Disturbance Impacts on Waterbirds. Audubon California.
- CASTONGUAY Joanne and all, 2007, « Guide pratique pour l'identification et la gestion des enjeux sociopolitiques », Cirano, Montréal, p75
- CDC Ile de Noirmoutier, 2021, « chiffre clef », site internet : <https://www.cdc-iledenoirmoutier.com/mieux-nous-connaître/notre-territoire/chiffres-cles>
- Conseil scientifique RNN de MULlemnbourg, 2016 « Réflexion du Conseil scientifique sur l'accentuation de l'isolement biologique de la réserve naturelle nationale des marais de Müllembourg, ».
- DEPRAZ Samuel, 2013« Protéger, préserver ou conserver la nature ? », notion à la une de Géoconfluences.
- DEPRAZ Samuel, 2005, « Le concept d' Akzeptanz et son utilité n géographie sociale : exemple de l'acceptabilité locale des parcs nationaux allemand », Espace Géographique, tome 34, pages 1à 16.
- DEPRAZ, SamuelIn2016. Pourquoi et comment travailler l'acceptabilité sociale dans les territoires ? In : Acceptabilité sociale et développement des territoires [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2016
- DESMOTS Didier, 2014, « Plan de Gestion 2015-2024 », RNN Marais de Müllembourg
- DREAL Midi-Pyrénées, 2012, «La trame verte et bleue dans les plan d'urabisme, guide méthodologique», p150. http://www.trameverteetbleuee.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/guide_tvb_plu_midi-pyrenees_0-1.pdf
- DREAL Pays de la Loire, 2012, « Guide des scénario DREAL Pays de la loire » p14, prospectiveteritoriale.scte.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
- DUMAITRE Alexandre DOLIDON Nicolas, 2018 « Dossier de consultation des collectivités – Projet de création du périmètre de protection de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges », DREAL Nouvelle Aquitaine et DDTM33, p55 et annexe 14.
- Eau de Seine-Normandie, 2021, « Foire aux questions : Les paiements pour services environnementaux » http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/20210211_FAQ_PSE_V2.pdf
- GOELDNER-GIANELLA Lydie and all, 2010, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement », Dans L'Espace géographique 2010/4 (Tome 39), pages 325 à 344 <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-325.htm>
- INPN 2019, 100 chiffres expliqués sur les espaces protégés <https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-espaces-proteges-2019-V2.pdf>
- INPN, 2020, » <https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-proteges/scap>
- LASLAZ Lionel, 2019, « Acceptabilité sociale » rubrique glossaire, Géoconfluence, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/acceptabilite-sociale>

- LUGINBUHL Yves, 1999, « Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles », p6 <http://www.set-revue.fr/sites/default/files/articles-eat/pdf/1999-PUB00007715.pdf>
- MAYAUX Pierre-Louis 2015 « La production de l'acceptabilité sociale : Privatisation des services d'eau et normes sociales d'accès en Amérique latine », , Dans Revue française de science politique 2015/2 (Vol. 65), pages 237 à 259, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2015-2-page-237.htm>
- MELE Patrice, 2013, « Conflit d'usage », in CASILLO I. and all, Dictionnaire critique. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915339/document>
- Ministère de la transition écologique, 2019, <https://www.ecologie.gouv.fr/elisabeth-borne-engage-redaction-future-strategie-aires-protégees-2020-2030>
- Ministères de la transition écologique, 2018, site rubrique « CDB ».
- Ministère de la transition écologique, 2021, « Stratégie Nationale pour les aires protégées 2030 ». pp82 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protégees_210111_5_GSA.pdf
- NAIM-GESBERT Eric, 2014, « Espèce nuisible : donné ou construit ? » Dans Revue juridique de l'environnement 2014/3 (Volume 39), pages 409 à 411
- ONB, 2018, « Biodiversité les chiffres clés - Edition 2018 » p92, https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-02/datalab-48-cc-biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018-decembre2018a_0.pdf
- PALIER Bruno, 2010, « Path dependence » in Dictionnaire des politiques publiques, p 411 à 419
- PERETTI-WATEL Patrick, 2005, La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes : Une exploration empirique, Dans Revue économique 2005/2 (Vol. 56), pages 371 à 392
- SCOT Nord Ouest Vendée ,2019,« Etat initiale de l'environnement, Piece 1.2 du rapport de présentation», p225, <http://scot-nord-ouest-vendee.proscot-eau.fr/wp-content/uploads/2019/02/1.2-SCOT-NOV-EIE-2019-min.pdf>
- SOPRANOT Richard, 2013, « Les effets des stratégies de changement organisationnel sur la résistance des individus », Recherches en Sciences de Gestion, 2013/4 (N° 97), p. 23-43. <https://www.cairn-int.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2013-4-page-23.htm>
- TAMISER Alain and all, 2003, « effets du dérangement par la chasse sur les oiseaux d'eau » Rev. Écol. (Terre Vie), vol. 58, pp 435-449
- TABARLY Sylviane, 2009, « Le développement durable, approches géographiques, Prospective et scénarios : des méthodes pour simuler et préparer l'avenir » Geoconfluence, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurFaire4.htm>
- Territoire Bio, 2021, « Les obligations réelles environnementales (ORE) : un outil pour mobiliser la bio au service de la biodiversité ? » <https://territoiresbio.fr/agriculture-biologique-et-biodiversite/les-obligations-reelles-environnementales-ore-un-outil-pour-mobiliser-la-bio-au-service-de-la-biodiversite/>
- VASSART Sabine « Habiter », Pensée plurielle», n12 ; 2006 p9-19 <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-2-page-9.htm>

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Stratification des stratégies au service de la Biodiversité	9
Figure 2. Objectifs 1 et 4 extrait de la stratégie nationale pour les aires protégées	10
Figure 3. Frise contextuelle	11
Figure 4.A Synthèse des critères d'enjeux.....	13
Figure 4.b Tableaux extraits du plan de gestion avec axes associés	13
Figure 5. Représentation spatiale de l'axe de travail surfréquentation	14
Figure 6. Représentation spatiale de l'axe de travail dérangement cynégétique	15
Figure 7. Représentation spatiale de l'axe de travail défense contre la mer	16
Figure 8. Représentation spatiale de l'axe de travail qualité de l'eau	17
Figure 9. Représentation spatiale de l'axe de travail artificialisation	18
Figure 10. Représentation spatiale de l'axe de travail agriculture	19
Figure 11. Schéma d'interRelation des axes de travail.....	20
Figure 12. Représentation spatiale de la superposition des axes de travail	20
Figure 13. Schéma terminologique de l'acceptabilité	21
Figure 14. Schéma d'identification de l'Acceptabilité	21
Figure 15. Facteurs d'influence et risques du projet de protection	23
Figure 16. Minimisation des facteurs d'influence pour une gestion des risques	23
Figure 17. Schéma méthodologique de l'étude	24
Figure 18. Aperçu des supports spatiaux mobilisés lors des entretiens.....	25
Figure 19. Identification Globale des acteurs concernés par le projet	26
Figure 20. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe surfréquentation	29
Figure 21. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance sur l'axe surfréquentation	29
Figure 22. Discours spatialisés des échanges sur l'axe surfréquentation.....	31
Figure 23. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité de l'axe surfréquentation	31
Figure 24. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles à leurs occurrences par dimension pour l'axe surfréquentation	33
Figure 26. Répartition des détenteurs de l'enjeu relatif à l'axe de surfréquentation	34
Figure 25. Tableau méthodologique d'identification des détenteurs d'enjeux.....	34
Figure 27. Photographies de différents usages de la plage des sableaux	35
Figure 28. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe dérangement.....	36
Figure 29. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance pour l'axe dérangement	36
Figure 30. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité de l'axe Dérangement	37
Figure 31. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles à leurs occurrences par dimension de l'axe dérangement	39
Figure 32. Répartition des détenteurs de l'enjeu relatif à l'axe de dérangement	40
Figure 33. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe défense contre la mer	41
Figure 34. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance pour l'axe défense contre la mer	41
Figure 35. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité sur l'axe défense contre la mer.....	42
Figure 36. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles à leurs occurrences par dimension pour l'axe défense contre la mer	45
Figure 37. Répartition des détenteurs d'enjeu relatif à l'axe défense contre la mer	46
Figure 38. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe qualité de l'eau.....	47
Figure 39. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance pour l'axe qualité de l'eau	47
Figure 40. Discours spatialisés des échanges sur l'axe qualité de l'eau	48
Figure 41. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité de l'axe qualité de l'eau.....	49
Figure 42. Photographies illustrant la proximité entre le réseau d'eau de la réserve et les usages en sa périphérie	50
Figure 43. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles à leurs occurrences par dimension de l'axe qualité de l'eau	53
Figure 44. Répartition des détenteurs d'enjeu relatif à l'axe qualité de l'eau.....	54
Figure 45. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe artificialisation.....	55
Figure 46. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance pour l'axe artificialisation	55

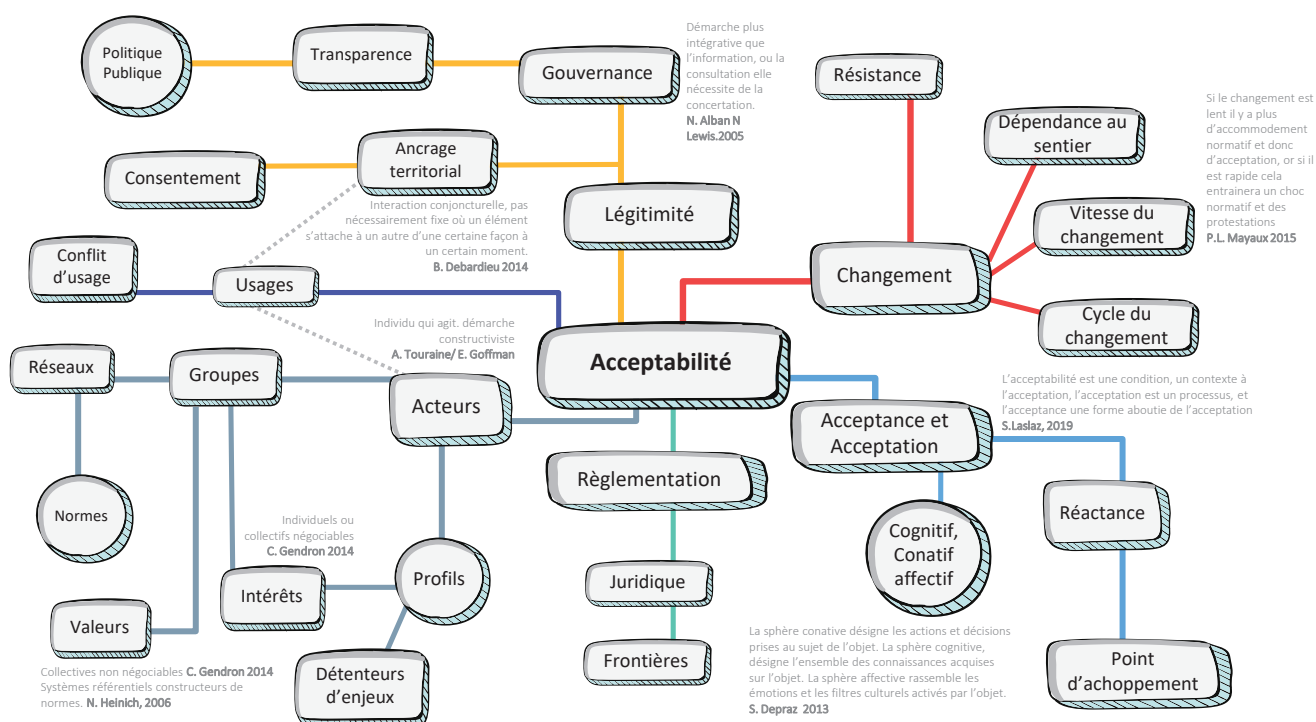
Figure 47. Discours spatialisés des échanges sur l'axe artificialisation	56
Figure 48. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité de l'axe artificialisation.....	56
Figure 49. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles a leurs occurrences par dimension de l'axe artificialisation	59
Figure 50. Répartition des détenteurs de l'enjeu relatif à l'axe artificialisation	60
Figure 51. Répartition des acteurs par niveau d'acceptabilité moyen de l'axe agricole.....	61
Figure 52. Niveau d'acceptabilité des acteurs en fonction de leur catégorie d'appartenance pour l'axe agricole.....	61
Figure 53. Représentation des entités spatiales d'acceptabilité de l'axe agricole.....	62
Figure 54. Schéma de compartimentage des conditions d'acceptabilité proportionnelles a leurs occurrences par dimension de l'axe agricole	65
Figure 55. Répartition des détenteurs de l'axe agricole.....	66
Figure 56. Classement des axes de travail par niveau d'acceptabilité et priorisation des acteurs	67
Figure 57. Schéma moteurs et freins d'acceptation au regard des interrelations d'enjeux relatives àux axes de travail.....	69
Figure 58. Répartition du niveau d'acceptabilité des groupes d'acteurs par axe d etravail sur l'ensemble du projet.....	70
Figure 59. Répartition des détenteurs d'enjeux	71
Figure 60. Superposition des entités spatiales d'acceptabilité	75
Figure 61. Identification des outils mobilisables par type de protection	77
Figure 62. Procédure de mise en place de l'outil Extension de RN.....	79
Figure 63. Procédure de mise en place de l'outil PP	81
Figure 64. Procédure de mise en place de l'outil APP	83
Figure 65. Procédure de mise en place de l'outil PSE	85
Figure 66. Procédure de mise en place de l'outil ORE	87
Figure 67. Procédure de mise en place de l'outil trame verte et bleue.....	89
Figure 68. Indicateurs de la capacité de l'outil à répondre aux enjeux de la RN	90
Figure 69. Indicateurs de la capacité de l'outil à Intégrer les conditions d'acceptabilité	90
Figure 70. Indicateurs du paysage d'acceptabilité des outils à partir des résultats de l'étude	91

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Repères sémantiques de l'étude d'acceptabilité.....89
 Annexe 2. Retombées économiques de la RNN sur le territoire90
 Annexe 3. Grille d'entretien.....91
 Annexe 4. Methodologie du support spatial.....93
 Annexe 5. Diagramme de GANTT94
 Annexe 6. Base de donnée «traitement Quantitatif»96

ANNEXES

ANNEXE 1. REPÈRES SÉMANTIQUES DE L'ÉTUDE D'ACCEPTABILITÉ



ANNEXE 3. GRILLE D'ENTRETIEN

Thème	Questions et relances	Éléments recherchés
Fiche d'identité	Age, commune de résidence, nom du poste, structure que l'acteur représente, etc	Utile au début car : Brise-glace + permet de repositionner l'identité de l'acteur avec ses mots
Partie 1 Perception du territoire de la réserve et sa périphérie selon l'acteur	Q1 : Pouvez-vous me lister des lieux qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez la réserve de Müllemburg et ses alentours ?	Introduction libre sur le discours pour éviter les biais de spatialisation mais entamer la présentation d'éléments considérés comme singuliers dans l'espace.
	Sur un fond de carte (satellite à disposition) Q2 : Pouvez-vous me noter sur le support et me parler de ces lieux/espaces que vous identifiez ? <ul style="list-style-type: none"> • Qui vous sont familiers ? Ceux où vous allez souvent ? moins souvent ? Par rapport à votre activité professionnelle ? votre quotidien ? vos loisirs ? • Des lieux où vous allez plus tôt seul ? à plusieurs ? • Quels espaces et lieux sont importants pour vous ? Que permettent-ils ? Que représentent-ils ? • Quels sont les espaces et lieux que vous appréciez ? ceux qu'au contraire vous appréciez moins ? des lieux qui vous marquent plus que d'autres ? 	Éléments spatiaux constitutifs pour l'acteur (usages, représentation, affect) identifiés, spatialisés et décrits (Cauvin, 1999). Éléments d'ordre « fonctionnel » et de « référence spatiale. » Construction d'une « liste » de lieux précisée au cours de l'échange Analyse spatiale (dessin sur support, regroupement, types de lieux clefs). Analyse de discours Ordre d'apparition et types des lieux clefs.
	Q3 : A quelle occasion pratiquez-vous ces lieux/espaces ? <ul style="list-style-type: none"> • Racontez-moi ce que vous faites dans ces espaces. • Quels sont les espaces que vous fréquentez le plus ? le moins ? tous les combien ? • Quels sont les déplacements que vous effectuez liés à ces espaces ? fréquence ? mode ? cheminement ? 	Un point précis sur l'usage + sociologie de l'action collective se concentrant sur les actions + Motivation liée à l'espace. + Pt Mobilité « Les enquêtes par questionnaire en géographie » (Goeldner-Gianella and all 2010)
Partie 2 Perception des enjeux du territoire de la réserve et sa périphérie selon l'acteur	Q4 : Par rapport à votre activité/structure y a-t-il des lieux/espaces : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dont leur avenir vous pose question ? ➤ Où vous présentez des risques ou opportunités ? ➤ Qui pourrait porter à conflit ? • Qui sera concerné selon vous ? • Sont-ils des espaces importants pour vous ? depuis quand ? 	Transition et identification des enjeux.
	Q5 : Quand vous entendez le terme « protection de l'environnement » qu'est-ce qui vous vient en tête ? <ul style="list-style-type: none"> • Quel est votre avis sur la protection de l'environnement ? Comment vous situez vous vis à vis de cela ? 	Ciblage sur la perception de l'environnement + Recherche des affects négatifs ou/et positifs mobilisés dans la conception que se fait le sujet de la protection de l'environnement + attention à l'effet de désirabilité sociale (Goeldner-Gianella and all 2010)
	Q6 : Selon vous quels sont les enjeux (difficulté/risque/opportunité) liés spécifiquement à l'environnement (écologie ?) de ces lieux et espaces évoqués ?	Recherche sur leur perception des enjeux liés à l'environnement si pas évoqué en amont
Transition de l'acteur à la réserve	Q7 : Pensez-vous que la réserve naturelle est adaptée à cette mission de protection de l'environnement ? <ul style="list-style-type: none"> • Joue-t-elle un rôle sur certains éléments selon vous ? • Quels sont les espaces qu'elle impact ? en bien/en mal ? sur le support ? • Quelle place ou importance donnez-vous à la réserve naturelle par rapport aux éléments que l'on vient de voir ? 	Représentation de la réserve pouvant influencer la perception des enjeux. Identification des référentiels normes et valeurs au regard de la Réserve. Bonus question indirecte de communication. Att recadré si trop long.
Partie 3 L'acteur face aux enjeux	Vous m'avez présenté votre perception des enjeux, dont ceux d'ordre environnemental, je vais donc vous présenter comment la réserve voit les choses, comment elle perçoit les enjeux environnementaux..... Présentation enjeu par enjeu	
	Q8 : Des éléments vous posent question ?	Identification des détenteurs d'enjeux et évaluation de leurs niveaux d'acceptabilité

<p>de la réserve (40min)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etes-vous en accord ? Y a-t-il des éléments que vous ne partagez pas ? Est-ce que vous rencontrez également, dans votre travail/vos loisirs/engagements politiques/votre quotidien, ces éléments/enjeux ? sont-ils similaires ? s'opposent-ils ? A qu'elle occasion ? Y a-t-il des espaces, des lieux qui vous apparaissent plus fortement que d'autres ? des lieux qui vous semblent prioritaires ? ou auxquels vous êtes plus sensibles ? 	<p>conatifs et affectifs soit indirectement leurs conditions d'acceptabilité</p> <p>Faire surgir des lieux sur des critères subjectifs (ce lieu ne me parle plus), politiques (une stratégie est plus élaborée ici), éthiques (ce lieu est mieux qu'un autre), etc..</p>
	<p>Q9.1 : Si la réserve devait protéger ces espaces par rapport au enjeux/éléments vus précédemment est-ce que cela impliquerait des changements pour vous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Usage de loisir ou professionnel ? Important ? Négatif ou positif ? <p>Q9.2 : Si la réserve cherche à travailler sur cet enjeu/élément quels seraient les potentiels intérêts ou/et contraintes pour vous ? Plus d'intérêts ou de contraintes ?</p>	<p>Mesure complémentaire de la résistance aux changements</p> <p>En remobilisant la liste : Evaluation directe du cognitif + Et indirecte du conatif et de l'affectif Question sensible ! Si l'émotionnel prend le dessus trop longtemps revenir à du factuel (préciser les impacts spatialement par exemple).</p>
Questionner à nouveau pour chaque enjeu à partir de Q8		
	<p>Q10 : Un de ces enjeux/éléments vous a-t-il plus marqué que d'autres ? pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Pensez-vous que certains sont plus importants que d'autres ? 	<p>Vision globale, gradation des lieux et enjeux, recherche d'espace de compromis, etc</p>
<p>Partie 3 bis: Prospection Quelle protection pour ces enjeux ?</p>	<p>Q11 : Selon vous, si la réserve souhaite travailler sur ces enjeux/éléments pour mieux protéger l'environnement, sur quoi devrait-elle porter son attention ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des opportunités qu'elle pourrait saisir ? ou des limites ? des éléments à garder/conservé ? 	<p>Evaluation directe des conditions d'acceptabilité Mobilisation des connaissances du sachant comme de l'expérience de tous</p>
	<p>Q12 : Pensez-vous, à votre échelle pouvoir agir sur des éléments/enjeux que nous avons vus précédemment ?</p> <p>Q13.2 : Pour travailler sur ces enjeux/éléments la réserve souhaiterait inclure les acteurs du territoire sous forme d'ateliers de concertation, soit de réunion ou les gens concernés par une dimension d'un projet construisent ensemble le contenu d'un projet : seriez-vous potentiellement intéressé(e) pour participer ? Sinon quel serait la démarche de mobilisation qui serait susceptible de vous intéresser ? Es ce-que vous avez des contraintes particulières ?</p>	<p>Question bonus : Dimension recherche : Question prospective sur le souhait de l'acteur à participer, donc mesure de son potentiel comportement. Dimension pratique : introduire l'idée d'une concertation utile pour s'organiser ensuite.</p>
<p>Conclusion (5min)</p>	<p>Q14 : S'il fallait synthétiser, formuler les points les plus importants abordés, quels seraient-ils ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des points que vous auriez souhaité aborder que nous n'avons pas évoqués ? 	<p>Relance forcée et effort de synthétisation, et donc de priorisation dans le discours.</p>

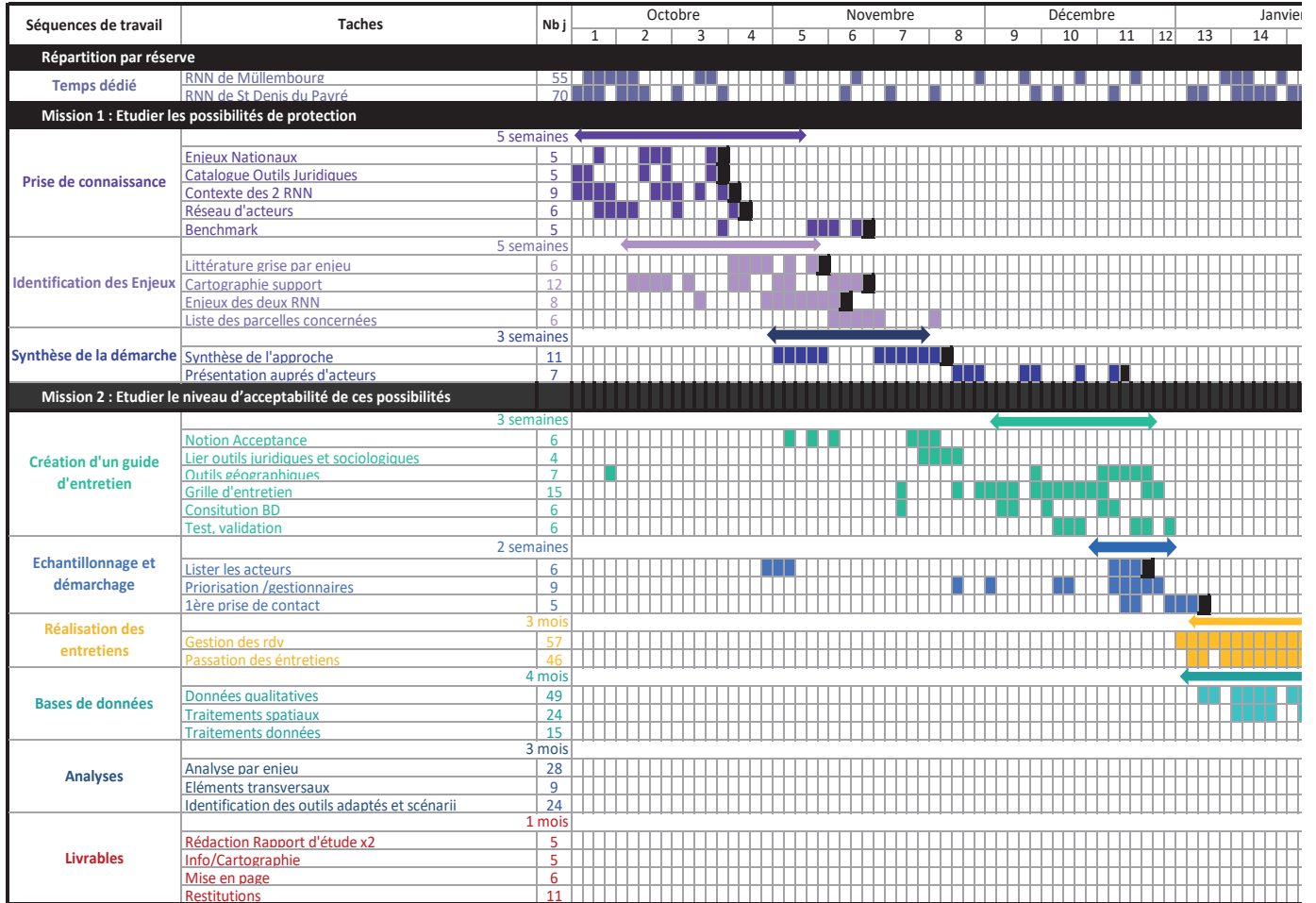
ANNEXE 4. METHODOLOGIE DU SUPPORT SPATIAL

La mobilisation de plusieurs supports « cartographiques » pouvant se superposer permet d'établir une structuration complémentaire entre le discours et la nécessité de spatialiser pour la construction du projet. Le premier support proposé est une image aérienne issue de Google. Il recouvre l'ensemble des enjeux périphériques de la réserve mais restreint la perception de l'acteur à sa propre échelle. Il a été choisi de matérialiser les limites de la réserve sur ce support satellite afin d'offrir à l'acteur des repères clefs, ajustant sa perception mais permettant d'aller directement sur un échange « périphérique » à la RNN.

Dans un second temps de l'entretien, les enjeux perçus par la réserve sont présentés aux acteurs afin de recueillir leurs ressentis, leurs conditions d'acceptabilité et d'enrichir/ de nuancer ces enjeux. Pour réaliser cette présentation chaque enjeu a été imprimé au laser sur des transparents (type ancien diaporama) afin de pouvoir superposer l'enjeu aux espaces identifiés sur le support précédent. A chaque étape un feutre effaçable permet de dessiner sur les supports.

	Choix	Limites des choix	Atouts des choix
Recueil des données spatiales aux cours de l'entretien	Demander en introduction les lieux qui viennent à l'esprit des acteurs	Acteurs institutionnels parfois hors sol avec une connaissance des enjeux seulement globale et non à l'échelle d'un lieu.	Eviter les biais de spatialisation induits par un support déjà marqué mais entamer la présentation d'éléments considérés comme singuliers dans l'espace.
	Image aérienne comme support cartographique	<ul style="list-style-type: none"> • Outils non universels qui nécessitent des compétences non partagées par tous. Entraînent des difficultés à se situer • Surinformation pour l'acteur avec l'identification en priorité du bâti et des champs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enquêteur ne choisit pas ce qui est représenté et l'image est plus objective à l'exception de l'échelle (elle-même déterminée par les enjeux perçus de la réserve). • La quantité d'information transmise par le support pourra mener à plus d'exhaustivité dans l'échange et de précision dans les données transmises.
	Proposition d'un tracé	La mobilisation du feutre ne va pas de soi pour tous et certains se refusent à cet exercice notamment pour les gestes barrières COVID. Seulement la moitié des échanges sont tracés et pas sur tous les enjeux.	Si refus d'exercice : le « montrer » ou le discours sont aussi mobilisés. Le « montrer », s'il est précis alors il est retracé par l'enquêteur avec validation de l'enquêteur
Traitement des données	Liste des lieux	1 occurrence par acteur, et donc non prise en compte du nombre de fois où c'est répétée par un acteur.	Accompagné de leur occurrence, et du vocabulaire associé des acteurs ainsi que des enjeux dans lesquels ils sont invoqués.
	Représentation des données brutes « dessinées par l'acteur » sur une couche	Tracé lié nécessairement à un discours mais ne pouvant pas être représenté sur la couche	Les données tracées sont numérisées brutes sans transformation sur une même échelle. Seule la charge de valeur énoncée à l'orale (acceptation/opposition) est traitée par le jeu de couleur vert/rouge
	Mobilisation du Logiciel d'illustration GIMP	Pas de géo référencement de la spatialisation. Traçage des traits approximatifs en recopiant le trait du support sur un logiciel de dessin.	Support pris en photo et archivé pour garder le tracer originel. Le traitement qualitatif peut être travaillé par logique de couche.
Analyse des données	1er représentation : Discours Spatialisé Superposition des différentes couches par enjeux.	Cumuler les données au risque d'être quantitatif mais pour limiter ce biais il n'a pas été fait de moyenne et de représentation par point de chaleur seulement un aplat global des représentations.	Visualisation des superpositions d'espace d'opposition, d'acceptation, mais aussi des espaces où les deux regards se croisent ou à l'opposé des espaces où les acteurs ne se sont pas manifestés par le dessin. Pour compléter l'analyse les espaces énoncés dans le discours mais non dessinés ont été intégrés sous forme de verbatim.
	2eme représentation : entités spatiales d'acceptabilité schématisé	Simplification de la réalité. Entité spatiale reconstituée et non directement identifiée par l'acteur. Cette représentation est donc associée à l'image précédente afin de ne pas détacher l'interprétation des données et par souci de transparence.	Les entités spatiales font référence aux éléments spatiaux constitutifs pour l'acteur (usages, représentation, affect) identifiés, spatialisés et décrits (Cauvin, 1999). Eléments d'ordre « fonctionnel » et de « référence spatiale. ». La projection des entités spatiales comme synthèse simplifiée de la carte se divise en 4 catégories : celles recueillant une majorité d'opposition à une protection, celle dont la majorité est l'acceptation, celle sans position claire dû à une absence dans le discours, celles dont les avis sont mitigés recueillant une forte acceptation et une forte opposition à la fois. Enfin l'opposition de propriétaires est visible si elle a été directement posée pendant les entretiens.

ANNEXE 5. DIAGRAMME DE GANTT



ANNEXE 6. BASE DE DONNÉE «TRAITEMENT QUANTITATIF»

			Statuts													
			Propriétaire	Usager	Membres du CCG	Riverain	Collectivité	Etat	Activité Primaire	Saunier	Agriculteur	Conchyli	Loisir	Chasseur		
Profil de l'enquête	Statuts	Propriétaire périphérique	7	5	1	4	1	2	2	0	1	1	0	0		
		Usager périphérique	5	14	5	12	5	0	4	2	1	1	2	0		
		Membres du CCG	1	5	9	5	4	2	2	2	0	0	3	0		
		Riverain des communes périphériques	4	12	5	18	5	0	4	3	1	0	1	0		
		Collectivité	1	5	4	5	9	0	1	0	1	0	1	0		
		Etat	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2		
		Activité Primaire	2	4	2	4	1	0	7	3	1	1	0	0		
		Saunier	0	2	2	3	0	0	3	0	0	0	0	0		
		Agriculteur	1	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0		
		Aquaculteur	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0		
		Loisirs	0	2	3	1	1	2	0	0	0	0	0	8		
		Chasseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3		
		Pêcheurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
		Naturaliste	0	1	3	1	1	2	0	0	0	0	0	4		
		Acteur à vocation environnementale	1	2	5	2	3	4	1	1	0	0	0	4		
Tiers Privé	1	4	1	4	1	0	1	0	0	0	0	1				
Echelle d'action	Locale	5	13	6	13	7	0	5	3	1	1	3	0			
	Deoartementale	0	1	1	0	1	3	2	0	0	0	4	0			
	Régionale et plus	2	0	2	0	1	3	0	0	0	0	1	0			
Profil Cognitif	Contraint	2	3	1	2	0	1	1	1	0	0	3	0			
	Territoriaux	3	7	3	7	6	1	5	2	1	1	1	0			
	Environnementaux	1	2	4	2	2	1	0	0	0	0	2	0			
Fédérateur	1	1	1	1	0	3	1	0	0	0	0	2				
Importance de l'influence	Le niveau d'organisation du détenteur d'enjeux est en moyenne	3,57	3,50	4,22	3,23	4,00	4,33	3,29	2,67	4,00	4,00	4,13	3,00			
	Le niveau d'influence du détenteur d'enjeux est en moyenne	3,29	3,14	3,89	3,08	3,67	3,67	3,14	3,33	4,00	3,00	3,88	4,00			
	Le détenteur d'enjeux représente un groupe en moyenne	3,57	3,64	3,56	3,46	3,44	3,50	3,71	3,33	5,00	4,00	3,75	4,00			
	Moyenne	3,48	3,43	3,89	3,26	3,70	3,83	3,38	3,11	4,33	3,67	3,92	4,00			
Indicateur	Eléments recherchés		Echelle de Mesure													
Acceptabilité par enjeux	Enjeu 1 : Modérer les effets de la surfréquentation															
	"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,86	3,21	3,22	3,31	3,00	3,67	3,00	2,67	3,00	4,00	3,38	3,00		
		Conatif (comportement)	3,43	3,21	3,22	3,23	2,89	3,17	3,14	3,00	3,00	4,00	3,13	3,00		
		Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	3,86	3,29	3,56	3,46	3,11	3,67	3,43	2,67	4,00	4,00	3,63	3,00		
		Moyenne	3,71	3,24	3,33	3,33	3,00	3,50	3,19	2,78	3,33	4,00	3,38	3,00		
	Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer														
	Enjeu 2 : Assurer la quiétude des espèces contre les dérangements cynégétiques															
	"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,00	3,14	3,22	3,23	3,11	3,17	2,86	3,00	3,00	2,00	2,50	1,00		
		Conatif (comportement)	2,86	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,75	2,00		
		Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	3,14	3,14	3,89	3,23	3,00	3,83	3,14	3,33	3,00	3,00	2,63	1,00		
Moyenne du triptique		3,00	3,10	3,37	3,15	3,04	3,33	3,00	3,11	3,00	2,67	2,63	1,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Enjeu 3 : Etablir un projet de défense contre la mer écoresponsable																
"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,00	2,71	2,89	2,69	2,33	2,83	3,00	3,33	2,00	4,00	3,00	3,00			
	Conatif (comportement)	3,29	3,00	3,22	2,92	2,78	3,17	3,14	3,00	3,00	4,00	3,38	3,00			
	Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	3,00	2,57	2,56	2,46	2,78	2,83	2,71	2,33	2,00	5,00	2,63	3,00			
	Moyenne du triptique	3,10	2,76	2,89	2,69	2,63	2,94	2,95	2,89	2,33	4,33	3,00	3,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Enjeu 4 : Gestion et qualité de l'eau																
"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,29	3,50	3,89	3,46	3,22	3,83	4,00	4,67	2,00	5,00	3,50	3,00			
	Conatif (comportement)	3,29	3,43	3,33	3,38	3,33	3,50	3,57	3,33	3,00	5,00	3,25	3,00			
	Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	2,86	3,43	4,22	3,31	3,44	4,00	4,00	4,00	2,00	5,00	4,38	3,00			
	Moyenne	3,14	3,45	3,81	3,38	3,33	3,78	3,86	4,00	2,33	5,00	3,71	3,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Enjeu 5 : Contenir l'artificialisation des sols																
"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,57	3,14	3,22	3,15	3,11	3,50	3,86	3,33	4,00	4,00	3,38	3,00			
	Conatif (comportement)	3,43	3,29	4,11	3,31	3,11	3,50	3,29	3,67	3,00	3,00	3,25	3,00			
	Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	3,86	3,79	4,00	3,69	3,67	4,00	4,00	3,33	4,00	5,00	4,25	4,00			
	Moyenne du triptique	3,62	3,40	3,78	3,38	3,30	3,67	3,71	3,44	3,67	4,00	3,63	3,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Enjeu 6 : L'impact des exploitations agricoles																
"Les intérêts du détenteur d'enjeux" adapté au condition d'acceptabilité	Cognitif (Balance Interet Contrainte)	3,43	3,21	3,56	3,15	3,11	3,50	2,86	3,33	2,00	4,00	3,25	3,00			
	Conatif (comportement)	3,29	3,14	3,22	3,08	3,11	3,17	2,86	2,67	3,00	4,00	3,13	3,00			
	Affectif (valeur de groupe en identification ou aversion)	3,14	2,93	3,67	3,00	3,33	3,83	3,14	3,00	4,00	2,00	3,75	3,00			
	Moyenne du triptique	3,29	3,10	3,48	3,08	3,19	3,50	2,95	3,00	3,00	3,33	3,38	3,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Croisement des enjeux par attitude d'acceptation	Cognitif	3,36	3,15	3,33	3,17	2,98	3,42	3,26	3,39	3,17	3,83	3,17	2,00			
	Conatif	3,26	3,18	3,35	3,15	3,04	3,25	3,17	3,11	3,08	3,83	3,15	2,00			
	Affectif	3,31	3,19	3,65	3,19	3,22	3,69	3,40	3,11	2,92	4,00	3,54	2,00			
	Moyenne du triptique	3,31	3,17	3,44	3,17	3,08	3,45	3,28	3,20	3,06	3,89	3,28	2,00			
Matrice de la moyenne des interets et de l'influence	A Impliquer / Gérer / Informer / Influencer															
Prospection	Vision global des enjeux	Surfréquentation	1,71	2,29	2,78	2,23	2,00	2,67	2,71	3,00	2,00	3,00	2,75	2,00		
		Chasse	3,00	2,79	3,00	2,77	2,56	2,83	3,00	3,00	3,00	3,00	2,75	2,00		
		Def contre la mer	3,00	2,79	3,00	2,77	2,67	2,67	3,00	3,00	3,00	3,00	2,75	2,00		
		Eau	2,14	1,57	2,00	1,62	1,89	2,83	1,29	1,00	1,00	1,00	2,25	2,00		
		Artificialisation	2,43	2,29	2,22	2,23	2,00	2,33	3,00	3,00	3,00	3,00	2,38	2,00		
		Agris	2,71	2,64	3,00	2,77	2,56	2,83	2,57	3,00	3,00	1,00	3,00	3,00		
		Participation de l'acteur	4	6	5	5	6	4	3	0	0	0	6	6		
Interet pour l'atelier	6	11	8	10	7	5	7	3	2	1	8	8				

